PREMIER MINISTRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP)

2024-2026

JUIN 2023

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2

1.1. Évolution macroéconomique internationale et nationale 2020–2022 2

1.1.1. Environnement économique international 2

1.1.2. Environnement économique national 3

1.2. Perspectives économiques 2023 et projections 2024–2026 5

1.2.1. Environnement économique international 5

1.2.2. Environnement économique national en 2023 6

1.2.3. Objectifs de politique économique 7

1.2.4. Principales hypothèses de projection 8

1.2.5. Perspectives macroéconomiques 2024-2026 9

2.1. Situation de l'exécution budgétaire de 2020-2022 11

2.1.1. Réalisation des recettes 11

2.1.2. Exécution des dépenses 12

2.1.3. Soldes budgétaires et financement du déficit 14

2.2. Estimations budgétaires à fin 2023 15

2.2.1. Estimation des recettes 15

2.2.2. Estimation des dépenses 15

2.2.3. Soldes budgétaires et financement du déficit 16

2.3. Orientations et perspectives budgétaires 2024-2026 17

2.3.1. Nouvelles orientations budgétaires 17

2.3.1.1. Nouvelles orientations en matière des recettes 18

2.3.1.2. Nouvelles orientations en matière de dépenses 19

2.3.1.3. Autres orientations 20

2.3.2. Prévision des recettes 21

2.3.3. Prévision des dépenses 22

2.3.4. Soldes budgétaires et financement du déficit 25

2.3.5. Ressources et charges de l'Etat 26

2.4. Dynamique de la dette publique sur la période 2020 – 2026 27

2.4.1. Évolution de la dette publique sur la période 2020 – 2026 27

3.1.1. Stratégie d'endettement à moyen terme 29

3.2. Principaux indicateurs macroéconomiques 29

3.3. Répartition des dépenses par grandes fonctions de l'Etat de 2023-2025 30

CHAPITRE III : PRIORITES NATIONALES ET SECTORIELLES 32

3.1. Priorités nationales et intersectorielles 32
3.1.1. Vision et axes stratégiques de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 32
3.1.2. Principales ambitions par axe de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 32
3.2. Quelques réalisations de la feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025 34
3.2.1. Axe stratégique 1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix 34
3.2.2. Axe stratégique 2 : dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie 36
3.2.3. Axe stratégique 3 : moderniser le pays et renforcer ses structures 36
3.3. Programme d'investissement public (PIP) en lien avec la FdR 37
3.3.1. Répartition des dépenses du PIP 2024-2026 initial aligné sur le cadrage par axe de la FdR 38
3.3.2. Répartition des investissements par sources de financement 39
3.4. Principales priorités des secteurs clés par axe stratégique de la FdR 39
CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES AUTRES ENTITES DU SECTEUR PUBLIC 47
4.1. Situation financière des établissements publics administratifs 47
4.1.1. Évolution récente du budget des EPA de 2020 à 2022 47
4.1.2. Perspectives 48
4.2. Situation financière des collectivités territoriales 49
4.2.2. Perspectives 51
4.3. Situation financière des organismes de sécurité sociale 52
4.3.2. Evolution récente de la situation financière de la CRT 2020-2022 52
4.3.3. Perspectives (à poursuivre) 53
4.4. Situation financière des entreprises publiques 56
4.4.1. Situation du portefeuille de l'Etat 56
4.4.2. Capital social cumulé et quote-part de l'Etat 56
4.4.3. Principaux chiffres des entreprises publiques de 2020 à 2022 56
4.4.4. Perspectives 57
CHAPITRE V : ANALYSES DES RISQUES BUDGETAIRES 59
5.1. Inventaire des risques budgétaires sur la période récente 59
5.2. Analyse des risques macroéconomiques 60
5.3. Analyse des risques spécifiques 61
5.4. Mesure de mitigation des risques budgétaires 61
CONCLUSION 67
ANNEXES 69

Annexe 1 : Répartition des plafonds de dépenses budgétaires par fonction de 2020-2026 69
Annexe 2 : Cadre des dépenses à moyen terme : scenario retenu..... 70
Annexe 3 : Cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 - scenario optimiste..... 71
Annexe 4 : Cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 - scenario pessimiste..... 72
Annexe 5 : Cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 – scenario moyen..... 73
Annexe 6: Quelques agrégats macroéconomiques 73
Annexe 7: Liste des collectivités territoriales..... 74
Annexe 8 : Liste des établissements publics nationaux 74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution des réalisations des recettes (en milliards de francs CFA) 12
Tableau 2: Evolution des dépenses budgétaires (en milliards de francs CFA) 13
Tableau 3: Evolution de l'épargne budgétaire (en milliards de francs CFA) 14
Tableau 4: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA) 14
Tableau 5: Evolution des ressources, des charges et du solde trésorerie (en milliards de francs CFA) 15
Tableau 6: Evolution des recettes budgétaires (en milliards de francs CFA) 15
Tableau 7: Dépenses budgétaires(en milliards de francs CFA) 16
Tableau 8 : Niveau de déficit (en milliards de francs CFA) 17
Tableau 9 : Ressources, charges de trésorerie et solde (en milliards de francs CFA) 17
Tableau 10: Evolution des dépenses budgétaires de 2024 à 2026 (en milliards de francs CFA) 23
Tableau 11: Evolution des dépenses ordinaires 2024-2026 (en milliards de francs CFA) 24
Tableau 12: Evolution de l'épargne budgétaire 2024-2026 (en milliards de francs CFA) 25
Tableau 13: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA) 26
Tableau 14: Projection des ressources et charges de trésorerie 2024-2026 (en milliards de francs CFA) 26
Tableau 15: Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA) 27
Tableau 16: Evolution de la dette publique de 2020-2022 (en milliards de francs CFA) 27
Tableau 17: Evolution du stock de la dette intérieure de 2020-2026 (en milliards de francs CFA) 28
Tableau 18: Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2020-2026 (en milliards de francs CFA) 28
Tableau 19: Evolution de l'encours de la dette publique rapporté au PIB de 2020-2026 (en milliards de francs CFA) 29
Tableau 20: Principaux indicateurs macroéconomiques 29
Tableau 21: Répartition des dépenses par fonction de l'Etat 31
Tableau 22: Répartition des projets / réformes et ambitions par axe de la FDR 32
Tableau 23 : Ecarts PIP - cadrage budgétaire par sources de financement (montants en milliers de FCFA) 37
Tableau 24: Répartition des dépenses du PIP 2024-2026 initial aligné sur le cadrage par axe de la FDR (montants en milliers de FCFA) 38
Tableau 25: Répartition des investissements par sources de financement (montants en milliers de FCFA) 39
Tableau 26: Liste de quelques grands projets par secteur et par axe de la FDR 44
Tableau 26: Evolution des ressources des EPA sur la période 2020-2022 (en milliers) 47
Tableau 27: Réalisations des dépenses des EPA de 2020-2022 (en milliers) 48
Tableau 28: Projection des ressources des EPA sur la période 2023-2026 (en milliers) 48
Tableau 29: Projection des dépenses des EPA de 2023- 2026 (en milliers) 49
Tableau 30: Evolution des recettes des collectivités territoriales de 2020 à 2022 (en milliers) ..... Erreur ! Signet non défini.
Tableau 31: Evolution des dépenses des collectivités territoriales de 2020-2022 (en milliers) 50
Tableau 32: projections des ressources des collectivités territoriales de 2023-2026 (en milliers) 51

Tableau 34: Projections des dépenses des collectivités territoriales de 2023- 2026 (en milliers) 51
Tableau 35: Evolution des produits de la CRT de 2020-2022 (en milliers) 52
Tableau 35: Evolution des charges de la CRT de 2020-2022 (en milliers) 52
Tableau 36: Projection des produits de la CRT de 2023-2026 (en milliers) 53
Tableau 37: Projection des dépenses de la CRT de 2023-2026 (en milliers) 53
Tableau 38 : Evolution des recettes de l'INAM de 2020-2022 (en milliers) 54
Tableau 39 : Evolution des dépenses de l'INAM de 2020-2022 (en milliers) 54
Tableau 40 : Projection des recettes de l'INAM de 2023-2026 (en milliers) 55
Tableau 41 : Projection des dépenses de l'INAM 2023-2026 (en milliers) 55
Tableau 42: Chiffres clés des entreprises publiques de 2020 à 2022 (en milliers) 57
Tableau 43: Evolution des dividendes encaissés par l'Etat (en milliers) 57
Tableau 44: Chiffres clés des entreprises publiques 2023-2026 (en milliers) 58
Tableau 37: Risques et mesures d'atténuation 59
Tableau 38: Synthèse des risques budgétaires et des mesures d'atténuation 62

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Evolution du taux de croissance dans les différentes régions du monde 6
Figure 2 : Trajectoire des recettes budgétaires 2020-2026 21
Figure 5: Répartition du financement des axes de la FdR sur la période 2024-2026 38
Figure 6: Répartition du PIP 2024-2026 initial aligné sur le cadrage par sources de financement ..... Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Appel public à l'épargne
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AIGE	Aéroport international Gnassingbé Eyadema
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale de volontariat du Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
BID	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BT	Bon du trésor
BTP	Bâtiments et travaux publics
CCIT	Chambre du commerce et de l'industrie du Togo
CDB	Comités de développement à la base
CDDI	Commissariat des douanes et des droits indirects
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CEET	Compagnie énergie électrique du Togo
CEProDuC	Centre d'excellence en protection durable des cultures
CFA	Communauté financière africaine
CI	Commissariat des impôts
CIR	Cadre intégré renforcé
CNS	Conseil national de la statistique
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
COMPEL	Complexe pétrolier de Lomé
DDPF	Direction de la dette publique et du financement
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGEAE	Direction générale des études et analyses économiques
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DOFIPE	Direction des opérations financières et du portefeuille de l'Etat
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DPPD	Direction de la planification et des politiques de développement
DTS	Droits de tirages spéciaux
EDITOGO	Société nationale des éditions du Togo
EDST	Enquêtes démographiques et de santé au Togo
ENT	Environnement numérique de travail
EPA	Etablissements publics à caractère administratif
EPIP	Evaluation des politiques et institutions du pays
FACT	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FAD	Fiche d'autorisation des dépenses
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Francs de la communauté financière africaine
FDR	Feuille de route Togo 2026
FMI	Fonds monétaire international

FNFI	Fonds national de la finance inclusive
GVT	Glissement vieillesse technicité
IADM	Initiative pour l'annulation de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LONATO	Loterie nationale togolaise
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques
MPDC	Ministère de la planification du développement et de la coopération
NSCT	Nouvelle société cotonnière du Togo
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de développement et d'exploitation des forêts
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OTR	Office togolais des recettes
PAFPE	Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes
PAL	Port autonome de Lomé
PAP	Projet annuel de performance
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PAREC	Projet d'appui à la réforme des collèges
PARESI-UPT	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo
PASET	Projet d'assistance au secteur de l'énergie du Togo
PATA-Oti	Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti
PDRIMô	Projet de développement intégré de la plaine de Mô
PEAT	Projet eau et assainissement au Togo
PGFF	Plan de gestion des fluides frigorigènes
PIA	Plateforme industrielle d'Adéticopé
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PIDU	Projet d'infrastructure et de développement urbain
PIP	Programme d'investissements publics
PLF	Projet de loi de finances
PME	Petite et moyenne entreprise
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNG	Position nette du gouvernement
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRISET	Projet de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo
PRODAK-Togo	Projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo
PROVONAT	Programme de promotion du volontariat national au Togo
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
RAP	Rapport annuel de performance

SEGUCE	Société d'exploitation du guichet unique du commerce extérieur
SNP	Système national de planification
SNPT	Société nouvelle des phosphates du Togo
SOTRAL	Société des transports de Lomé
SP-EAU	Société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain
SPT	Société des postes du Togo
SRT	Société de recouvrement du Togo
SSN	Système statistique national
TdE	Togolaise des Eaux
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
Togo Invest	Togo invest corporation
TOGOCOM	Société holding togolaise des communications électroniques
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
USD	Dollar US
UTB	Union togolaise de banque
VA	Valeur ajoutée
WACA	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest
ZAAP	Zones d'aménagement agricole planifiées

INTRODUCTION

Dans le but de permettre aux décideurs, aux parlementaires et aux citoyens d'appréhender la gestion des finances publiques dans son ensemble, la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (LOLF 2014) a renforcé, amélioré et complété la documentation et l'information budgétaire à fournir aux différentes parties prenantes. C'est en ce sens qu'elle a instauré le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) qui définit la trajectoire des finances publiques sur le moyen terme et les orientations de la stratégie nationale en lien avec la politique de développement du gouvernement et les critères de convergence communautaire. Outil d'orientation pour la programmation et la gestion budgétaires efficace et transparente, le DPBEP s'appuie sur des hypothèses économiques puis procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette publique pour une période de trois ans. Le DPBEP est élaboré dans le but de renforcer la discipline macro budgétaire et constitue le document de base pour le Débat d'orientation budgétaire (DOB) qui a lieu, à l'Assemblée nationale, au plus tard le 30 juin de chaque année.

Socle pour l'élaboration du budget 2024, le DPBEP 2024-2026 permettrait d'assurer une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques issues des politiques publiques. Il prend également en compte les engagements internationaux auxquels le Togo a souscrit et s'aligne sur les priorités définies dans la feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025.

Le présent DPBEP est rédigé dans un contexte où l'économie mondiale connaît un ralentissement avec la persistance de la crise russo-ukrainienne dont les conséquences pourraient fortement affecter l'activité économique dans son ensemble. Sur le plan national, on note la montée des attaques terroristes dans la partie septentrionale du pays.

Globalement, le DPBEP 2024-2026 présente la trajectoire d'une consolidation de la croissance économique après les chocs enregistrés ces trois dernières années. Il fixe à moyen terme, les objectifs d'équilibre budgétaire et financier, en termes de prévision du déficit résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses et aborde les points d'ancrage de la politique économique pour les années 2024, 2025 et 2026. Il prend en compte la situation financière de l'ensemble du secteur public, qui comprend l'administration centrale, les autres organismes publics tels que les établissements publics à caractère administratif, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale ainsi que les entreprises publiques, conformément aux l'articles 52 et 55 de la LOLF 2014.

Les prévisions budgétaires sur la période 2024-2026 sont basées sur des hypothèses relatives à l'évolution de l'environnement économique. Il s'agit du scenario de référence prenant en compte les effets attendus de toutes les mesures de politique économique.

Ce document est structuré en cinq (05) chapitres. Le premier chapitre traite de l'évolution de l'activité économique ; le deuxième examine la situation des finances publiques ; le troisième expose les priorités et choix stratégiques en matière budgétaire ; le quatrième décrit la situation financière des organismes publics et ses perspectives et le cinquième analyse les risques budgétaires.

CHAPITRE I : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le présent chapitre retrace d'abord l'évolution de la situation économique récente aux plans international et national. Il présente ensuite les principaux objectifs et hypothèses de la politique économique sur les trois (3) prochaines années. Enfin, il décline les perspectives macroéconomiques attendues suite à la mise en œuvre de la politique économique.

1.1. Évolution macroéconomique internationale et nationale 2020–2022

1.1.1. Environnement économique international[1]

L'économie mondiale a été marquée ces dernières années par une série de chocs concomitants qui se sont renforcés en 2022. Ces différents chocs ont ralenti la reprise de l'activité économique entamée en 2021. En effet, les efforts des Etats pour juguler les poussées inflationnistes, les effets de la crise géopolitique marqué principalement par le conflit russo-ukrainien, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la résurgence de l'épidémie de Covid-19 en Chine ont plombé l'activité économique mondiale. De même, le choc financier lié au durcissement des conditions financières de la plupart des grandes banques centrales a constitué un obstacle supplémentaire à l'expansion économique. En résultante, le taux de croissance du PIB mondial est ressorti à 3,4% en 2022 après 6,3% en 2021 et une contraction de 2,8% en 2020.

- **Pays avancés**

Le rythme de croissance dans les pays avancés s'est décéléré en 2022, ressortant à 2,7% après 5,4% en 2021 et -4,2% en 2020. Ce ralentissement fait suite à la persistance des tensions inflationnistes et la réduction de la production dans le secteur manufacturier.

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a fléchi, passant de 5,9% en 2021 à 2,1% en 2022, en raison du tassement de la demande intérieure. En effet, les tensions inflationnistes avec pour corollaire le resserrement des conditions financières, par des hausses successives des taux directeurs de la Réserve fédérale, ont fortement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et les investissements.

Dans la zone Euro, en lien avec la crise énergétique et la poussée inflationniste, la croissance du PIB a ralenti à 3,5%, après 5,4% en 2021.

- **Economies émergentes et en développement**

Dans les pays émergents et en développement, l'activité a pâti du ralentissement de la demande dans les pays avancés et du durcissement des conditions financières internationales. Le raffermissement du dollar a constitué une difficulté supplémentaire. Le taux de croissance réel dans cette zone est estimé à 4% en 2022 contre 6,7% en 2021.

En Chine, les mesures strictes prises dans le cadre de la politique « zéro Covid » et les difficultés dans le secteur de l'immobilier ont détérioré le dynamisme de l'activité économique. La croissance économique chinoise s'est ralentie pour s'établir à 3% en 2022 contre 8,4% en 2021. L'économie indienne a poursuivi sa forte expansion, grâce à une demande intérieure résiliente malgré les chocs extérieurs négatifs. Le PIB de l'Inde a progressé de 6,8% en 2022 après 9,1% en 2021.

[1] Perspectives de l'économie mondiale, FMI, octobre 2022.

En Afrique subsaharienne, touchée par le ralentissement économique au plan mondial, la croissance économique est ressortie à 3,9% contre 4,8% en 2021.

Dans la CEDEAO, le taux de croissance est passé de 4,4% en 2021 à 3,9% en 2022. Le Nigeria affiche une hausse de l'activité économique de 3,3% en 2022 contre 3,6% en 2021. Dans l'UEMOA, la dynamique de croissance s'est poursuivie dans les Etats membres en lien avec le regain d'activité dans l'ensemble des secteurs, en dépit du contexte de hausse générale des prix exacerbée par les tensions géopolitiques internationales, la persistance de la crise sécuritaire et de la crise sanitaire. La croissance économique de l'Union est estimée à 5,7% en 2022 contre 5,9% en 2021.

❖ **Marchés des matières premières et prix**

Le marché des matières premières en 2022 a été marqué par une hausse des cours des principaux produits de base. Le conflit en Ukraine et l'aggravation des coupures de l'approvisionnement du gaz russe vers l'Europe ont amplifié les tensions préexistantes sur les marchés mondiaux des produits de base, entraînant une nouvelle hausse des prix du gaz naturel.

Les prix des produits de base ont augmenté de 19,1% entre février et août 2022. L'énergie, le gaz naturel en particulier, en hausse de 129,2%, a été le moteur de cette hausse en raison de la réduction des approvisionnements du gaz russe vers l'Europe. Les prix des métaux de base, des métaux précieux et des produits agricoles ont baissé respectivement de 19,3%, 6,0% et 5,4%.

En somme, les tensions inflationnistes occasionnées par la reprise économique en 2021 ont été amplifiées par le conflit en Ukraine, la perturbation des circuits d'approvisionnement, la hausse des cours des produits de base, notamment ceux de l'énergie et l'appréciation du dollar par rapport aux principales devises de référence. L'inflation, en moyenne annuelle, a atteint 8,7% en 2022 après 4,7% en 2021 et 3,2% en 2020.

1.1.2. Environnement économique national

L'économie nationale s'est globalement bien comportée en 2022 en dépit d'un environnement international incertain marqué par les tensions inflationnistes. Le dynamisme de l'activité économique est soutenu par la poursuite de l'exécution des projets et réformes de la FdR. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 5,8% en 2022 contre 6,0% en 2021 et 2,0% en 2020. Les activités ont progressé dans tous les secteurs.

Dans le **secteur primaire**, la croissance s'est consolidée. Les valeurs ajoutées des branches « Agriculture » et « Elevage et chasse » ont progressé avec des taux de croissance respectifs de 5,1% et 6,0% en 2022 contre respectivement 3,3% et 5,0% en 2021. La valeur ajoutée de la branche « Sylviculture et exploitation des forêts » a progressé de 2,5% contre 1,4% l'année précédente. Il en est de même pour la branche « Pêche et aquaculture » qui est passée de 0,9% en 2021 à 2,0% en 2022. Le secteur agricole bénéficie toujours du soutien de l'Etat pour la mise à disposition d'intrants agricoles.

Le **secteur secondaire** a poursuivi sa dynamique de croissance entamée ces dernières années. Le taux de croissance en 2022 est de 7,1% contre 5,5% en 2021. Cette orientation du secteur secondaire est soutenue, notamment, par les branches « Fabrication de produits alimentaires » (+8,5%), « Fabrication de boissons » (+9,2%), « Production et distribution d'eau, assainissement » (+8,0%), « Construction » (+9,2%), « Production et distribution d'électricité et de gaz » (+5,5%) et « Activités extractives » (+9,3%). La performance au niveau de la branche « Construction » est en liaison avec les investissements publics dans le cadre de la réhabilitation des routes et la poursuite de l'exécution des grands travaux d'infrastructures agricoles et de construction de pistes rurales.

En 2022, le **secteur tertiaire** progresse de 6,3% contre 6,0% en 2021, avec une contribution à la croissance estimée à 3,1 points de pourcentage. Toutes les branches d'activités contribuent au renforcement du dynamisme dans le secteur.

Du côté de la demande, la consommation finale à prix courant se conforte de 6,0% en 2022 contre 10,4% en 2021, dans un contexte de hausse du niveau général des prix. Elle est composée à 84,9% de la consommation privée qui augmente de 5,0%, après avoir enregistré un taux de 11,4% en 2021. Au total, la consommation finale représente 86,1% du PIB contre 89,1% un an auparavant.

Le taux d'investissement, mesuré sur la base de la formation brute de capital fixe (FBCF) à prix courant, s'améliore de 3,7 points de pourcentage par rapport à 2021, pour s'établir à 23,5% du PIB en 2022. Ainsi, la FBCF progresse de 29,8% en 2022 contre 1,2% en 2021, essentiellement tirée par la reprise de sa composante publique qui augmente de 60,8% par rapport à 2021. Elle est composée à 51,2% de l'investissement public.

Globalement, sur la période 2020-2022, le taux de croissance moyen du PIB réel est de 4,5%. Cette croissance de l'activité reflète celle des différentes branches de l'économie telles que l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction et les services.

Le PIB nominal est passé de 4.253,2 milliards en 2020 à 5.068,9 milliards en 2022, soit une progression moyenne de 7,4% par an. Il en résulte un taux de croissance moyen du déflateur de 2,7% sur la période. La croissance économique est essentiellement soutenue par la consommation finale et les investissements. La consommation finale enregistre un taux de croissance moyen annuel de 5,9%. S'agissant du taux d'investissement, il est passé de 21,4% en 2020 à 23,5% en 2022.

❖ Inflation

Le taux d'inflation mesuré par la moyenne de l'Indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) est ressorti à 7,6% en 2022 contre 4,5% en 2021 et 1,8% en 2020. Cette évolution des prix en 2022 est portée par la progression des prix observée au niveau des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisée », du « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » et des « Articles d'habillement et chaussures » respectivement pour 11,2%, 8,3% et 5,3%. La contribution à l'inflation de 7,6% des prix des produits alimentaires est de quatre (4) points de pourcentage en liaison avec le renchérissement des produits importés.

❖ Estimation de la balance des paiements[2]

La balance des paiements a enregistré en 2021 un solde excédentaire de 124,1 milliards, consécutif à un excédent du solde du compte de capital de 264,8 milliards, atténué par des sorties nettes de capitaux du compte financier de 39,5 milliards et le déficit du compte courant de 103,6 milliards.

Le déficit courant est en augmentation de 91,6 milliards pour s'établir à 103,6 milliards en 2021 (2,7% du PIB), sous l'effet de l'accroissement du solde déficitaire de la balance des biens (+126,4 milliards) et du repli du solde excédentaire du revenu primaire (-14,3 milliards). En revanche, les soldes du revenu secondaire et des services ont progressé respectivement de 16,1 milliards et de 33,0 milliards en 2021, comparativement à la situation observée une année plus tôt.

Le déficit de la balance commerciale a augmenté de 126,4 milliards, sur fond d'une progression des importations de biens (+152,2 milliards), plus importante que celle des exportations de biens (+25,8 milliards).

[2] Les données de 2022 ne sont pas disponibles

L'excédent du solde du compte de capital a progressé de 50,3 milliards, pour ressortir à 264,8 milliards, sous l'effet principalement de la hausse des transferts en capital reçus par les autres secteurs ainsi que les administrations publiques.

Le compte financier a enregistré une sortie nette de capitaux de 39,5 milliards, contre une entrée nette de 36,0 milliards en 2020, en relation avec la dégradation du solde des autres investissements (+107,0 milliards) et des investissements directs (+66,7 milliards), conjuguée à l'amélioration du solde des investissements de portefeuille (-98,3 milliards).

❖ **Situation monétaire**

L'évolution des agrégats monétaires à fin décembre 2022, par rapport à fin décembre 2020, est marquée par une expansion de 29,5% de la masse monétaire. Cet accroissement résulte des consolidations des créances intérieures (+527,8 milliards) et des actifs extérieurs nets (+102,1 milliards).

La masse monétaire s'est établie à 2.607,8 milliards à fin décembre 2022, enregistrant ainsi une hausse de 594,5 milliards par rapport à fin décembre 2020. Au niveau de ses composantes, on enregistre une hausse de la circulation fiduciaire (+13,2%), des dépôts transférables (+55,3%) et des autres dépôts inclus dans la masse monétaire (+14,2%) qui s'établissent respectivement à 370,2 milliards, 1.178,8 milliards et 1.058,8 milliards à fin décembre 2022.

Le coefficient de préférence du public pour la monnaie fiduciaire3 s'est établi à 0,142 à fin décembre 2022, contre 0,162 à fin décembre 2020.

A fin décembre 2022, les actifs extérieurs nets (AEN) ont progressé 10,5% sur la période sous revue et s'établit à 1.077,6 milliards. Cette hausse résulte de la progression de 582,7 milliards des AEN des banques, amoindrie par la baisse de 480,6 milliards de ceux de la Banque Centrale.

Les créances intérieures à fin décembre 2022 se sont inscrites en hausse de 40,0% par rapport à fin décembre 2020 pour s'établir à 1.847,8 milliards. Cet accroissement est en lien avec la consolidation des créances sur l'économie de 358,1 milliards et des créances nettes sur l'administration centrale de 169,7 milliards, qui se situent respectivement à 1.663,5 milliards et 184,3 milliards.

L'augmentation des créances sur l'économie fait suite, principalement à la progression des créances des banques de 270,2 milliards consécutivement à la hausse des crédits accordés aux ménages et aux Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (+143,1 milliards) et aux sociétés non financières privées (+127,1 milliards). En pourcentage du PIB nominal, les créances à l'économie se sont établies à 32,8% à fin décembre 2022, en hausse de 2,1 points par rapport à fin décembre 2020.

1.2. Perspectives économiques 2023 et projections 2024–2026

1.2.1. Environnement économique international

Les perspectives économiques restent exposées aux incertitudes quant à la fin du conflit en Ukraine, à la poursuite du déploiement de mesures rigoureuses pour enrayer l'inflation, aux répercussions du durcissement des conditions financières suite à la hausse des taux directeurs dans le secteur financier. La croissance mondiale devrait ressortir à 2,8% en 2023 après 3,4% en 2022.

A moyen terme, la croissance mondiale devrait se consolider et s'établir à environ 3,2% en 2026. Ces perspectives sont menacées par un resserrement monétaire plus strict pour freiner les pressions inflationnistes, amplifiées par la flambée des cours des matières premières.

[3] La préférence pour la liquidité est le rapport entre la circulation fiduciaire et la masse monétaire.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a fracturé les relations entre la Russie et de nombreux autres pays. Ces tensions risquent de perturber le commerce et d'éroder les piliers des cadres de coopération multilatérale qu'il a fallu des décennies pour construire. Même si le récent accord sur les céréales de la mer Noire constitue une lueur d'espoir pour l'augmentation de l'offre de produits de base sur les marchés mondiaux et une étape positive pour les efforts diplomatiques internationaux, les risques de fragmentation accrue de l'économie mondiale sont réels et pourraient peser sur les perspectives, en particulier sur les trois à cinq prochaines années.

Dans le groupe des pays avancés, la croissance devrait se renforcer pour s'établir à 1,9% en 2026. Au-delà des effets de la pandémie sur la croissance potentielle, les effets macroéconomiques des changements démographiques[4], les conséquences du conflit en Ukraine et le durcissement des conditions financières pèsent sur les prévisions à moyen terme pour ce groupe.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance devrait stagner à 4,0% en 2026. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance se situerait à 4,2% en 2026. Cette zone est en proie aux risques de dégradations considérables, notamment les épidémies, l'intensification des troubles sociaux, les catastrophes naturelles liées aux conditions météorologiques et les tensions géopolitiques.

Figure 1: Evolution du taux de croissance dans les différentes régions du monde

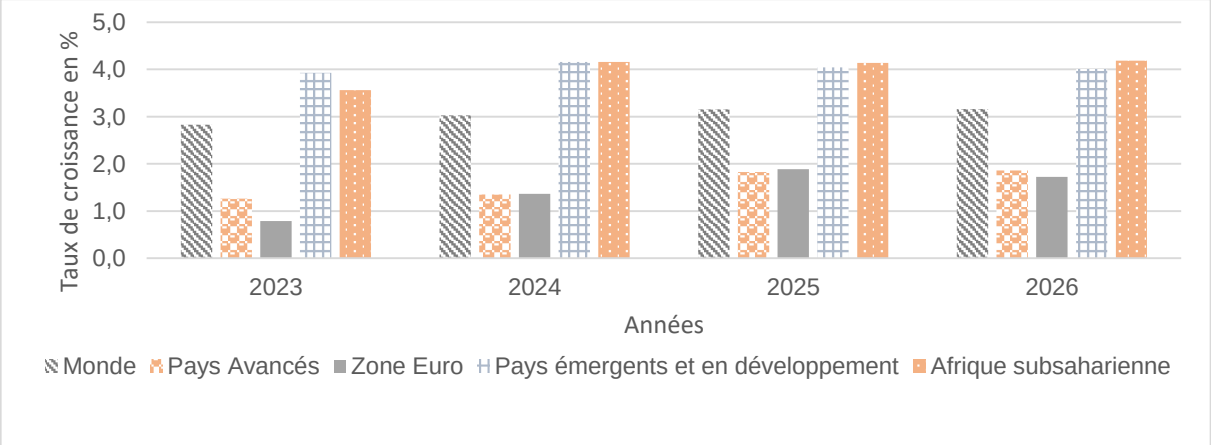

Source : *DGEAE, à partir des données du FMI*

1.2.2. Environnement économique national en 2023

La relance de l'économie se poursuit en s'appuyant sur le levier agricole qui occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise. A cet effet, il est prévu la mise en place de mesures en faveur des entreprises exerçant dans ce secteur en raison de l'importance de sa population active. Il s'agit, entre autres, de favoriser la création de véritables chaînes de valeur, allant jusqu'aux produits finis.

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,6% en 2023 contre 5,8% en 2022. Le PIB nominal progresserait de 9,8% pour s'établir à 5.566,1 milliards. Le dynamisme de l'activité en 2023 serait à la fois soutenu par les secteurs, primaire (+5,6%), secondaire (+6,9%) et tertiaire (+6,8%). Les taxes nettes de subventions sur les produits connaîtraient une hausse de 6,9% après avoir enregistré une hausse de 1,9% un an plus tôt.

Dans le secteur primaire, la volonté du Gouvernement est de mettre en place une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale et régionale. Dans ce contexte, les branches « Agriculture » et « Elevage et chasse » verraient leur taux de croissance se renforcer pour s'établir respectivement à 5,8% et 6,2% en 2023 contre respectivement 5,1%

[4] Ralentissement de la croissance démographique et vieillissement de la population

et 6,0% en 2022. La valeur ajoutée de la branche « Sylviculture et exploitation des forêts » progresserait de 2,5% et la branche « Pêche et aquaculture » de 3,0%.

La croissance du secteur secondaire serait soutenue par les branches « Activités extractives » (+7,3%), « Fabrication de produits alimentaires » (+7,0%), « Fabrication de boissons » (+9,8%), « Construction » (+8,4%) et « Production et distribution d'électricité et de gaz » (+7,0%). La performance au niveau de la construction serait en lien avec les investissements publics dans le cadre de la réhabilitation des routes ainsi que la poursuite de l'exécution des grands travaux d'infrastructures agricoles et de construction de pistes rurales.

Le secteur tertiaire progresserait de 6,8% en 2023 contre 6,3% en 2022, avec une contribution à la croissance estimée à 3,4 points de pourcentage. Toutes les branches d'activités contribueraient au renforcement du dynamisme attendu dans ce secteur.

Au titre de la demande, la croissance du PIB serait essentiellement portée par la consommation finale et les investissements.

La consommation finale à prix courant se conforterait de 11,6% en 2023 contre 6,0% en 2022, dans un contexte de hausse du niveau général des prix. Elle serait composée à 85,0% de la consommation privée qui augmenterait de 11,7%. Au total, la consommation finale représenterait 87,5% du PIB contre 86,1% un an auparavant.

L'investissement, mesuré par la formation brute de capital fixe (FBCF) à prix courant représenterait 22,4% du PIB en 2023. Ainsi, la FBCF progresserait de 4,4% en 2023 contre 29,8% en 2022, essentiellement tirée par sa composante privée qui augmenterait de 11,4%, par rapport à 2022. Elle serait composée de 47,9% de l'investissement public.

La demande intérieure progresserait de 10,0% en 2023 pour s'établir à 6.113,6 milliards. Elle serait composée de 21,7% de la demande de l'Etat et représenterait 109,8% du PIB. Les exportations nettes s'établiraient à -547,6 milliards suite à l'effet combiné de la hausse des importations de 5,9% et des exportations de 3,1%.

1.2.3. Objectifs de politique économique

Suite à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences au plan socio-économique, le gouvernement a procédé à la révision des ambitions et des objectifs du PND en vue de relancer l'économie nationale et poursuivre sa transformation structurelle. Ainsi, la FdR a été adoptée en juin 2020. Elle s'appuie sur trois (3) axes stratégiques déclinées en dix (10) ambitions et quarante-deux (42) projets et reformes prioritaires. Elle a pour objectif général de combattre la précarité, les inégalités, l'insécurité et la vulnérabilité ainsi que de transformer structurellement l'économie pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois et induisant l'amélioration du bien-être social.

Les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la FdR contribueront à assurer la stabilité du cadre macroéconomique, à poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques, à garantir une croissance inclusive et à renforcer la compétitivité de l'économie nationale.

Le gouvernement veut relever le défi de la mobilisation des ressources internes par la poursuite de la modernisation des régies financières, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses publiques. Une marge budgétaire pourra être ainsi dégagée pour mitiger l'impact des chocs exogènes et mettre en œuvre, au besoin, des politiques contracycliques. Par ailleurs, un accroissement des dépenses est envisagé dans les secteurs prioritaires à savoir les investissements dans les pôles à forte croissance économique (infrastructures, agriculture) et les secteurs sociaux (santé, éducation et eau).

Des actions seront également entreprises afin d'améliorer la compétitivité de l'économie et d'assurer la réalisation de la viabilité extérieure en termes de solde courant de la balance des paiements et du niveau des réserves internationales exprimées en mois d'importations. La politique d'endettement visera à préserver la viabilité de la dette publique en conformité avec les engagements pris avec les partenaires. Les nouveaux flux d'endettement public concessionnels seraient exclusivement consacrés aux investissements nécessaires à la croissance économique.

La politique économique à moyen terme, aura comme cadre de référence la FdR. Elle vise l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population, la modernisation de l'agriculture, la digitalisation de l'économie, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires et la transformation structurelle de l'économie. Une attention particulière sera accordée à l'accélération de la croissance économique et au développement social et humain.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- poursuivre les efforts en matière d'assainissement de la gestion des finances publiques ;
- maîtriser l'endettement public ;
- améliorer le niveau de mobilisation des ressources internes par le renforcement du contrôle et l'exploration de nouvelles niches fiscales en vue d'élargir l'assiette fiscale;
- maîtriser l'inflation ;
- poursuivre l'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé.

Le cadrage macro-budgétaire sur la période 2024-2026 tient compte des projets et des reformes prioritaires contenus dans la FdR. Les résultats attendus sur la période 2024-2026 seraient, entre autres : (i) un taux de croissance de 7,1% en 2026, soit une croissance moyenne annuelle d'au moins 6%, (ii) une stabilité du cadre macroéconomique, avec un taux d'inflation sous le seuil de 3%, (iii) un taux de pression fiscale en progression de 2,4 points à l'horizon 2026, (iv) un niveau de déficit budgétaire de 3% du PIB à partir de 2025 et un taux d'endettement qui respecterait le seuil de viabilité.

1.2.4. Principales hypothèses de projection

Pour accélérer sa croissance économique face aux divers défis, le Togo pourra compter sur les effets bénéfiques d'un dynamisme attendu dans toutes les branches d'activités. Les actions seront intensifiées sur les secteurs à fort potentiel de création de valeur ajoutée, d'emplois et d'innovation comme l'agriculture, les infrastructures, l'industrie manufacturière et minière.

Concernant le secteur agricole, le gouvernement ambitionne de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois à travers l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, le renforcement des industries de transformation agro-alimentaires et le développement de l'agriculture à haute valeur ajoutée, l'amélioration de l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs. A cet égard, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement du soutien du gouvernement à l'agriculture à travers la mise à disposition d'intrants agricoles et le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA); (ii) la poursuite du programme d'aménagement des Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP) dont l'objectif est « un canton, une ZAAP» ; (iii) la mise en œuvre d'un programme de résilience des systèmes alimentaires ; (iv) le développement de l'entreprenariat féminin ; (v) la promotion, la transformation et la commercialisation de produits agroalimentaires ; (vi) la réalisation d'une étude prospective pour la mobilisation des eaux pour l'agriculture irriguée ; (vii) la poursuite de la mise en place des agropoles, (viii) la création des centres de formation agricole et (ix) l'implantation des usines de production des fertilisants agricoles notamment l'engrais phosphaté.

En termes de perspectives, il est prévu d'atteindre 10% en moyenne de gain de productivité, 10% des agriculteurs et des éleveurs adoptant des outils de mécanisation et 100% des besoins couverts par la production locale d'ici 2025 pour accroitre la valeur ajoutée du secteur agricole.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, le Togo ambitionne de devenir un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre en poursuivant les travaux de modernisation des infrastructures routières, maritimes et aériennes.

A cet égard, les mesures porteront sur : (i) la poursuite des travaux de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou ; (ii) la poursuite des travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Lomé-Kpalimé ; (iii) la réhabilitation et la construction des routes nationales secondaires ; (iv) la mise en place du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey ; (v) la construction de l'autoroute de l'unité ; (vi) le développement du transport urbain de masse à travers la poursuite du renouvellement du parc automobile de la Société de transport de Lomé (SOTRAL) ; (vii) la facilitation du commerce et la compétitivité des services logistiques (viii) la construction d'une aérogare de transit à l'Aéroport international GNASSINGBE Eyadema (AIGE) de Lomé ; et (ix) la réhabilitation de l'aéroport de Niamtougou.

Concernant l'économie numérique, le Gouvernement compte dématérialiser les services publics avec 75% des démarches administratives digitalisées à l'horizon 2025. A cet effet, une stratégie de transformation numérique (Togo Digital 2025) a été mise en place. Ainsi, des mesures seront prises pour : (i) la poursuite de la mise en place des environnements numériques de travail ; (ii) la poursuite du projet d'identification nationale biométrique (e-ID Togo) ; (iii) la digitalisation de 20 services publics et (iv) la création d'un écosystème d'innovation et de talents digitaux propice au développement d'une économie numérique.

Le secteur industriel et les services bénéficieraient de la transformation structurelle de l'économie. Ils profiteraient également d'importants investissements réalisés dans les infrastructures économiques, notamment portuaires, aéroportuaires, routières, énergétiques et en télécommunication ainsi que de l'amélioration du climat des affaires.

S'agissant de l'industrie, le gouvernement ambitionne de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous, d'augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut en implantant 20 entreprises au sein de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Cette plateforme soutient le développement des pôles de transformation agricole et d'industries manufacturières. Un accent sera mis sur l'industrie manufacturière avec la transformation des produits agricoles pour atteindre la sécurité alimentaire. Pour ce faire, l'action du gouvernement portera sur : (i) la poursuite de l'opérationnalisation du parc industriel d'Adétikopé, (ii) la mise en place des parcs industriels dans 3 régions économiques du pays et (iii) la construction d'un parc industriel autour du Port autonome de Lomé.

Des mesures seront également prises pour attirer les investissements privés nationaux et les investissements directs étrangers (IDE) en encourageant les partenariats-public-privé (PPP), stimuler les exportations, encourager la consommation des produits locaux, accroitre les investissements publics dans les secteurs porteurs de croissance.

1.2.5. Perspectives macroéconomiques 2024-2026

Sur la période 2024-2026, les projections du PIB réel tablent sur une croissance moyenne annuelle de 6,9%, passant de 6,7% en 2024 à 7,1% à l'horizon 2026. Elle sera soutenue par le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire[5] dont les contributions sont respectivement de 1,3 point, 1,5 point et 4,1 points. La contribution moyenne à la croissance des taxes serait de 0,6 point.

[5] Secteur tertiaire marchand et taxes

Dans le **secteur primaire**, le taux de croissance est attendu à 6,6% en 2026, avec une progression annuelle moyenne de 6,3% entre 2024 et 2026. Elle serait tirée essentiellement par les branches « Agriculture », « Elevage et pêche » et dans une moindre mesure par les branches « Sylviculture, exploitation forestière » et « Pêche et aquaculture ». La croissance de l'agriculture est projetée à 6,4% en 2024 et à 6,6% à l'horizon 2026, soit une progression annuelle moyenne de 6,4%.

La dynamique de croissance du **secteur secondaire** devrait continuer sur la période sous revue, dans un contexte de poursuite de l'exécution des projets structurants de la FdR. Cette orientation du secteur serait soutenue, notamment, par la fabrication de produits alimentaires, la fabrication de matériaux de construction, la production et la distribution d'électricité et de gaz, la construction et les autres activités manufacturières. Globalement, l'activité du secteur secondaire est attendue en hausse de 7%.

Le secteur tertiaire devrait aussi poursuivre sa dynamique de croissance en liaison avec les performances attendues dans les autres secteurs d'activités de l'économie. Ainsi, son activité progresserait en moyenne de 7,1% sur la période 2024-2026 contre 4,4% sur la période 2020-2022. Toutes les branches d'activités contribueraient au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur tertiaire, et plus particulièrement le commerce, les transports et les services d'hébergement et de restauration.

Figure : Contribution des éléments de l'offre à la croissance réelle

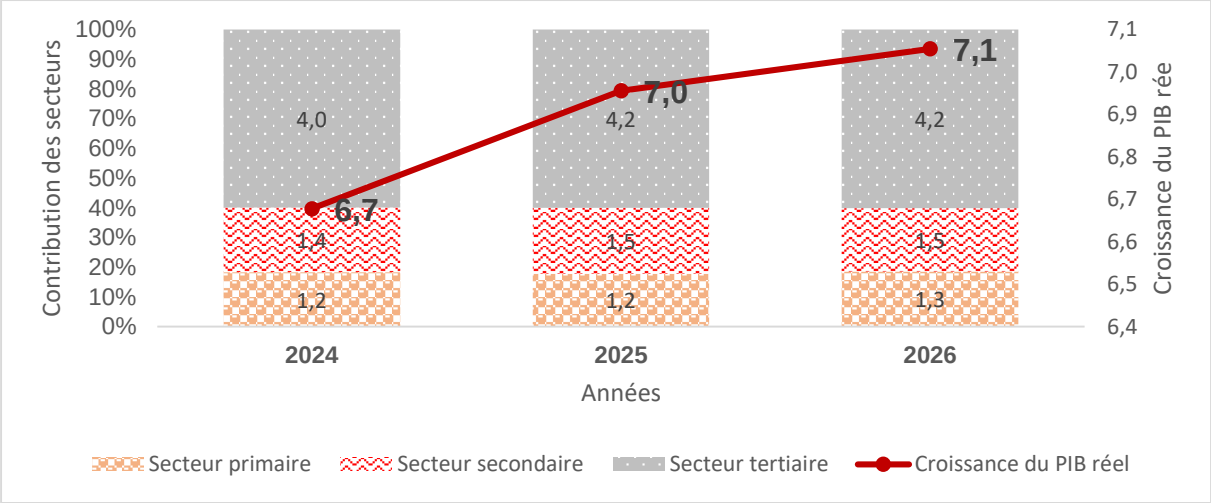

Source : DGEAE

Du côté de la demande, les investissements publics prévus dans les infrastructures économiques et l'amélioration du climat des affaires devraient stimuler l'investissement privé. Les investissements passeraient de 1.281,7 milliards en 2024 à 1.588 milliards en 2026 grâce aux dépenses d'investissements publics prévus dans la FdR et les investissements privés annoncés sur la PIA. La consommation finale connaîtrait une hausse de 16,2%.

Le PIB nominal évoluerait de 6.071,2 milliards en 2024 à 7.229,5 milliards en 2026, soit une progression de 9,2% en moyenne par an sur la période.

S'agissant des prix, les prévisions indiquent un taux d'inflation qui serait maintenu dans les limites de 3% à moyen terme, notamment grâce aux bonnes performances attendues dans le secteur agricole et par ricochet un bon approvisionnement des marchés en produits vivriers.

CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES

Le présent chapitre traite de la situation de l'exécution budgétaire sur la période 2020-2022, l'estimation budgétaire à fin 2023, des orientations et perspectives budgétaires 2024-2026, de la dynamique de la dette publique sur la période et des principaux indicateurs budgétaires.

2.1. Situation de l'exécution budgétaire de 2020-2022

Conformément à l'article 6 de la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois des finances, les ressources et les charges de l'État sont constituées de recettes et de dépenses budgétaires ainsi que des ressources et des charges de trésorerie. Cette section sera consacrée à l'analyse de l'exécution des ressources et des charges sur les trois dernières années ainsi que le financement du déficit budgétaire qui en résulte.

2.1.1. Réalisation des recettes

Composées des recettes fiscales, non fiscales et des dons, les recettes budgétaires totales réalisées pour les années 2020, 2021 et 2022 s'élèvent respectivement à 830,5 milliards 921,6 milliards et 1.051,4 milliards, soit un accroissement moyen de 12,5% sur la période.

2.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont établies à 655,2 milliards en 2020 ; 779,6 milliards en 2021 et 864,7 milliards en 2022 , soit une progression moyenne de 15%. Cette performance s'explique essentiellement par la mise en œuvre des réformes au niveau des administrations fiscales et douanières notamment la dématérialisation des procédures (télé déclaration, télépaiement, paiements mobile, etc.), le renforcement des codes de spécifications tarifaires, la déconcentration et l'opérationnalisation des services, la reprise effective des vérifications fiscales et douanières qui avaient été suspendues pour cause de covid-19, etc.

2.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales comprennent essentiellement les revenus de l'entreprise et du domaine, les droits et frais administratifs, les produits financiers et les produits exceptionnels.

La réalisation des recettes non fiscales, sur la période 2020 à 2022, a enregistré une baisse moyenne de 9,2%, passant de 72,9 milliards en 2020 et à 59,2 milliards en 2022. Cette régression s'explique, par le non versement ou le versement partiel des dividendes par certaines entreprises publiques, en raison des difficultés de trésorerie liées en autre au ralentissement des activités dans le cadre des mesures de lutte contre la COVID-19.

2.1.1.3. Dons

Composés de dons projets, dons programmes (appuis budgétaires) et fonds de concours, les dons se chiffrent à 102,5 milliards en 2020 84 milliards en 2021 et 127,4 milliards en 2022, soit une progression moyenne de 16,8%.

Sur la période, les dons programmes ont connu une hausse moyenne de 1.399,4% en passant de 37,2 milliards en 2020, à 1 milliard en 2021 et à près de 30 milliards en 2022.

S'agissant des dons projets, ils se sont chiffrés à 62 milliards, 83 milliards et 97,4 milliards respectivement en 2020, 2021 et 2022, soit un accroissement moyen de 25,6%. Cette progression des dons projet s'explique par le renforcement du cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers et l'amélioration du suivi des décaissements.

Tableau 1: Evolution des réalisations des recettes (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2020	2021	2022
1	**RECETTES BUDGETAIRES**	**830,5**	**921,6**	**1 051,4**
2	**Recettes fiscales**	**655,2**	**779,6**	**864,7**
3	**Recettes fiscales (CI)**	**331,1**	**405,6**	**429,7**
4	**Recettes fiscales (CDDI)**	**324,1**	**374,0**	**435,1**
5	**Recettes non fiscales**	**72,9**	**58,0**	**59,2**
6	**Dons programme**	**37,2**	**1,0**	**30,0**
7	**Fonds de concours**	**3,3**	**0,0**	**0,0**
8	**Dons projets**	**62,0**	**83,0**	**97,4**

Source : DGBF/CBMT

2.1.2. Exécution des dépenses

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. Sur la période 2020-2022, elles représentent en moyenne 73,6% des charges de l'Etat. L'exécution de ces dépenses connait une tendance haussière, passant de 1.130,4 milliards en 2020 à 1.137,2 milliards en 2021 puis à 1.469,9 milliards en 2022, soit une progression moyenne de 14,9%.

2.1.2.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont constituées des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisitions de biens et services, des dépenses de transferts courants et des dépenses en atténuation de recettes. Elles représentent en moyenne 66,1% des dépenses budgétaires. Ces dépenses se sont établies à 976,2 milliards en 2022 contre 757,4 milliards en 2021 et 736,2 milliards en 2020. Sur la période sous revue, elles ont connu une progression moyenne de 15,9% due essentiellement à l'augmentation des dépenses de transferts courants, des dépenses en atténuation de recettes et des dépenses d'acquisition des biens et services.

Les dépenses ordinaires ont été exécutées respectivement en 2020, 2021 et 2022 comme suit :

- charges financières de la dette pour 100,1 milliards ; 99,8 milliards et 124,8 milliards ;
- dépenses de personnel pour 234,8 milliards ; 251,5 milliards et 255,3 milliards ;
- dépenses d'acquisition de biens et services pour 132,1 milliards ; 131,5 milliards et 192 milliards ;
- dépenses de transferts courants pour 145,6 milliards ; 141,9 milliards et 265,4 milliards;
- dépenses en atténuation de recettes pour 123,6 milliards ; 132,7 milliards et 138,8 milliards.

2.1.2.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital se décomposent en investissements inscrits au Programme d'investissement public (PIP) financés sur ressources internes et externes (emprunts et dons) et en dépenses d'investissements hors PIP (dépenses d'acquisition de matériels et mobiliers). Les dépenses en capital ont connu une évolution moyenne de 13,2% entre 2020 et 2022 due essentiellement aux efforts entrepris par le gouvernement pour améliorer le niveau des investissements publics et en particulier ceux financés sur ressources internes. Elles sont passées de 394,2 milliards en 2020 à 493,6 milliards en 2022.

Les investissements financés sur ressources internes se chiffrent à 197,3 milliards ; 157,5 milliards et 183,1 milliards respectivement pour les années 2020, 2021 et 2022, soit une régression moyenne de 2%. Ceux financés sur ressources externes s'élèvent à 184,9 milliards en 2020 ; 159,1 milliards en 2021 et 195,8 milliards en 2022, soit une hausse de 4,6%.

Les dépenses d'investissement hors PIP ont connu une hausse moyenne de 254,2% et se sont établies à 12 milliards ; 63,2 milliards et 114,7 milliards respectivement en 2020, 2021 et 2022. Cette hausse est liée à la prise en compte des mesures de sécurité.

Tableau 2: Evolution des dépenses budgétaires (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2020	2021	2022
1	**DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 130,4**	**1 137,2**	**1 469,9**
2	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	736,2	757,4	976,2
3	Dépenses fiscales	123,6	132,7	138,8
4	**Dépenses ordinaires**	**736,2**	**757,4**	**976,2**
5	Dépenses de personnel	234,8	251,5	255,3
6	Dépenses d'acquisition de biens et services	132,1	131,5	192,0
7	Dépenses en atténuation de recettes	123,6	132,7	138,8
8	Dépenses de transfert courant	145,6	141,9	265,4
9	Charges financières de la dette	100,1	99,8	124,8
10	Intérieure	*86,2*	*84,8*	*106,4*
11	Extérieure	*13,9*	*15,0*	*18,4*
12	**Dépenses en capital**	**394,2**	**379,8**	**493,6**
13	Dépenses d'immobilisation HPIP	*12,0*	*63,2*	*114,7*
14	Financées sur ressources propres	*197,3*	*157,5*	*183,1*
15	Financées sur ressources extérieures	*184,9*	*159,1*	*195,8*

Source :DGBF/ CBMT

2.1.3. Soldes budgétaires et financement du déficit

❖ Epargne budgétaire

L'analyse des opérations budgétaires laisse apparaitre une épargne après le financement des dépenses ordinaires sur les recettes fiscales et non fiscales. En effet, l'épargne budgétaire résulte de la différence positive entre les recettes propres de l'État et ses dépenses ordinaires. Sur la période d'analyse, l'épargne budgétaire dégagée est passé de -8,1 milliards en 2020 à 80,2 milliards en 2021 et à -52,3 milliards en 2022, soit une progression moyenne de 0,5%.

Tableau 3: Evolution de l'épargne budgétaire (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2020	2021	2022
1	**RECETTES PROPRES**	**728,1**	**837,6**	**924,0**
2	**DEPENSES ORDINAIRES**	**736,2**	**757,4**	**976,2**
3	**EPARGNE BUDGETAIRE**	**-8,1**	**80,2**	**-52,3**

Source : DGBF/CBMT

❖ Déficit budgétaire et financement

❖ Déficit budgétaire

Sur la période sous revue, le solde budgétaire dons compris est déficitaire. Il est passé de 299,8 milliards en 2020 à 215,7 milliards en 2021 et s'est fortement dégradé en 2022 pour atteindre 418,5 milliards. La dégradation du solde budgétaire constatée en 2022 s'explique essentiellement par la forte augmentation des dépenses d'urgence liées à la situation sécuritaire préoccupante au nord du pays.

Rapporté au PIB, le déficit budgétaire est passé de 7,0% en 2020, à 4,6% en 2021 et à 8,3% en 2022. Sur les trois années 2020-2022, le déficit budgétaire a été financé par l'excédent dégagé des opérations de trésorerie résultant de la différence entre les ressources et charges de trésorerie.

Tableau 4: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2020	2021	2022
1	RECETTES BUDGETAIRES	830,5	921,6	1 051,4
2	DEPENSES BUDGETAIRES	1 130,4	1 137,2	1 469,9
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-299,8	-215,7	-418,5

Source : DGBF/CBMT

❖ Financement

Composées des titres publics, emprunts, droits de tirages spéciaux et recettes des privatisations, les ressources de trésorerie ont connu une évolution contrastée sur la période 2020-2022. Elles sont passées de 820,3 milliards en 2020 à 622,1 milliards en 2021 et à 902,9 milliards en 2022.

Les charges de trésorerie comprenant le remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme, les retraits sur les comptes des correspondants et les prêts et les avances, ont connu une augmentation moyenne de 14,1% sur la période 2020-2022. En 2022, elles se sont établis à 519 milliards contre 406,4 milliards en 2021 et 404,2 milliards en 2020.

Les opérations de trésorerie ont dégagé un solde excédentaire de 416,1 milliards ; 215,7 milliards et 383,9 milliards respectivement en 2020, 2021 et 2022, soit une progression de 14,9% par rapport à 2021.

Tableau 5: Evolution des ressources, des charges et du solde trésorerie (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2020	2021	2022
1	**RESSOURCES DE TRESORERIE**	820,3	622,1	902,9
2	**CHARGES DE TRESORERIE**	404,2	406,4	519,0
3	**SOLDE DE TRESORERIE**	416,1	215,7	383,9

Source : DGBF/CBMT

Dans l'ensemble, le solde global ressorti sur la période sous revue est excédentaire de 116,3 milliards en 2020 et déficitaire de 34,6 milliards.

2.2. Estimations[6] budgétaires à fin 2023

2.2.1. Estimation des recettes

La loi de finances initiale 2023 fixe les prévisions des recettes budgétaires à 1.187,2 milliards, en augmentation de 12,9% par rapport aux réalisations de 2022. Elles sont constituées de recettes fiscales (912,1 milliards), de recettes non fiscales (60,1 milliards), de dons programmes (12 milliards) et de dons projets (203,1 milliards).

La mobilisation des recettes budgétaires de l'année 2023 a été entamée dans un contexte marqué par une maitrise de la pandémie à corona virus et un accroissement du niveau d'inflation essentiellement dû au conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Tableau 6: Evolution des recettes budgétaires (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2023
1	**RECETTES BUDGETAIRES**	1 187,2
2	**Recettes fiscales**	912,1
3	**Recettes fiscales (CI)**	472,0
4	**Recettes fiscales (CDDI)**	440,1
5	**Recettes non fiscales**	60,1
6	**Dons programme**	12,0
7	**Fonds de concours**	0,0
8	**Dons projets**	203,1

Source : DGBF/CBMT

2.2.2. Estimation des dépenses

Composées des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, les dépenses budgétaires sont estimées en 2023 à 1.554,7 milliards et représentent 79,6% de l'ensemble des charges du budget général.

Les dépenses ordinaires sont prévues pour 945,1 milliards en 2023, en augmentation de 2,8% par rapport à la réalisation de 2022. Les éléments constitutifs des dépenses ordinaires : charges financières de la dette, dépenses de personnel, dépenses d'acquisition des biens et services, dépenses de transferts courants et dépenses en atténuation des recettes sont prévues respectivement pour 142,9 milliards ; 302 milliards ; 155 milliards, 198,3 milliards et 147 milliards.

Les charges financières de la dette, les dépenses de personnel, les dépenses d'acquisition des biens et services, les dépenses de transferts courants et les dépenses en atténuation de recettes représentent

[6] Les estimations budgétaires de 2023 sont celles de la loi de finances initiale de 2023.

respectivement 15,1%, 32%, 16,4%, 21% ; 15,6% des dépenses ordinaires. Rapporté à 2022, elles connaissent une variation de 14,5%, 18,3%, -19,2%, -25,3% et 5,9%.

Quant aux dépenses en capital, elles sont prévues pour 609,6 milliards en 2023 contre 493,6 milliards en 2022, soit une hausse de 23,5%. Cet accroissement est essentiellement porté par les investissements financés sur ressources extérieures qui sont passés de 195,8 milliards en 2022 à 334,7 milliards (70,9%) et les dépenses d'investissement financées sur ressources internes qui sont passés de 183,1 milliards à 243,5 milliards (33%) en 2023.

La forte progression constatée entre 2022 et 2023 s'explique par l'exécution des projets phares contenus dans la feuille de route gouvernementale et des mesures prises pour faire face aux défis sécuritaires dans la région des Savanes.

Tableau 7: Dépenses budgétaires(en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2023
1	**DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 554,7**
2	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	945,1
3	Dépenses fiscales	147,0
4	**Dépenses ordinaires**	**945,1**
5	Dépenses de personnel	302,0
6	Dépenses d'acquisition de biens et services	155,0
7	Dépenses en atténuation de recettes	147,0
8	Dépenses de transfert courant	198,3
9	Charges financières de la dette	142,9
10	*Intérieure*	*125,9*
11	*Extérieure*	*17,0*
12	**Dépenses en capital**	**609,6**
13	*Dépenses d'immobilisation HPIP*	*31,4*
14	*Financées sur ressources propres*	*243,5*
15	*Financées sur ressources extérieures*	*334,7*

Source : DGBF/CBMT

2.2.3. Soldes budgétaires et financement du déficit

- **Epargne budgétaire**

Le financement des dépenses ordinaires par les recettes propres (recettes fiscales et non fiscales) en 2023 dégagerait une épargne budgétaire de 27 milliards .

❖ **Déficit budgétaire et financement**

❖ **Déficit budgétaire**

L'estimation à fin décembre 2023 fait apparaître un déficit budgétaire de 367,5 milliards, soit 6,6% du PIB, en amélioration de 1,7% par rapport à 2022. Cette amélioration s'expliquerait par une baisse des dépenses d'acquisition des biens et services, des dépenses de transfert et des dépenses d'investissement hors PIP. Ces postes de dépenses budgétaires connaitraient respectivement une diminution de 19,2% ; 25,3% et 72,6% par rapport à 2022. Cette baisse constatée entre 2022 et 2023 est liée aux dépenses d'urgence exécutées en 2022 qui n'ont pas fait l'objet de reconduction en 2023.

Tableau 8 : Niveau de déficit (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2023
1	RECETTES BUDGETAIRES	1 187,2
2	DEPENSES BUDGETAIRES	1 554,7
3	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-367,5

Source : DGBF/CBMT

❖ **Financement**

En 2023, les ressources de trésorerie se chiffreraient à 766,2 milliards, soit une baisse de 11,9% par rapport au niveau de réalisation de 2022. Quant aux charges de trésorerie, elles seraient de 398,8 milliards en 2023 contre 519 milliards en 2022, soit une baisse de 23,2%. Il en résulte un solde de trésorerie excédentaire de 367,5 milliards en baisse de 4,3% par rapport à 2022. Cette évolution s'expliquerait par une baisse considérable des charges de trésorerie par rapport aux ressources de trésorerie. Ce solde excédentaire permettrait de financer le déficit budgétaire.

Tableau 9 : Ressources, charges de trésorerie et solde (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2023
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	766,2
2	CHARGES DE TRESORERIE	398,8
3	SOLDE DE TRESORERIE	367,5

Source : DGBF/CBMT

2.3. Orientations et perspectives budgétaires 2024-2026

Les orientations et perspectives des finances publiques sur la période 2024-2026 reposent principalement sur les actions de la politique budgétaire et les hypothèses du cadrage macroéconomique.

2.3.1. Nouvelles orientations budgétaires

La politique budgétaire sur la période 2024-2026 vise l'amélioration des déficits budgétaires à travers une bonne mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses. Elle mettra l'accent sur le renforcement de la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères et institutions et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges budgétaires pour le financement des investissements structurants et la prise en charge des priorités sociales.

Cette politique budgétaire prudente est menée dans un contexte de consolidation budgétaire ramenant le déficit à 3% du PIB à partir de 2025. En effet, la crise sanitaire, la situation sécuritaire au nord et le conflit en Ukraine ont impacté significativement les finances publiques au cours de ces dernières années dégradant le solde budgétaire de la plupart des pays de la sous-région au-dessus de la norme communautaire.

2.3.1.1. Nouvelles orientations en matière des recettes

Conformément aux objectifs de la FdR, la politique budgétaire prévoit une augmentation des ressources publiques par l'amélioration des recettes fiscales et douanières avec une cible de taux de pression fiscale à 15% à l'horizon 2025. Pour atteindre ces résultats, plusieurs mesures sont envisagées.

- ❖ **Mesures fiscales**
- ➢ **Orientations de politiques fiscales**

Les orientations de politique fiscale sur la période 2024-2026 visent essentiellement la mobilisation des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses fiscales, le renforcement de l'équité et de la justice fiscale, et la promotion des mesures fiscales à caractère sociale. La politique fiscale durant cette période sera également axée sur la promotion des investissements notamment dans le secteur du textile et de l'habillement et le soutien au secteur privé.

La stratégie de mobilisation des recettes sur cette période sera axée sur la mobilisation du potentiel de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des droits d'accises et des impôts fonciers.

A ce titre, les mesures ci-après sont envisagées :

- rehaussement du taux des droits d'accises sur les boissons alcoolisées ;
- extension des accises aux nouveaux produits proposés par la Commission de l'UEMOA ;
- rehaussement du taux du prélèvement sur les produits des jeux de hasard ;
- réduction de certaines exonérations de taxe foncière ;
- rationalisation des dépenses fiscales.

- ➢ **Mesures de réformes administratives**

En matière d'administration fiscale, les réformes fiscales seront essentiellement orientées vers le renforcement de la relation client, la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale et des services du cadastre et de la conservation foncière, la création d'un environnement fiscal attractif aux investissements privés garantissant l'équité et la justice fiscales et offrant des services de qualité aux opérateurs économiques.

Les principales réformes à mettre en œuvre porteront, entre autres, sur :

- le renforcement de la sécurité juridique des contribuables à travers l'opérationnalisation des commissions administratives de recours ainsi que la mise à jour et la publication de la doctrine et des rescrits fiscaux ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale par la mise en place d'une stratégie de fiscalisation des transactions numériques et du secteur informel ;
- la mise à disposition des petits contribuables des applications mobiles de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes ;
- la mise en place d'une stratégie de pilotage de toutes les actions de recouvrement ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures douanières, fiscales et de gestion cadastrale et foncière ;
- l'automatisation de l'analyse risque au Commissariat des impôts ;
- la digitalisation du processus de délivrance des titres fonciers ;
- l'amélioration du rendement des impôts fonciers à travers (i) la mise en place d'un système d'informations foncières (SIF) ; (ii) la connexion des bases de données sur le foncier et le cadastre et l'utilisation d'un numéro d'identification unique des biens immobiliers et (iii) la poursuite des enquêtes foncières dans certaines communes du grand Lomé et dans les chefs-lieux de région ;

- la mise en service des différentes interconnexions développées ;
- l'élargissement du champ des codes de spécification tarifaires ;
- le renforcement des procédures de contrôle et de recouvrement en douanes ;
- la spécialisation des brigades de vérification ;
- les échanges de renseignements automatiques et sur demande préconisés par le forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ;
- le renforcement de la législation fiscale pour rendre plus contraignante l'obligation déclarative pour les entreprises bénéficiant de régimes dérogatoires ;
- l'automatisation de la gestion des régimes dérogatoires.

❖ **Mesures non fiscales**

Sur la période 2024-2026, le gouvernement améliorera le recouvrement des recettes non fiscales à travers la poursuite de la mise en œuvre des mesures de réformes et des activités telles que :

- la réalisation d'une étude d'évaluation du potentiel des recettes non fiscales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de supervision et de contrôle des régies de recettes ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de recouvrement ;
- la sensibilisation des usagers des services publics sur les prestations payantes au niveau de chaque service public ;
- la prospection et la création de nouvelles régies de recettes ;
- le maintien d'un cadre permanent de concertation avec les acteurs.

❖ **Mesures concernant les dons**

Pour améliorer la mobilisation des ressources extérieures en dons, l'Etat mettra en œuvre les actions suivantes :

- le renforcement du mécanisme de suivi des décaissements des dons ;
- le renforcement du cadre de concertation avec les partenaires financiers dans le cadre de la mobilisation des ressources extérieures ;
- l'amélioration des prévisions et la mobilisation des ressources extérieures en dons à travers (i) l'élaboration et la mise en œuvre du document de stratégie nationale de mobilisation des ressources extérieures en adéquation avec le PIP et (ii) le renforcement de la programmation des appuis des partenaires en développement.

2.3.1.2. Nouvelles orientations en matière de dépenses

Les prévisions des dépenses budgétaires sur la période 2024-2026 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social ainsi que des mesures de réforme entreprises en vue d'une meilleure gestion des dépenses publiques. Les efforts du gouvernement visent le renforcement de la couverture des dépenses sociales et sécuritaires face aux menaces terroristes qui pèsent sur le pays. Ces mesures permettront d'assurer la résilience de l'économie face aux chocs éventuels, de l'inclusion sociale afin d'assurer la relance économique conformément aux objectifs de la déclaration de politique générale.

Les principales mesures envisagées à cet effet sont les suivantes :

- la réduction des dépenses d'acquisition de matériels et mobiliers et un des ministères et institutions et un recentrage des projets investissements sur les priorités afin de financer les dépenses urgentes du moment ;
- le renforcement de la mise en œuvre du budget programme dans toute l'administration publique dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats ;

- la poursuite de la gestion active de la dette dans l'optique de rallonger sa maturité moyenne et donc de lisser la part des recettes consacrées au remboursement du service de la dette ;
- la poursuite et le renforcement de l'application des nouveaux textes régissant la commande publique et la digitalisation des procédures ;
- la poursuite de la réorganisation des ministères en vue de les mettre en phase avec les exigences de la gestion axée sur les résultats ;
- l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources allouées aux projets d'investissement public ;
- le renforcement de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire.

2.3.1.3. Autres orientations

❖ **Budgétisation sensible au genre**

Dans la dynamique de réalisation des objectifs de développement humain durable, le Togo poursuivra l'intégration du genre dans le processus de programmation et de budgétisation dans les ministères et institutions. Cette ambition permettra de bâtir une société plus inclusive, où les femmes et les hommes œuvrent ensemble pour un développement harmonieux et durable.

L'élaboration du document budgétaire sensible au genre (DBSG), intervenue pour la première fois dans la loi de Finances exercice 2022, est un pas de plus vers la concrétisation de la volonté politique affirmée par les plus hautes autorités de prendre désormais en compte la dimension genre dans le budget de l'Etat.

L'objectif visé est d'opérer les changements opportuns dans la définition des priorités nationales, l'élaboration des politiques publiques et dans la programmation budgétaire des dépenses publiques pour plus de résultats de développement au profit des citoyennes et citoyens de manière inclusive.

Après l'étape de prise en compte du genre dans la planification, le Gouvernement togolais, à travers le ministère de l'économie et des finances, veut l'étendre systématiquement aux phases de programmation et de budgétisation pour en faire une priorité de développement. Cette démarche permettra de promouvoir progressivement les politiques sensibles au genre par leur intégration dans le processus budgétaire.

En définitive, le processus de programmation et de budgétisation sensible au genre va se poursuivre en 2024. A cet effet, à la suite de la phase pilote qui a regroupé huit (08) ministères et une (01) institution, le processus sera étendu à six (06) ministères supplémentaires en 2024. La progressivité du processus vise à terme la couverture intégrale de tous les ministères et institutions de la République.

❖ **Budgétisation sensible au climat**

Soucieux du développement durable et de l'anticipation des crises climatiques, le Togo s'est engagé à travers la FdR à préserver la nature et ses ressources et à se prémunir des risques climatiques de tout genre dans le pays. De ce fait, la FdR identifie des programmes en réponse aux principaux risques climatiques et à la mobilité verte ainsi que ceux touchant la législation environnementale. Dans le cadre de la budgétisation sensible au climat (BSC), il convient de rappeler que le processus demeure embryonnaire avec une feuille de route établie pour ce nouveau concept de budgétisation au Togo. L'exercice budgétaire 2024 marquera l'effectivité des activités de mise en œuvre de la budgétisation sensible au climat. Le processus débutera avec les ministères et institutions identifiés pilotes et associés et devrait s'étendre progressivement aux autres, les années à venir.

La mise en place des actions sur le moyen terme devrait permettre d'amorcer le processus avec la réalisation de plusieurs activités entre autres : la mise en place des cellules focales climat, la formation des acteurs, le marquage des dépenses relatives au climat, l'intégration du concept climat dans la chaîne

prospective, planification, programmation, budgétisation exécution et suivi-évaluation (PPPBESE) dans les ministères et institutions.

2.3.2. Prévision des recettes

Les recettes budgétaires pour l'année 2023 s'élèveraient à 1.187,2 milliards en augmentation de 12,9% par rapport à 2022. Elles sont projetées à 1.223,9 milliards en 2024 ; 1.298 milliards en 2025 et 1429,3 milliards en 2026. En pourcentage du PIB, elles représenteraient en moyenne 19,8% sur la période. Elles progresseraient en moyenne de 8,1% sur la période. La hausse constatée serait liée essentiellement aux efforts de mobilisation des recettes fiscales et non fiscales. Ces prévisions de recettes budgétaires tiennent compte des hypothèses macroéconomiques, de la politique fiscale et des mesures prises en vue d'accroître les recettes non fiscales sur la période considérée.

Figure 2 : Trajectoire des recettes budgétaires 2020-2026

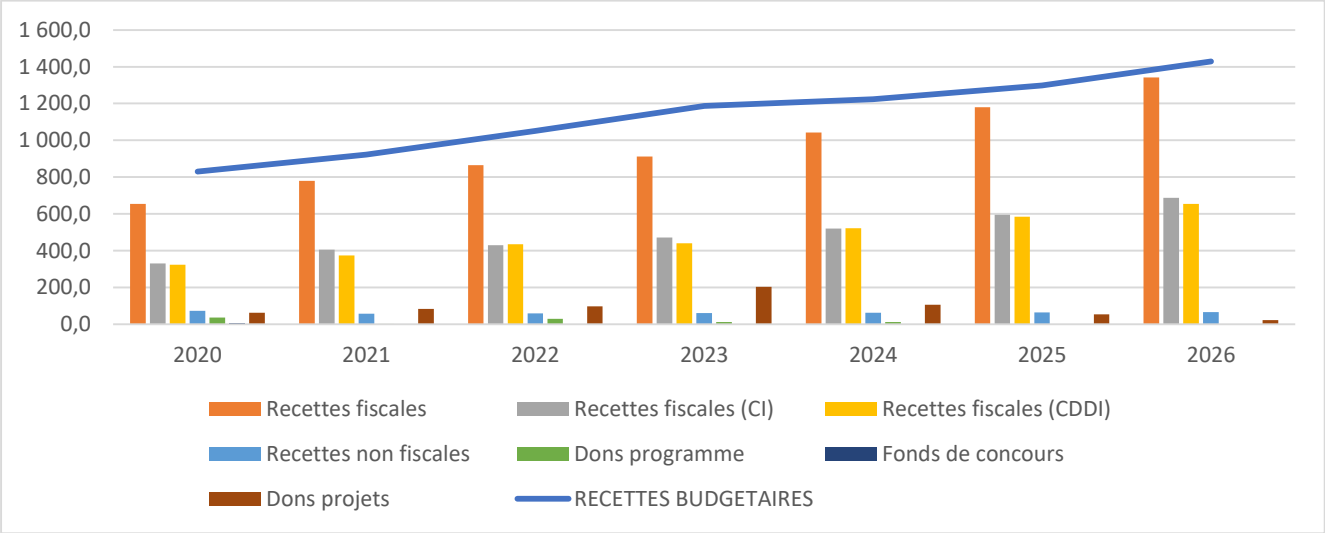

Source : DGBF/CBMT

2.3.2.1. Recettes fiscales[7]

Les projections des recettes fiscales et douanières au titre des années 2024 à 2026 ont été réalisées sur la base des hypothèses générales suivantes :

- le PIB nominal est retenu comme assiette de remplacement pour les lignes d'impôts, taxes et droits de douane qui sont sensibles à l'activité économique. Son évolution est estimée à 9,1% ; 9,0% et 9,2% respectivement en 2024, 2025 et 2026;
- Le taux moyen d'accroissement des recettes des cinq (05) dernières années est retenu comme assiette de remplacement pour les lignes d'impôts dont l'évolution ne suit pas celle du PIB. C'est le cas de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des droits d'immatriculation de la propriété foncière, des produits des obligations cautionnées, des produits des crédits en douanes, des remises, des amendes et pénalités, des confiscations et ventes en douane.

Par ailleurs, l'élasticité des recettes fiscales et douanières par rapport au PIB nominal est utilisée pour intégrer le comportement de ces recettes par rapport au PIB au cours des cinq (05) dernières années.

Sur la base des hypothèses susmentionnées, les prévisions des recettes fiscales s'établiraient à 1.042,1 milliards, 1.179,8 milliards et 1.341,5 milliards respectivement en 2024, 2025 et 2026, soit une croissance

[7] Y compris les recettes non liquides

moyenne de 13,5% sur la période considérée. L'amélioration des recettes fiscales sera soutenue par la fiscalité intérieure à hauteur de 519,9 milliards, 595,1 milliards et 686,8 milliards et par la fiscalité de porte pour 522,2 milliards, 584,8 milliards et 654,7 milliards respectivement pour les années 2024, 2025 et 2026. Les recettes des impôts et des douanes connaîtraient une hausse moyenne respective de 14,9% et 8,2% entre 2024 et 2026. Le taux de pression fiscales ressortirait à 14,7% ;15,4% et 16,2% respectivement en 2024, 2025 et 2026.

2.3.2.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à 62 milliards, 63,9 milliards et 65,9 milliards respectivement en 2024, 2025 et 2026, en progression moyenne de 3,1% sur la période. Ces projections ont été faites sur la base des hypothèses suivantes :

- la poursuite des actions d'élargissement de l'assiette des recettes non fiscales à travers la prospection, l'étude du potentiel desdites recettes dans les ministères, institutions et entreprises publiques ;
- la dématérialisation du recouvrement des recettes de service en dotant les régies de recettes d'un logiciel de collecte des recettes ;
- la poursuite de la collecte auprès des services publics, des contrats de bail et de concession afin d'améliorer le recouvrement des redevances dues à l'Etat ;
- le maintien de la bonne tendance et le paiement effectif des dividendes par les entreprises publiques.

2.3.2.3. Dons

Les dons (dons programmes et dons projets) sont projetés à 119,8 milliards en 2024 ; 54,3 milliards en 2025 et à 21,9 milliards en 2026, soit une régression moyenne de 57,1% sur la période.

Cette régression des dons s'expliquerait par (i) l'imprévisibilité des financements des partenaires d'une part ; et (ii) le changement du statut du Togo qui n'est plus classé dans la catégorie des pays fragiles, d'autre part.

2.3.3. Prévision des dépenses

2.3.3.1. Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires pour l'année 2024 s'élèveraient à 1.497,1 milliards contre 1.554,7 milliards en 2023. Elles sont projetées à 1.496,6 milliards en 2025 et à 1.639 milliards en 2026. Elles représentent en moyenne 23,3% du PIB sur la période.

Tableau 10: Evolution des dépenses budgétaires de 2024 à 2026 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2024	2025	2026
1	**DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 497,1**	**1 496,6**	**1 639,0**
2	Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales	1 350,2	1 339,1	1 467,0
3	Dépenses fiscales	146,9	157,5	172,0
4	**Dépenses ordinaires**	**946,4**	**963,1**	**990,1**
5	Dépenses de personnel	298,0	302,1	315,4
6	Dépenses d'acquisition de biens et services	143,6	143,7	136,1
7	Dépenses en atténuation de recettes	146,9	157,5	172,0
8	Dépenses de transfert courant	198,1	198,1	198,1
9	Charges financières de la dette	159,7	161,7	168,4
10	*Intérieure*	*135,1*	*137,0*	*144,9*
11	*Extérieure*	*24,6*	*24,7*	*23,5*
12	**Dépenses en capital**	**550,7**	**533,5**	**648,9**
13	*Dépenses d'immobilisation HPIP*	*15,0*	*15,5*	*15,9*
14	*Financées sur ressources propres*	*242,1*	*254,4*	*336,7*
15	*Financées sur ressources extérieures*	*293,6*	*263,6*	*296,3*

Source : DGBF/CBMT

En 2024, les dépenses ordinaires afficheraient une prédominance des dépenses de personnel (31,5%) et des dépenses de transfert courant (20,9%). Les dépenses ordinaires et en capital représenteraient respectivement 63,2% et 36,8% des dépenses budgétaires.

2.3.3.1.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires prévues sur la période 2024-2026 se déclinent en grandes masses comme suit :

- **Charges financières de la dette**

Les charges financières de la dette sont projetées à 159,7 milliards, 161,7 milliards et 168,4 milliards respectivement en 2024, 2025 et 2026, soit une hausse moyenne de 2,7% sur la période. Elles représentent 2,5% du PIB en moyenne sur la période sous revue. Par rapport aux recettes fiscales, elles représentent en moyenne 15,3%.

- **Dépenses de personnel**

Les projections de dépenses de personnel se sont basées sur la tendance de réalisation des dernières années. La base de projection est constituée de l'estimation de la réalisation à fin décembre 2023, corrigée des économies essentiellement dues aux départs à la retraite. Il a été ensuite appliqué le coefficient de 3% pour prendre en compte les avancements et bonifications etc.

La masse salariale sur la période 2024-2026 serait respectivement de 298 milliards, 302,1 milliards et 315,4 milliards, soit une hausse moyenne de 2,9%. Elle représente en moyenne 28,6% des recettes fiscales sur la même période.

L'augmentation des traitements et salaires serait essentiellement due à la prise en compte de l'effet financier des recrutements sectoriels et à la révision de la situation administrative du personnel de l'Etat.

❖ **Biens et services**

Les dépenses d'acquisition de biens et services ont été projetées sur la base de l'exécution des trois (03) dernières années et des estimations de 2023 en déduisant les mesures temporaires et en prenant en compte les mesures nouvelles pour les années à venir.

Dans l'ensemble, les dépenses d'acquisition de biens et services connaitraient une régression moyenne de 2,6% sur la période 2024-2026. Cette régression serait essentiellement due aux efforts de réduction du train de vie de l'Etat en vue de la maitrise des dépenses publiques. Elles sont prévues pour 143,6 milliards, 143,7 milliards et 136,1 milliards respectivement en 2024, 2025 et 2026.

❖ **Transferts courants**

Les projections des dépenses de transferts courants ont eu pour base les prévisions de 2023.

Les dépenses de transferts et subventions sont projetées à 198,1 milliards chaque année sur la période.

Ces transferts sont effectués au profit notamment :

- des écoles publiques pour compenser la gratuité des frais d'inscription ;
- des écoles publiques pour appuyer les initiatives de cantines scolaires ;
- des établissements publics nationaux pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- des Collectivités territoriales pour soutenir la politique de décentralisation ;
- des élèves et étudiants au titre des bourses et des frais de transport ;
- de la prise en charge des femmes enceintes (WOEZOU) ;
- de la politique de soutien aux produits pétroliers et du gaz ;
- du fonctionnement des structures autonomes de santé.

❖ **Dépenses en atténuation de recettes**

Les dépenses en atténuation de recettes devraient progresser sur la période pour atteindre 172 milliards en 2026 contre 146,9 milliards et 157,5 milliards respectivement en 2024 et 2025, représentant en moyenne 2,4% du PIB sur la période. La hausse serait en moyenne de 8,2% sur la période en lien avec les exonérations accordées dans le cadre des efforts d'industrialisation notamment la PIA et Togo digital 2025.

Tableau 11: Evolution des dépenses ordinaires 2024-2026 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2024	2025	2026
1	**DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 497,1**	**1 496,6**	**1 639,0**
2	**Dépenses ordinaires**	**946,4**	**963,1**	**990,1**
3	Dépenses de personnel	298,0	302,1	315,4
4	Dépenses d'acquisition de biens et services	143,6	143,7	136,1
5	Dépenses en atténuation de recettes	146,9	157,5	172,0
6	Dépenses de transfert courant	198,1	198,1	198,1
7	Charges financières de la dette	159,7	161,7	168,4
8	*Intérieure*	135,1	137,0	144,9
9	*Extérieure*	24,6	24,7	23,5

Source : DGBF/CBMT

Au total, les dépenses ordinaires passeraient de 946,4 milliards en 2024 à 963,1 milliards en 2025, et à 990,1 milliards en 2026, soit une hausse moyenne de 2,3% sur la période. Cette hausse serait portée essentiellement par les dépenses en atténuation des recettes et la charge financière de la dette publique.

2.3.3.1.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont composées des projets du programme d'investissements publics (PIP) initial élaboré sur la période 2024-2026 et des dépenses d'équipement des services de l'administration centrale (dépenses d'investissement hors PIP). Ainsi, les dépenses sont projetées à 550,7 milliards et 533,5 milliards et 648,9 milliards respectivement en 2024, 2025 et 2026. Elles représenteraient en moyenne 8,7% du PIB sur la période.

Le PIP 2024-2026 initial a prévu des investissements de 723,8 milliards en 2024 ; 722,3 milliards en 2025 et de 588,3 milliards en 2026. Sur la base des objectifs de déficit retenu sur la période, les projets d'investissement publics sont projetés à 535,7 milliards, 518 milliards et à 633 milliards respectivement pour 2024, 2025, et 2026. Ces projets se décomposent en projets d'investissement sur ressources internes pour 242,1 milliards ; 254,4 milliards ; 336,7 milliards et en projets d'investissement financés sur ressources externes pour 293,6 milliards ; 263,6 milliards et 296,3 milliards respectivement en 2024, 2025 et 2026.

Sur la même période, les dépenses d'investissements hors PIP s'établiraient à 15 milliards 15,5 milliards et 16 milliards, soit une progression moyenne de 3%.

Ces prévisions tiennent compte des contraintes budgétaires et de l'amélioration observée ces dernières années sur le taux d'absorption des crédits des projets d'investissement public suite à la révision des textes sur la commande publique et la poursuite des efforts auprès des bailleurs pour accroître le décaissement des crédits.

2.3.4. Soldes budgétaires et financement du déficit

2.3.4.1. Soldes budgétaires

- **Epargne budgétaire**

L'épargne budgétaire dégagée sur la période de projection serait de 157,7 milliards ; 280,6 milliards et 417,3 milliards respectivement en 2024, 2025 et 20256 ; il connaitrait une hausse moyenne de 63,3% sur la période.

Tableau 12: Evolution de l'épargne budgétaire 2024-2026 ***(en milliards de francs CFA)***

	RUBRIQUE	2024	2025	2026
1	RECETTES P**ROPRES**	**1 104,1**	**1 243,7**	**1 407,4**
2	**DEPENSES ORDINAIRES**	**946,4**	**963,1**	**990,1**
3	**EPARGNE BUDGETAIRE**	**157,7**	**280,6**	**417,3**

Source : DGBF/CBMT

- **Déficit budgétaire**

Le solde budgétaire, dons compris, en pourcentage du PIB ressortirait à -4,5% en 2024 contre -6,6% en 2023. Il se situerait à -3% en 2025 et à -2,9% en 2026.

Les déficits budgétaires ainsi dégagés sur la période 2024-2026 seront financés par l'excédent des opérations de trésorerie.

Tableau 13: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2024	2025	2026
1	**RECETTES BUDGETAIRES**	**1 223,9**	**1 298,0**	**1 429,3**
2	**DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 497,1**	**1 496,6**	**1 639,0**
3	**SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS**	**-273,2**	**-198,6**	**-209,7**

Source : DGBF/CBMT

2.3.4.2. Opérations de financement

- **Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie passeraient de 689,4 milliards à 714,3 milliards et 776,8 milliards pour les années 2024, 2025 et 2025, soit une hausse moyenne de 6,2% sur la période. Elles sont composées des titre publics (355,5 milliards en 2024 ; 383,9 milliards en 2025 et 399,5 milliards en 2026) et des emprunts projets (186,7 milliards en 2024 ; 209,4 milliards en 2025 et 274,4 milliards en 2026) et les autres emprunts (147,2 milliards en 2024, 121 milliards en 2025 et 103 milliards en 2026).

- **Charges de trésorerie**

Les charges de trésorerie sont composées des amortissements de la dette intérieure et extérieure. Elles représenteraient en moyenne 7,5% du PIB sur la période. Ces charges connaitraient une hausse progressive sur la période et passeraient de 416,2 milliards à 515,7 milliards et 567,2 milliards respectivement en 2024, 2025 et 2026, soit une progression moyenne de 16,9% sur la période de projection.

Tableau 14: Projection des ressources et charges de trésorerie 2024-2026 (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2024	2025	2026
1	*RESSOURCES DE TRESORERIE*	**689,4**	**714,3**	**776,8**
2	*CHARGES DE TRESORERIE*	**416,2**	**515,7**	**567,2**
3	*SOLDE DE TRESORERIE*	**273,2**	**198,6**	**209,7**

Source : DGBF/CBMT

2.3.5. Ressources et charges de l'Etat

Les ressources de l'Etat comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie. Quant aux charges de l'Etat, elles sont constituées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

Le budget de l'Etat est constitué du budget général et des comptes spéciaux du Trésor. Sur la période 2024-2026, les ressources et les charges du budget général ont connu une hausse moyenne de 7,4% passant de 1.916,7 milliards en 2024 à 2.015,9 milliards en 2025 et 2.210 milliards en 2026. Ces ressources représentent en moyenne 30,9% du PIB sur la période considérée.

Les comptes spéciaux du trésor essentiellement composés des comptes d'affectation spéciale sont équilibrés en recettes et en dépenses sur la période de projection. Ils passeraient de 3,4 milliards en 2024 à 3,6 milliards en 2025 et à 3,9 milliards en 2026, soit une progression moyenne de 6,7%. Ils concernent le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnel ; le Fonds de promotion et du développement du tourisme ; le Fonds spécial pour le développement de l'habitat et le Fonds national de développement forestier.

Sur la période 2024-2026, le gouvernement maintiendra une politique budgétaire prudente en vue du retour au respect du principe d'équilibre budgétaire. Ainsi, la loi de finances s'équilibrerait en ressources

et charges et passerait de 1.916,7 milliards en 2024 à 2.015,9 milliards en 2025 et 2.210 milliards en 2026. La progression des ressources de l'Etat sur la période s'expliquerait essentiellement par la hausse des recettes fiscales.

Tableau 15: Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA)

	RUBRIQUE	2024	2025	2026
1	**TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT**	**1 916,7**	**2 015,9**	**2 210,0**
2	**TOTAL CHARGES DE L'ETAT**	**1 916,7**	**2 015,9**	**2 210,0**

Source : DGBF/CBMT

2.4. Dynamique de la dette publique sur la période 2020-2026

2.4.1. Évolution de la dette publique sur la période 2020-2026

L'encours de la dette publique est passé de 2.564,4 milliards en 2020 pour s'établir à 3.337,4 milliards en 2022, soit une hausse de 30,6% sur la période sous revue. L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 60,3% du PIB en 2020 à 65,9% du PIB en 2022. Cette hausse est en corrélation avec l'aggravation du déficit budgétaire lié aux conséquences de la pandémie de la covid-19, la crise sécuritaire et la crise alimentaire.

Le coût du portefeuille de la dette est analysé à travers le taux d'intérêt implicite et ressort à 4,15% à fin décembre 2022 contre 4,08% à fin décembre 2021.

Tableau 16: Evolution de la dette publique de 2020-2022 (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2020	2021	2022
1	Encours de la dette extérieure	1143,8	1223,4	1296,1
2	Encours de la dette intérieure	1420,6	1689,0	2041,2
3	Encours total	2564,4	2912,5	3337,4
4	PIB	4.253,2	4.621,5	5.068,9
5	Taux d'endettement global (%)	60,3%	63,0%	65,9%

***Source** : DDPF*

La dette du Togo est contractée en monnaie locale et en devises. Elle est structurée en dette intérieure et extérieure.

- **Évolution de la dette intérieure**

Le stock de la dette intérieure est passé de 1.420,6 milliards en 2020 à 2.041,2 en 2022, soit une progression de 29,7%. Il représente 40,3% du PIB à fin 2022. Ce stock est composé des fonds levés au titre des emprunts obligataires par l'Etat sur le marché financier régional pour le financement des projets de développement.

Tableau 17: Evolution du stock de la dette intérieure de 2020-2026 (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2020	2021	2022
1	Arriérés consolidés	49,2	5,43	5,43
2	Dettes des sociétés d'Etat liquidées	36,2	36,2	36,2
3	Dettes Conventionnelles hors titres publics (Allocations DTS et Autres prêts)	165,5	282,8	166,1
4	Titres publics (bons et obligations du Trésor)	1.323,3	1.524	1.833,5
5	TOTAL	1.420,6	1.689,0	2.041,2
6	PIB	4.253,2	4.621,5	5.068,9
7	Taux d'endettement intérieur (en %)	33,4	36,5	40,3

***Source** : DDPF*

Pour le financement des investissements, tel que décliné dans le document de stratégie d'endettement annexé à la loi de finances de chaque année, le Trésor public a eu à émettre des obligations par voie d'adjudication et de syndication.

Au 31 décembre 2022, l'encours des emprunts obligataires se chiffre à 1.833,5 milliards contre 1.323,3 milliards à fin 2020.

La stratégie de gestion de la dette pour la période 2022-2025 a pour objectif le recours aux emprunts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels puis un allongement progressif de la maturité des instruments de dette intérieure pour éviter l'exposition du portefeuille au risque de refinancement. En 2022, cette orientation a été bien suivie pour ce qui concerne les emprunts extérieurs. Pour les emprunts intérieurs notamment les titres publics, les émissions ont porté sur les instruments compris entre 3 ans et 15 ans.

❖ Évolution de la dette extérieure

Le portefeuille de la dette extérieure du Togo en 2022 est majoritairement composé des créances multilatérales (58,6%). Les créances bilatérales sont minoritaires dans le portefeuille de la dette publique du fait que la dette bilatérale envers les membres du Club de Paris a été considérablement réduite, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE le 14 décembre 2010. Le taux d'endettement extérieur s'est établi à 25,6% en 2022.

Tableau 18: Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2020-2026 (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2020	2021	2022
1	Encours extérieurs	1.143,8	1.223,4	1.296,1
2	PIB	4253,2	4621,5	5068,9
3	Taux d'endettement extérieur	26,9	26,5	25,6

***Source** : DDPF*

❖ Encours de la dette publique rapporté au PIB

L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 60,3% du PIB en 2020 à 65,9% du PIB en 2022.

En termes de perspective, le taux d'endettement public se situerait à 61% en 2026, soit une baisse de 4,8 points de pourcentage par rapport à 2022 grâce à la consolidation budgétaire ramenant le déficit budgétaire à 3% du PIB à partir de 2025.

Cette tendance permettra de ramener le risque de surendettement global élevé à un risque de surendettement modéré à l'horizon de 2025 avec une marge suffisante pour absorber les chocs et maintenir le risque de surendettement extérieure à modéré sur les moyen et long termes.

Tableau 19: Evolution de l'encours de la dette publique rapporté au PIB de 2020-2026 (en milliards de francs CFA)

N°	*RUBRIQUE*	*2020*	*2021*	*2022*	2023	2024	2025	2026
1	*Dette publique totale % du PIB*	*60,3*	*63,0*	*65,8*	66,9	66,4	64,5	62,4
2	*Dette extérieure*	*26,9*	*26,5*	*25,6*	26,1	28,3	31,0	29,7
3	*Dette intérieure*	*33,4*	*36,5*	*40,3*	40,8	38,1	33,6	32,8

***Source** : DDPF*

2.4.2. Stratégie d'endettement à moyen terme

Suivant la politique économique définie par le gouvernement à travers sa stratégie de développement, l'ambition est d'amener le Togo à rejoindre le groupe des pays émergents. Dans un tel contexte, la problématique actuelle en matière de gestion saine de la dette et de surveillance de l'endettement doit reposer sur la définition de la vision de l'Etat, une délimitation du champ de la politique d'endettement, une définition des principes directeurs et des orientations générales ainsi que des axes stratégiques.

Pour maintenir la dette à un niveau viable, le gouvernement poursuivra l'assainissement des finances publiques, améliorera la qualité de ses politiques et institutions pour bénéficier pleinement des facilités de l'IDA20 sur la période 2023 à 2025 et du FAD15 (2020-2023) ainsi que des dons auprès d'autres partenaires pour la relance de l'activité économique affaiblie par la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19.

La maitrise du risque de refinancement au-delà de 2022, exige du Trésor Public une gestion active de la dette à travers les mécanismes de rachat et d'échange de titres et de reconduire le reprofilage de la dette dès que nécessaire. Le rachat interviendra quand le Trésor aura des excédents de trésorerie. L'échange de titres permettra au Trésor d'émettre des titres de maturité longue pour remplacer d'autres titres qui arriveront à échéance dans le court terme et réduire ainsi le risque de refinancement du portefeuille de la dette.

La mise en œuvre de la stratégie nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique permettra d'avoir : (i) un cadre juridique et institutionnel renforcé, amélioré, harmonisé et intégrant les meilleures pratiques internationales en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique (Front, Middle et Back Offices) ; (ii) une meilleure coordination entre les acteurs intervenant dans la chaîne d'endettement ; (iii) un meilleur contrôle des actes d'endettement public et (iv) une gestion opérationnelle de la dette publique.

2.5. Principaux indicateurs macroéconomiques

Tableau 20: Principaux indicateurs macroéconomiques

	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
en % du PIB							
I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)	**19,5%**	**19,5%**	**20,7%**	**21,3%**	**21,3%**	**20,7 %**	**20,6 %**
A - Recettes fiscales	15,4%	16,5%	17,1%	16,4%	17,2%	17,8 %	18,6 %
B - Recettes non fiscales	1,7%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%
C - Dons	2,4%	1,8%	2,5%	3,9%	3,1%	1,9%	1,2%
II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	**26,6%**	**24,1%**	**29,0%**	**27,9%**	**25,8%**	**23,7 %**	**23,5 %**
A - Dépenses ordinaires	17,3%	16,0%	19,3%	17,0%	16,0%	14,6 %	13,8 %
1 - Dépenses de personnel	5,5%	5,3%	5,0%	5,4%	5,1%	4,6%	4,4%

2 - Dépenses d'acquisition de biens et services	3,1%	2,8%	3,8%	2,8%	2,4%	2,2%	2,0%
3 - Dépenses en atténuation de recettes	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	2,4%	2,4%	2,4%
4 - Dépenses de transfert courant	3,4%	3,0%	5,2%	3,6%	3,4%	3,0%	2,7%
5 - Charges financières de la dette	2,4%	2,1%	2,5%	2,6%	2,6%	2,4%	2,3%
B - Dépenses en capital	9,3%	8,0%	9,7%	11,0%	9,8%	9,1%	9,8%
III - RESSOURCES DE TRESORERIE	**19,3%**	**13,2%**	**17,8%**	**13,8%**	**11,4%**	**10,8 %**	**10,7 %**
IV - CHARGES DE TRESORERIE	**9,5%**	**8,6%**	**10,2%**	**7,2%**	**6,9%**	**7,8%**	**7,8%**
TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)	38,8%	32,8%	38,6%	35,2%	32,7%	31,5 %	31,4 %
TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)	36,1%	32,7%	39,3%	35,2%	32,7%	31,5 %	31,4 %
Solde budgétaire primaire intérieur	-9,4%	-6,7%	-10,7%	-9,2%	-7,1%	-5,4%	-5,2%
Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement	-13,7%	-10,1%	-14,6%	-15,2%	-12,3%	-9,9%	-9,7%
Solde budgétaire primaire global, base caisse	-13,7%	-10,1%	-14,6%	-15,2%	-12,3%	-9,9%	-9,7%
Epargne budgétaire	-0,2%	1,7%	-1,0%	0,5%	2,2%	4,2%	5,7%
Masse salariale en % des recettes fiscales	44,2%	38,9%	35,2%	39,5%	34,4%	29,5 %	27,0 %
Solde budgétaire dons compris	**-7,0%**	**-4,6%**	**-8,3%**	**-6,6%**	**-4,5%**	**-3,0%**	**-2,9%**
Pression fiscale	12,5%	13,7%	14,3%	13,8%	14,7%	15,4 %	16,2 %
Inflation	0,7%	1,8%	4,5%	2,4%	2,0%	2,0%	2,0%

Source : *DGBF/DGEAE/DDPF*

2.6. Répartition des dépenses par grandes fonctions de l'Etat de 2023-2025

En 2023, les fonctions services généraux, affaires économiques et enseignement représenteraient plus de la moitié du montant global des dépenses programmées. En proportion, elles afficheraient respectivement 36,3% ; 19,5% et 13,8% du montant global des dépenses. La part des autres fonctions se présente comme suit : défense (12,3%) ; l'ordre et sécurité publics (1,7%) ; la protection de l'environnement (1,3%) ; le logement et équipements collectifs (3,4%) ; la santé (7,8%) ; les loisirs, culture et culte (0,5%), ainsi que la protection sociale (3,2%).

En 2024, les fonctions services généraux, affaires économiques et enseignement seront financées à hauteur de 41,1% ; 20,7% et 14,4%. La part des autres fonctions se présente comme suit : défense (8,1%) ; l'ordre et sécurité publics (2,2%) ; la protection de l'environnement (0,7%) ; le logement et équipements collectifs (3,9%) ; la santé (4,7%) ; les loisirs, culture et culte (0,8%) ainsi que la protection sociale (3,4%).

En 2025, les fonctions services généraux, affaires économiques et enseignement atteindraient 38,5 % ; 23,9% et 12,8%. Le poids des autres fonctions se présente comme suit : défense (9,7%) ; l'ordre et sécurité publics (1,9%) ; la protection de l'environnement (0,6%); le logement et équipements collectifs (4,5%); la santé (4,5%); les loisirs (0,7%) et culture et culte ainsi que la protection sociale (3%).

Tableau 21: Répartition des dépenses par fonction de l'Etat

CODE	FONCTIONS	RÉALISATION			ESTIMATION	Projection		
		2020	2021	2022	2023 LFI	2024	2025	2026
01	Services généraux des administrations publiques	443,23	430,82	592,72	537,30	504,63	503,99	515,63
02	Défense	87,32	104,60	206,13	115,65	103,73	113,18	125,84
03	Ordre et sécurité publics	24,49	22,65	24,61	31,29	33,78	32,89	35,80
04	Affaires économiques	215,48	206,94	258,54	355,78	393,18	410,21	463,02
05	Protection de l'environnement	6,67	8,83	14,91	17,61	24,99	12,36	22,92
06	Logement et équipements collectifs	31,57	34,81	42,19	68,02	61,68	66,96	96,68
07	Santé	81,17	79,91	39,51	125,98	85,66	86,00	84,08
08	Loisirs, culture et culte	6,31	7,63	8,74	9,94	11,16	10,58	9,16
09	Enseignement	174,32	181,18	170,57	220,41	215,87	205,66	218,61
10	Protection sociale	59,81	59,87	111,95	72,73	62,37	54,78	67,25
	TOTAL	**1 130,37**	**1 137,24**	**1 469,87**	**1 554,72**	**1 497,06**	**1 496,61**	**1 638,99**

Source : *DGBF /CBMT*

CHAPITRE III : PRIORITES NATIONALES ET SECTORIELLES

Le présent chapitre traite des priorités nationales et intersectorielles retenues pour la période 2024-2026 en lien avec les orientations de la feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025 ainsi que les principales réalisations de 2020 à 2023.

3.1. Priorités nationales et intersectorielles

3.1.1. Vision et axes stratégiques de la feuille de route gouvernementale 2020-2025

En 2020, le gouvernement a adopté la feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025 avec pour vision de faire du Togo, un pays en paix et une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. En effet, cette FdR a été élaborée en réajustant le plan national de développement (PND) 2018-2022 pour tenir compte du contexte de la Covid-19 et des menaces sécuritaires dans la sous-région. La FdR met la priorité sur la durabilité, l'inclusivité socio-économique et les opportunités offertes par le numérique. Ainsi, la FdR vise à :

- renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ;
- dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ;
- moderniser le pays et renforcer ses structures.

3.1.2. Principales ambitions par axe de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025

Les principales ambitions, projets et réformes prioritaires par axe de la feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025 définis pour accompagner les nouvelles orientations stratégiques du pays se présentent comme suit:

Tableau 22: Répartition des projets / réformes et ambitions par axe de la FDR

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix	1	Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous	P1	Attribution de l'identité pour tous
			P2	Mise en place du Registre Social Unique
			P3	Mise en place de la Couverture Santé Universelle
			P4	Elaboration d'un plan de réponse aux urgences sanitaires
			P5	Poursuite de la politique d'électrification pour tous
			P6	Augmentation de l'accès en eau potable
			P7	Construction de 20 000 logements sociaux
			P8	Création d'une banque digitale pour tous
	2	Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail	P9	Augmentation des capacités d'accueil scolaire
			P10	Amélioration de la qualité de l'enseignement
			P11	Réforme de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires
	3	Assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous	Pr	- Adoption de la loi de programmations militaires

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
				- Diminution du taux de criminalité dans le pays - Amélioration de l'efficacité du système judiciaire
2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie	4	Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois	P12	Amélioration des rendements agricoles
			P13	Extension du réseau routier rural
			P14	Accélération du MIFA
			P15	Agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé
			R1	Réforme de la politique foncière agricole
	5	Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services	P16	Construction de l'Autoroute de l'Unité
			P17	Amélioration de la compétitivité du secteur logistique via la réforme du port et la digitalisation
			P18	Consolidation du positionnement stratégique de l'aéroport
			P19	Création d'une offre touristique de loisirs
	6	Créer de véritables industries extractives et transformatrices	P20	Construction d'un parc industriel autour du Port de Lomé
			P21	Lancement d'une unité de production d'engrais phosphatés
			P22	Accélération de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières
3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures	7	Faire du Togo une référence régionale dans le digital	P23	Extension de la couverture réseau internet fixe et mobile
			P24	Renforcement du raccordement internet au réseau mondial
			P25	Digitalisation des principaux services publics
			P26	Développement de l'écosystème digital
			R2	Réforme de la réglementation numérique
	8	Renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs	P27	Augmentation de la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité
			P28	Optimisation du portefeuille de participations de l'État
			P29	Restructuration et privatisation des deux banques publiques
			P30	Opérationnalisation de l'API-ZF
			R3	Modernisation du Code du Travail
			R4	Renforcement des mécanismes d'appui aux TPME
	9	Solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics	P31	Augmentation des ressources publiques
			P32	Transformation et restructuration des sociétés d'État
			P33	Élaboration du plan de développement de 10 principales municipalités
			P34	Attraction et développement des talents dans la fonction publique
			R5	Décentralisation de l'État
	10		P35	Réponse aux risques climatiques majeurs

AXES STRATEGIQUES	AMBITIONS		PROJETS ET REFORMES PRIORITAIRES	
		Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays	P36	Programme de mobilité verte
			R6	Réforme de la législation environnementale

Source : MPDC

3.2. Quelques réalisations de la feuille de route gouvernementale (FdR) 2020-2025

Plaçant l'émergence au cœur de son ambition, le Togo s'est fixé des objectifs de croissance économique et de développement social et humain pour les années à venir à travers les trois (3) axes stratégiques de la FdR.

3.2.1. Axe stratégique 1 : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix

Les ambitions relatives à cet axe sont : (i) offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous ; (ii) offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail et (iii) assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous.

Les principales réalisations enregistrées au cours des années 2021 à 2023 se présentent comme suit :

- l'inauguration de l'hôpital de référence Dogta Lafiè ;
- le projet de mécanisme d'assurance maladie du secteur informel et de prise en charge des nécessiteux (PMAMSIN) ;
- le programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né (PNAFE) dénommé « Wezou » ;
- l'adoption de la loi sur l'assurance maladie ;
- la réalisation de l'opération zéro cataracte qui a permis de consulter et de prendre en charge 46 400 personnes sur toute l'étendue du territoire national ;
- la mise à jour de la carte sanitaire ;
- la prise en charge de la couverture sanitaire de 2 546 131 élèves dans le cadre de la protection sociale en milieu scolaire « School Assur » ;
- la construction de 5 300 salles de classes dont 300 équipées de Technologies d'information et de la communication (TIC) accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- la dotation des établissements scolaires de laboratoires modernes, de bibliothèques et de systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;
- la poursuite de la politique de gratuité des frais de scolarité et des frais d'inscription à l'examen ;
- la poursuite du programme de cantines scolaires au profit de 9700025 apprenants principalement dans les cantons les plus pauvres à travers tout le pays ;
- les transferts de fournitures scolaires aux élèves orphelins et ceux issus des familles déshéritées à travers les 39 préfectures et 5 arrondissements de Lomé au profit de 6 000 élèves dont 3 000 filles ;
- l'opérationnalisation des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) « Aquaculture » ; « Elevage », « Bâtiment », « Energie Renouvelable » et « Logistique » ;
- l'ouverture de 5 nouveaux centres de formation technique et professionnelle (CFTP) dans 5 localités du Togo (Badou, Blitta, Borgou, Sanda Kagbanda et Cinkassé) ;

- l'ouverture d'un Lycée d'enseignement technique et professionnel (LETP) à Agou ;
- la construction et la réhabilitation des locaux pédagogiques dans 7 structures d'Enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) publiques et privées sélectionnées (salle de cours, ateliers, salles spécialisées) ;
- l'intégration des technologies de l'information et de la communication et le développement des environnements numériques de travail dans les programmes d'enseignement technique à travers la formation des enseignants ;
- l'accompagnement de 533 320 bénéficiaires vulnérables dont 368 961 femmes par le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) ;
- le soutien de 88 PME/PMI dont 52 financées, 1 389 primo entrepreneurs individuels dont 771 financés, 2037 groupements tous financés, 237 primo entrepreneurs en groupement financés ;
- l'appui et le financement de 7 889 jeunes porteurs d'idées d'entreprises dont 1 499 femmes ;
- La réalisation de 277 infrastructures de développement à la base et l'installation de 77 plateformes multifonctionnelles ;
- la construction de 76 mini-adductions d'eau potable (mini-AEP), de 906 nouveaux forages équipés de PMH et de 10 châteaux d'eau d'une capacité totale de 3 500 m3 pour répondre aux besoins des populations surtout les plus défavorisées ;
- la réhabilitation de 2 491 forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH) et trois (03) châteaux d'eau ;
- la réalisation de neuf (09) forages à gros débits ont été réalisés pour renforcer la capacité de production à 15 900 m3/jour ainsi que la construction de 15 bornes fontaines et la réalisation de 65 226 nouveaux branchements privés ;
- l'installation de 10 000 lampadaires solaires dans les cinq régions du Togo ;
- l'opérationnalisation du « Fonds Tinga » en complément du projet Cizo ;
- la poursuite du programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes ;
- l'électrification de 78 localités rurales avec réseau opérationnel et travaux de déclassement de la centrale thermique de Tado ;
- l'électrification de 74.798 ménages par kits solaires ;
- les transferts monétaires à 60.568 ménages pauvres et la création de 169.311 emplois temporaires aux personnes vulnérables dans le cadre du programme de filets sociaux de sécurité ;
- la mise en service de nouveaux ouvrages permettant de desservir environ 274.000 habitants supplémentaires en eau potable et 8 000 en assainissement ;
- la sécurisation foncière de 1177 hectares dans le cadre des logements sociaux ;
- le recrutement de 2.342 enseignants et la gratuité des frais de scolarité au secondaire ainsi que des frais d'examens permettant de prendre en charge les frais d'inscription au profit de 484 755 candidats aux différents examens scolaires et professionnels ;
- le recrutement de 300 élèves inspecteurs et conseillers pédagogiques ;
- la poursuite du programme de cantines scolaires au profit de 9700025 apprenants principalement dans les cantons les plus pauvres à travers tout le pays ;
- le renforcement des mesures sécuritaires contre les menaces terroristes.

3.2.2. Axe stratégique 2 : dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie

Le gouvernement entend, à travers cet axe : (i) faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ; (ii) affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services et (iii) créer de véritables industries extractives et transformatrices.

Les principales réalisations enregistrées au cours des années 2021 à 2023 se présentent comme suit :

- l'inauguration du marché de Kara ;
- l'opérationnalisation de l'Agence de transformation agricole (ATA) par la nomination du Directeur général ;
- la mise en place de 118 zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) pour une superficie de 10 908 ha en exploitation et 84 nouvelles ZAAP en cours de réalisation, la construction de 600 magasins de stockage d'une capacité totale de 65 000 tonnes pour la conservation des produits agricoles ;
- la mise à disposition de 18 295 tonnes de semences de variétés améliorées et 597 761 tonnes d'engrais ;
- le déploiement de 76.787 tonnes d'intrants sur le terrain à fin octobre 2021 sur un total de 80.312,7 tonnes disponibles ;
- l'élaboration de la carte de fertilité des sols dans les cinq (05) régions du pays assortie de la production de 38 fiches de recommandations pour les principales cultures dans toutes les préfectures ;
- la mise à disposition de 5.000 kits d'irrigation à pompage solaire dans le cadre de la maîtrise de l'eau à des fins d'irrigation ;
- la poursuite de la construction de 227 magasins de stockage pour la gestion des récoltes et post-récolte/Sécurité alimentaire ;
- l'intégration du genre dans les politiques et programmes à travers une part de 30 à 40% réservée aux femmes comme bénéficiaires des projets d'investissement agricoles ;
- l'enrôlement de près de 1.800 producteurs vulnérables et la distribution de plus de 1.600 kits solaires dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui à la résilience des maraîchers face à la crise de la covid-19 au Togo (Rural poor sitimulus facility-RPSF) ;
- la mobilisation du secteur privé ;
- l'opérationnalisation de la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) avec les activités des entreprises installées, le démarrage des activités de la société M-Auto et la construction du centre de formation aux métiers du textile ;
- l'inauguration de nouvelles installations au Port Autonome de Lomé ;
- la réalisation des travaux de réhabilitation de la route de Ségbé.

3.2.3. Axe stratégique 3 : moderniser le pays et renforcer ses structures

Quatre (4) objectifs spécifiques permettront au gouvernement de moderniser le pays et de renforcer ses structures. Il s'agit de : (i) faire du Togo une référence régionale dans le digital ; (ii) renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs ; (iii) solidifier les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics et (iv) mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.
Les principales réalisations enregistrées au cours des années 2021 à 2023 sont présentées ci-après :

- la réalisation de la cartographie de la couverture réseau internet national ;

- l'analyse et le benchmark des conditions-cadres pour la transformation digitale de l'administration (digitalisation des services publics et formation de l'administration à l'usage des TIC) et le développement de l'économie numérique ;
- le développement du portail national des services publics digitalisés (https://service-public.gouv.tg/) ;
- le développement des modules communs pour la dématérialisation des services de l'administration (formulaire de demande et traitement des requêtes par les administrations) ;
- la mise en service de la centrale photovoltaïque de Blitta (50 MW), la centrale thermique Kekeli de Lomé (65 MW), les mini-centrales solaires à Assoukoko (Blitta) d'une puissance totale cumulée de 600 KW ;
  le lancement du projet de construction d'une centrale photovoltaique d'une capacité de 42 MWc à Awandjelo à Kara;
- la poursuite des travaux de construction de la ligne de 161 Kv sur les tronçons Kara-Mango-Dapaong) ;
- l'adoption et la promulgation du nouveau code du travail ;
- la mise en place d'un conseil national du dialogue social ;
- la réalisation du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et la publication de ses résultats ;
- la relance du cadre de concertation Etat-secteur privé de 2018;
- l'adoption de la loi sur le Partenariat public-privé (PPP), la charte des Très petites et moyennes entreprises (TPME) et le code des investissements de 2019 ;
- l'opérationnalisation de l'Agence nationale de formation des collectivités territoriales (ANFCT) et la nomination de son directeur général ;
- l'organisation des concertations avec les acteurs politiques pour la préparation des élections régionales ;
- la réalisation du recensement électoral ;
- la poursuite de la construction des 25 mairies ;
- la réalisation d'une étude sur la réforme de l'Ecole nationale d'administration (ENA);
- l'approbation du protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet E-Mobility (Etat et ONU Environnement) ;
- l'application du décret 2021-083/PR du 11 août 2021 interdisant l'exportation de bois brut et semi brut afin de freiner la déperdition des ressources forestières et promouvoir la transformation du bois au niveau national ;
- la mise en place des organes de gouvernance des fonds climats notamment l'autorité nationale désignée et le comité national Fonds Vert pour le climat ;
- la réalisation des inventaires forestiers nationaux.

3.3. Programme d'investissement public (PIP) en lien avec la FdR

Il convient de noter que pour atteindre les objectifs fixés par la FdR, le coût des besoins exprimés par les porteurs de projets au PIP 2024-2026 initial est relativement plus élevé en 2024 et 2025 que les ressources mobilisables issues du cadrage budgétaire 2024-2026 qui est en lien avec les objectifs du déficit budgétaire. En 2026, la tendance s'est renversée. En effet, des écarts de 35,1% en 2024 ; 39,4% en 2025 et -7,1% en 2026 sont observés entre les montants du PIP initial et le niveau des ressources mobilisables du cadrage budgétaire. Le tableau ci-après donne le détail de la répartition du PIP 2024-2026 initial et du cadrage par sources de financement.

Tableau 23 : Ecarts PIP - cadrage budgétaire par sources de financement (en milliards de FCFA)

Sources de financement	2024			2025			2026		
	PIP	Cadrage	Ecart %	PIP	Cadrage	Ecart%	PIP	Cadrage	Ecart%
Ressources externes	**362,8**	**293,6**	**23,5**	**378,9**	**263,6**	**43,7**	**282,7**	**296,3**	**-4,6**
Dons	107,0	107,0	0,0	54,3	54,3	0,0	21,9	21,9	0,0
Emprunts	255,8	186,7	37,0	324,7	209,4	55,1	260,8	274,4	-4,9
Ressources internes	**361,0**	**242,1**	**49,2**	**343,3**	**254,4**	**35,0**	**305,5**	**336,7**	**-9,2**
Total général	**723,8**	**535,7**	**35,1**	**722,3**	**518,0**	**39,4**	**588,3**	**633,0**	**-7,1**

Source : MPDC, DGBF /PIP / CBMT

3.3.1. Répartition des dépenses du PIP 2024-2026 initial aligné sur le cadrage par axe de la FdR

Suivant la répartition par axe de la FdR sur la période 2024-2026, l'axe 2 bénéficie prioritairement de plus d'allocations, soit 44,1%. L'axe 1 et l'axe 3 bénéficient respectivement de 40,1% et 15,8%.

En 2024 spécifiquement, les investissements sont financés à hauteur de 42,3% pour l'axe 2 ; 39,1% pour l'axe 1 et 18,6% pour l'axe 3. Le tableau ci-après présente la répartition du PIP par axe.

Tableau 24: Répartition des dépenses du PIP 2024-2026 initial aligné sur le cadrage par axe de la FDR (montants en milliards de FCFA)

Axe de la FDR	2024		2025		2026		TOTAL 2024-2026	
	Montant	Poids (%)	Montant	Poids (%)	Montant	Poids (%)	Montant	Poids (%)
AXE 1	209,2	39,1	217,9	42,1	248,5	39,3	675,7	40,1
AXE 2	226,8	42,3	219,4	42,4	298,3	47,1	744,6	44,1
AXE 3	99,7	18,6	80,7	15,6	86,1	13,6	266,4	15,8
TOTAL	**535,7**	**100**	**518,0**	**100**	**633**	**100**	**1 686,7**	**100**

Source : MPDC, DGBF /PIP / CBMT

Le graphique ci-après présente la situation du financement des axes de la FdR sur la période.

Figure 3: Répartition du financement des axes de la FdR sur la période 2024-2026

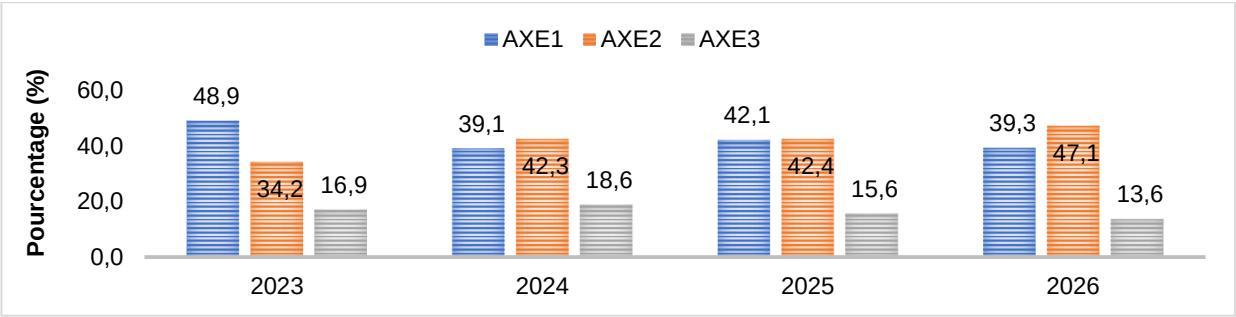

Source: MPDC, DGBF /PIP / CBMT

La répartition des investissements en 2024 par axe de la FdR est présentée dans le graphique ci-dessous.

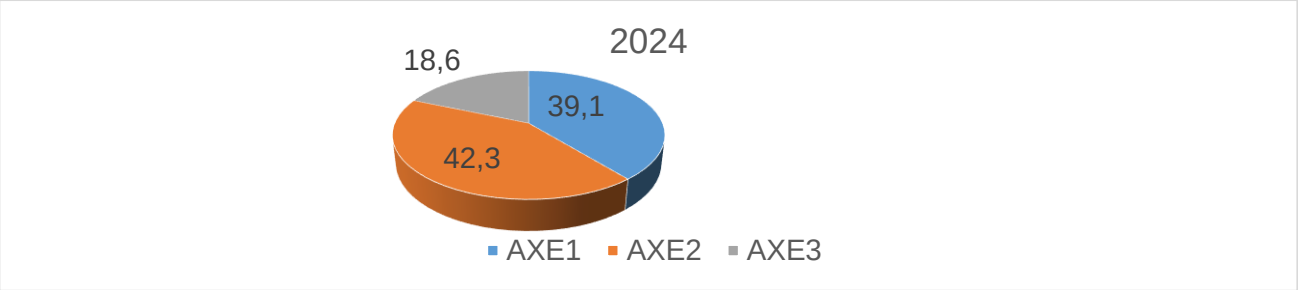

Source : MPDC, DGBF /PIP / CBMT

3.3.2. Répartition des investissements par sources de financement

En 2024, le PIP est majoritairement financé par

les ressources extérieures (RE) qui représentent 54,8% du montant des investissements. Cette tendance est maintenue en 2025 et renversée en 2026.

En 2025, les ressources extérieures (RE) représentent 50,9% du montant des investissements prévu pour l'année. Par contre, en 2026, le PIP est majoritairement financé par les ressources internes (RI) y compris les contreparties de l'Etat qui représentent 53, % du montant alloué aux investissements.

La répartition des investissements par sources de financement est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25: Répartition des investissements par sources de financement (montants en milliards de FCFA)

Sources de financement	2024		2025		2026	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Nouveaux projets						
RI	1,0	2,2	1,0	1,9	8,4	8,1
RI/CP	1,0	2,2	1,6	3,0	0,8	0,7
Dons	14,9	33,0	12,9	24,0	5,9	5,7
Emprunts	28,2	62,6	38,0	71,1	89,4	85,5
Total 1	**45,0**	**100,0**	**53,5**	**100,0**	**104,5**	**100,0**
Projets en cours						
RI	220,2	44,9	236,9	51,0	315,9	59,8
RI/CP	19,9	4,0	14,8	3,2	11,6	2,2
Dons	92,1	18,8	41,4	8,9	16,0	3,0
Emprunts	158,5	32,3	171,3	36,9	185,0	35,0
Total 2	**490,7**	**100,0**	**464,5**	**100,0**	**528,5**	**100,0**
Total Général	**535,7**		**518,0**		**633,0**	

Source: MPDC, DGBF /PIP / CBMT

3.4. Principales priorités des secteurs clés par axe stratégique de la FdR

Le budget de l'Etat, exercice 2024 financera en majorité la poursuite du programme d'urgence de résilience dans la région des savanes (PURS), en termes d'infrastructures socio-économiques de base, dans le but de réduire les inégalités entre les régions et à l'intérieur des régions. Ce budget financera également, entre autres, à travers les différents secteurs, les actions prioritaires ci-après :

- **Dans le secteur de la santé**, le gouvernement ambitionne de garantir la santé pour tous à travers la mise en place de la couverture santé universelle et l'exécution d'un plan de réponse aux urgences

sanitaires en faisant en sorte que 95% de la population soit à moins de 5km/45mn d'un centre de soins et en portant la couverture santé universelle de la population à 60% et en couvrant les besoins en personnel à 95% d'ici à 2025. A cet effet, l'action du gouvernement portera en 2024 sur : (i) le projet de réhabilitation des centres hospitaliers universitaires de Kara et de Lomé Campus; (ii) la poursuite des actions de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme; (iii) la mise en œuvre du PURS à travers la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires; (iv) le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé par l'approche contractuelle ainsi que le financement basé sur les résultats et la qualité des soins et services ; (v) le renforcement de la sécurité sanitaire ainsi que la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (vi) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés; (vii) le renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition et (viii) la poursuite du programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né (PNAFE) dénommé « WEZOU ».

- **En ce qui concerne les travaux publics**, le gouvernement envisage affirmer la place du Togo en tant que hub logistique et de service en poursuivant les travaux d'infrastructures routières en vue d'atteindre 80% de routes en bon ou moyen état et en construisant l'autoroute de l'unité. A cet égard, le gouvernement mettra l'accent sur : (i) le projet d'aménagement et de bitumage du contournement de la faille d'Alédjo sur le tronçon Aléhéridè - kpaza - Tchambéri - Soudou - Soumbou ; (ii) la poursuite des travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Lomé-Kpalimé ainsi que (iii) la réhabilitation et la construction des routes notamment le tronçon Sokodé-Bassar, la voie de contournement de la ville de Sokodé et la route Sokodé-Tchamba-Kamboli-Frontière Bénin.
- **S'agissant des transports**, il est prévu de moderniser le transport routier, maritime et aérien. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) la mise en place du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey ; (ii) le développement du transport urbain de masse à travers le renouvellement du parc automobile de la Société de transport de Lomé (SOTRAL) ; (iii) le renforcement des infrastructures des services de la météorologie, de l'Agence nationale d'aviation civile (ANAC) et de l'Autorité de sûreté de l'aéroport international GNASSINGBE Eyadéma (ASAIGE) et (iv) l'aménagement de l'ancienne aérogare de transit à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema.
- **En ce qui concerne les pistes rurales**, les actions du gouvernement seront orientées vers la construction de 4000 km de voies rurales ciblant les zones agricoles à fort potentiel d'exportation afin de connecter les agriculteurs au marché. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la réhabilitation et la construction des pistes rurales ; (ii) la construction des ponts sur les pistes rurales ; (iii) la mise en œuvre du volet désenclavement et pistes rurales du Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes (PURS) et (iv) le programme d'appui aux pistes rurales.
- **Au niveau de l'économie maritime et de la pêche**, le gouvernement ambitionne de rendre compétitif le secteur logistique via le port en traitant 3 millions de conteneurs par an. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) le développement de l'aquaculture ; (ii) la poursuite de l'aménagement du port de pêche de Lomé et (iii) l'installation du système de facturation au Port autonome de Lomé.
- **Au niveau du secteur agricole,** le gouvernement prévoit de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois à travers l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, le renforcement des industries de transformation agro-alimentaires et le développement de l'agriculture à haute valeur ajouté, l'amélioration de l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) la poursuite du programme d'aménagement des ZAAP dont l'objectif est « un canton, une ZAAP » ; (ii) la construction d'au moins un forage sur chaque site ZAAP pour le développement du maraichage ;

(iii) la mise en œuvre d'un programme de résilience des systèmes alimentaires ; (iv) le projet de renforcement de la résilience a l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS) ; (v) la construction des nouveaux centres de formation agricole ; (vi) le développement de l'entreprenariat féminin ; (vii) la promotion, la transformation et la commercialisation de produits agroalimentaires ; (viii) le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) ; (ix) le développement de l'irrigation ; (x) la mise en place de centre de transformation agricole (CTA) et (xi) la poursuite de la mise en place de l'agropole de Kara.

- **Concernant l'économie numérique**, le gouvernement entend dématérialiser les services publics avec 75% des démarches administratives digitalisées. Il mettra l'accent sur : (i) le développement d'un hub d'innovation digital ; (ii) l'identification unique de l'Afrique de l'Ouest pour l'intégration et l'inclusion régionales (WURI-Togo) pour attribuer un numéro d'identification unique (NIU), sur la base des données démographiques et biométriques, à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant au Togo ; (iii) le déploiement d'un réseau de fibre optique: backbone national de fibre optique et (iv) la digitalisation de 20 services publics.
- **Dans le secteur du commerce**, le gouvernement prévoit renforcer la compétitivité commerciale du pays. A cet effet, les priorités porteront en 2024 sur : (i) la mise en place des infrastructures d'exposition commerciale par la poursuite de la construction du grand marché de Lomé ; (ii) la poursuite de la promotion des produits prioritaires togolais à l'étranger dans le cadre de la Zone de Libre-échange continentale (ZlecAf) et (iii) l'instauration du système international d'unités.
- **En ce qui concerne le tourisme**, le gouvernement ambitionne de définir une offre à destination des touristes nationaux et de la sous-région avec la mise en valeur de 2 à 3 centres touristiques. A cet égard, les priorités pour 2024 porteront sur le développement du tourisme de loisirs à travers : (i) l'aménagement de la cascade de Kpètè-Bèna ; (ii) l'aménagement du site historique de Kamina ; (iii) la valorisation du paysage culturel du Koutammakou ; (iv) le développement du tourisme vert : création d'un site écotouristique dans la préfecture de l'Akébou et (v) l'aménagement de la cascade de Gbalédjé.
- **S'agissant de l'industrie,** il est prévu de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous, d'augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut en implantant 20 entreprises au sein de la PIA. L'action du gouvernement portera sur la poursuite de l'opérationnalisation de la plateforme industrielle d'Adétikopé.
- **Dans le secteur de la culture,** les actions du gouvernement s'orienteront vers le renforcement et la modernisation du secteur. Ainsi, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement des centres de formation des spécialistes en développement culturel et (ii) le renforcement de la culture citoyenne et l'éducation civique.
- **S'agissant des sports et loisirs,** le gouvernement ambitionne de développer les activités sportives et des loisirs. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la modernisation des infrastructures de sports et de loisirs par la poursuite de la construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar ; (ii) le renforcement de l'éducation physique dans le milieu scolaire et universitaire et (iii) la mise en application de la loi régissant l'organisation, le développement et la promotion des activités physiques et sportives sur le territoire national.
- **Concernant la justice,** le gouvernement envisage améliorer l'efficacité du système judiciaire. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) le renforcement des capacités managériales des juridictions et (ii) le renforcement des chambres commerciales, des tribunaux de commerce et administratifs.
- **Au niveau des affaires étrangères**, le gouvernement ambitionne de renforcer l'image du Togo au plan international, en mettant en œuvre une véritable diplomatie de développement. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les

ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (ii) le renforcement de la présence des Togolais dans les organisations et institutions internationales et (iii) la consolidation des actions du Togo en faveur de la paix et de la sécurité internationale par la participation aux missions de paix dans les pays en conflit.

- **Concernant la décentralisation**, il est prévu de renforcer la gouvernance locale. Ainsi, les priorités pour 2023 porteront sur : (i) l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local par la poursuite des actions d'appui à la décentralisation, de construction de nouvelles communes et préfectures ; (ii) la définition et la mise en œuvre d'une réforme de décentralisation de l'autorité et des compétences de l'État ; (iii) la tenue de l'élection régionale ; (iv) la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence nationale de formation des collectivités territoriales (ANFCT) et (v) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement de 10 communes.
- **S'agissant de la fonction publique**, le gouvernement entend moderniser l'administration publique. A cet effet, il mettra l'accent sur la modernisation et le renforcement de l'administration publique pour la délivrance des services.
- **Dans le secteur énergétique**, le gouvernement ambitionne d'étendre le réseau et déployer les systèmes décentralisés pour atteindre 75% d'électrification et renforcer la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité. Ainsi, l'accent sera mis sur: (i) le projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT) ; (ii) la construction de la ligne de transport haute tension 161 KV sur Kara-Mango-Dapaong et postes associés ; (iii) la fourniture, l'installation et la maintenance d'un portefeuille de 50.000 lampadaires solaires ; (iv) l'électrification de 350 localités par kits solaires photovoltaïques ; (v) le renforcement des actions du Fonds Tinga ; (vi) la construction d'une ligne de jonction de 161 kV Momé-Hagou-Adjarala ; (vii) le projet de construction d'une centrale photovoltaique d'une capacité de 42 MWc à Awandjelo ; (viii) le projet de réalisation de minicentrales solaires au Togo ; (ix) le programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes (PURS) composante "énergie" et (x) le projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (RESPITE).
- **Au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement**, l'accent sera mis sur l'approvisionnement en eau potable à 75% des ménages en zone urbaine, 85% en zone semi-urbaine et 95% en zone rurale. A cet effet, il mettra les actions ci-après seront menées : (i) le projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain ; (ii) la poursuite du projet d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Centrale et Kara); (iii) le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des enfants scolarisés et des populations rurales des régions des Savanes et de la Kara (PASCO 3) ; (iv) le projet de réalisation en régie des ouvrages d'eau potable ; (v) le projet de promotion de l'assainissement inclusif des centres urbains du Togo (PAICUT) ; (vi) le projet d'aménagement, d'assainissement et de bitumage des rues urbaines et (vii) le projet d'assainissement de la zone d'Agoé Houmbi et de la zone Oba à Lomé.
- **S'agissant de l'urbanisme et de l'habitat**, le gouvernement ambitionne d'identifier les zones prioritaires et construire des logements. A cet effet, il mettra l'accent sur : (i) la construction de 20.000 logements à coûts abordables dans la localité de Kpomé sur une superficie de 1.177 hectares ; (ii) la poursuite du projet d'infrastructures et de développement urbain (PIDU) ; (iii) les travaux de voirie et de drainage urbain dans les villes de Dapaong, de Mango et de Notsè ; (iv) le projet environnement urbain de Lomé (PEUL) ainsi que (v) l'élaboration et l'exécution des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme du Togo.

- **Au niveau de l'environnement**, il est prévu d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et une résilience face aux effets des changements climatiques. Ainsi, il mettra l'accent sur : (i) la gestion durable des terres et écosystèmes semi-arides dans les régions de la Kara et des Savanes ; (ii) l'anticipation et la réponse aux risques climatiques majeurs ; (iii) le programme de la mobilité verte ; (iv) l'appui à la lutte contre le changement climatique ; (iv) le programme national de reboisement; (v) le programme national de gestion des aires protégés ; (vi) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par la poursuite du projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) ; (vii) la poursuite du projet de développement des écovillages ; (viii) le programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, et la protection de la biodiversité et agroécologie (PALCC+) et (ix) l'intégration du climat dans la planification, la programmation et la budgétisation.
- **S'agissant de l'action sociale et de la protection sociale,** le gouvernement entend renforcer la protection sociale et civile. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) la poursuite des actions de mise en place du Registre social unique (RSU) ; (ii) la poursuite du programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) ; (ii) la promotion de la couverture maladie universelle ; (iii) la mise en œuvre du programme de transformation de l'assistance sociale pour la résilience au Togo; (iv) le renforcement de la protection des enfants ;(v) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées et (vi) le projet de cohésion sociale - Golfe de Guinée.
- **En ce qui concerne l'équité et de l'égalité du genre**, le gouvernement prévoit de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et filles, à lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale, à autonomiser les femmes et les filles et à rendre effective leur participation à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) le renforcement du dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre ; (ii) la poursuite des activités de renforcement de capacités des femmes dans le domaine du leadership politique et économique ; (iii) l'appui et l'accompagnement des initiatives et activités génératrices de revenus pour les femmes à travers le Projet d'autonomisation des femmes rurales au Togo (PAFeRT) et le Projet régional d'autonomisation des femmes et du dividende démographique (SWEDD) ; (iv) l'accompagnement des femmes pour leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement et (v) la poursuite du rehaussement de 20 à 25% de la part réservée aux jeunes et femmes entrepreneurs dans les attributions de marchés publics.
- **Concernant l'emploi des jeunes**, es actions du gouvernement porteront sur le renforcement de l'employabilité de la main d'œuvre. A cet égard, il mettra l'accent sur la poursuite : (i) du projet d'opportunité d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) axé sur les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ; (ii) du Programme de volontariat national (PROVONAT) ; (iii) des activités du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) ; (iv) du projet d'hybridation des moteurs diesel des Plateformes Multifonctionnelles avec système solaire (PHMD-PTFM) et (v) du projet d'appui aux investissements agricoles des jeunes (PAIAJ).
- **Concernant l'inclusion financière**, le gouvernement envisage de faciliter l'accès aux services financiers. Ainsi, il mettra l'accent sur la poursuite de la promotion de nouveaux produits et services financiers innovants et diversifiés tels que le produit N'kodede qui s'adresse au bénéficiaire ayant franchis le cycle de financement des Activités génératrices de revenus (AGR), le produit de micro assurance (assur FNFI) et le produit de relance post-Covid des activités économiques.
- **S'agissant des enseignements primaire et secondaire**, le gouvernement entend d'offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) l'augmentation des capacités d'accueil scolaire à travers les constructions scolaires et (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers le projet d'amélioration de

la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB) ainsi que le projet d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation au Togo (PAAQET).

- **Concernant les enseignements techniques**, le gouvernement envisage de faire la revue de la politique d'orientation et de promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires. Il mettra l'accent sur : (i) l'accroissement des infrastructures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (ii) le renforcement des centres de formation professionnelle aux métiers par la pérennisation et l'extension du centre de formation aux métiers de l'industrie (PE-CFMI) ; (iii) l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par la poursuite du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE 3) ; (iv) la mise en place du centre d'excellence de formation technique et professionnelle de la Plateforme industrielle d'Adétikopé ; (v) la poursuite de la mise en place des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) ; (vi) la construction des nouveaux centres de formation agricole et (vii) la formation inclusive par alternance en agro-business (SIFA-INFA de Tové).
- **Au niveau de l'enseignement supérieur**, le gouvernement ambitionne que plus de 80% des étudiants ayant bénéficié de formations professionnelles s'insèrent dans le marché du travail avec un emploi stable de longue durée. Ainsi, il mettra l'accent sur la poursuite : (i) du Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo (PARESI-UPT) ; (ii) du centre d'excellence africain : Impact pour le développement Phase 2 (CERSA 2), du centre d'excellence régional pour la maîtrise de l'électricité (CERME) ainsi que du centre d'excellence régional villes durables en Afrique (DOUNEDON) à l'Université de Lomé et du centre d'excellence en protection durable des cultures (CEProDuC) à l'Université de Kara.
- **Dans le domaine de la défense et de la sécurité**, le gouvernement envisage assurer la sécurité et la paix pour tous. A cet égard, il mettra l'accent sur : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire et (ii) le renforcement des mesures sécuritaires contre les menaces terroristes.

Il est important de préciser que le choix porté sur ces secteurs comme priorités n'implique pas l'abandon ou le non accompagnement des autres secteurs. Il s'agit plutôt d'un recentrage des actions gouvernementales pour plus d'efficacité au regard de la contrainte de ressources face aux ambitions de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025.

Le tableau ci-dessous retrace quelques grands projets inscrits au PIP 2024-2026 initial.

Tableau 26: Liste de quelques grands projets par secteur et par axe de la FDR

N°	Intitulés du projet	Secteurs	Prévisions budgétaires (en milliards de FCFA)		
			2024	2025	2026
Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix					
1	Projet de renforcement des capacités opérationnelles des forces armées togolaises	Défense	24,9	33,2	50,2
2	Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB)	Education	6,8	3,9	8,7
3	Centre d'Excellence de Formation Technique et Professionnelle de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (CEFTP-PIA)	Education	4,2	2,2	1,1
4	Projet d'urgence de renforcement des infrastructures sanitaires dans la région des Savanes	Santé	6,1	8,0	1,0

N°	Intitulés du projet	Secteurs	Prévisions budgétaires (en milliards de FCFA)		
			2024	2025	2026
5	Services essentiels de santé de qualité pour la couverture universelle (SSEQCU)	Santé	13,3	7,2	5,4
6	Projet de Renforcement du Système de Santé et des Soins de Santé Primaires au Togo	Santé	6,5	12,4	6,5
7	Projet de réhabilitation des centres hospitaliers universitaires de Kara et de Lomé Campus	Santé	12,6	10,0	20,4
8	Projet d'aménagement, assainissement et de bitumage de 14,34 km de rues urbaines à lomé, y compris controle et surveillance	Cadre de vie	4,0	4,0	5,0
9	Projet de construction de 20 000 logements à coûts abordable dans la localité de Kpomé sur une superficie de 1177 hectares	Logements	1,5	5,9	14,0
10	Projet d'Alimentation en Eau Potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Centrale, Kara et Plateaux)	Eau	4,0	2,3	0,0
11	Projet d'amélioration de la sécurité hydrique en milieu urbain	Eau	1,5	4,0	10,0
12	Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions des Savanes et de la Kara phase 3 (PASSCO 3)	Eau	3,8	1,5	0,0
13	Projet de réalisation de minicentrales solaires au Togo	Energie	2,3	0,1	0,0
14	Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience dans la Région des Savanes (PURS) composante "énergie"	Energie	1,9	1,4	0,0
15	Projet d'électrification de 350 localités par kits solaires photovoltaïques en République Togolaise	Energie	3,5	5,9	4,4
16	Projet WURI-Togo : Identification nationale biométrique	Numérique	8,1	3,3	7,9
Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie					
1	Projet Cohésion Sociale - Golfe de Guinée	Développement à la base	5,0	4,1	9,3
2	Programme de Résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest	Agricole	9,7	7,7	2,9
3	Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA)	Agricole	4,0	6,0	7,6
4	Projet de renforcement de la résilience a l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS)	Agricole	1,8	2,4	1,9
5	Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) : Phase 2	Agricole	3,5	2,1	8,1
6	Projet d'aménagement et de bitumage du contournement de la faille d'Alédjo sur le tronçon Aléhéridè - kpaza - Tchambéri y compris contrôle et surveillance (30 km)	Infrastructures routières	4,6	5,1	19,3
7	Projet de réhabilitation de la route Lomé - Cotonou (phase 2) et de protection côtière y compris contrôle et surveillance	Infrastructures routières	18,0	22,9	0,0
8	Travaux de réhabilitation du tronçon Sokodé - Tchamba - Fre Bénin	Infrastructures routières	7,4	6,9	18,8
9	Projet d'aménagement et de bitumage du contournement de la faille d'Alédjo sur le tronçon Aléhéridè - kpaza - Tchambéri y compris contrôle et surveillance (30 km)	Infrastructures routières	4,6	5,1	19,3
10	Programme d'appui aux pistes rurales (PAPR)	Pistes rurales	12,3	7,8	14,3

N°	Intitulés du projet	Secteurs	Prévisions budgétaires (en milliards de FCFA)		
			2024	2025	2026
11	Programme d'ouverture et de construction de pistes rurales	Pistes rurales	8,2	8,7	21,8
12	Construction et reconstruction de 10 ponts sur les pistes rurales	Pistes rurales	8,6	10,0	33,0
13	Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes (PURS), sous-composante désenclavement et pistes rurales	Pistes rurales	20,8	24,6	0,0
14	Projet régional corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey (PCE-LON)	Transports	17,4	7,0	4,8
Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures					
1	Projet Environnement Urbain de Lomé-phase 4 (PEUL 4)	Assainissement	3,1	1,1	3,6
2	Projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT)	Energie	10,7	33,7	1,7
3	Projet de construction d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 42 MWc à Awandjelo	Energie	5,4	2,2	8,1
4	Projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (RESPITE)	Energie	3,9	6,9	18,9
5	Programme national de reboisement (PNR) du Togo : Phase 2	Environnement	0,1	2,1	6,6
6	Digitalisation de 20 services publics	Numérique	3,9	3,9	4,3

***Source**: MPDC, DGBF /PIP / CBMT*

CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES AUTRES ENTITES DU SECTEUR PUBLIC

Ce chapitre présente la situation financière des autres entités du secteur public en l'occurrence, les établissements publics à caractère administratif (EPA), les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les entreprises publiques.

La situation financière porte sur les réalisations de la période 2020 à 2022, les estimations de l'année 2023 et les projections de 2024 à 2026.

4.1. Situation financière des établissements publics administratifs

4.1.1. Évolution récente du budget des EPA de 2020 à 2022

La situation financière des EPA porte sur l'ensemble des établissements publics.

- **Ressources**

Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement, les établissements publics administratifs reçoivent des transferts de l'Etat et des appuis extérieurs des partenaires en complément de leurs ressources propres.

Pour les exercices 2020 à 2022, les réalisations de ressources s'élèvent respectivement à 101,8 milliards, 106,3 milliards et 119,8 milliards, soit une hausse moyenne de 8,6%.

Les transferts de l'Etat ont évolué de 59,9 milliards en 2020 à 41 milliards en 2021 et à 48,9 milliards en 2022, soit une baisse moyenne de 6,1% sur la période. Elles représentent respectivement 58,9%, 38,5% et 40,8% du total des ressources. Le niveau élevé des transferts de l'Etat aux EPA en 2020 est dû à la crise sanitaire liée à la covid-19.

En hausse moyenne de 16,4% sur la période, les appuis des partenaires techniques et financiers (PTF) ont évolué de 17,6 milliards en 2020, 23,2 milliards en 2021 et 23,5 milliards en 2022. Ils représentent respectivement 17,3%, 21,8% et 19,6% du total des ressources sur la période sous revue.

Tableau 27: Evolution des ressources des EPA sur la période 2020-2022 (en milliards de francs CFA)

Postes	2020	2021	2022
Ressources propres	23,6	41,7	47,1
Transferts du budget de l'Etat	59,9	41,0	48,9
Appuis des PTF	17,6	23,2	23,5
Autres recettes	0,6	0,4	0,3
Total	101,8	106,3	119,8

Source : DGTCP/DOFIPE

- **Dépenses**

Composées des dépenses de fonctionnement et d'investissement, les dépenses des EPA ont connu un niveau d'exécution de 95,4 milliards, 88,1 milliards et 105,9 milliards respectivement pour les années 2020, 2021 et 2022, soit en hausse moyenne de 6,3%.

- **Dépenses de fonctionnement**

Elles sont essentiellement constituées de dépenses de personnel et de biens et services.

Les dépenses de personnel ont évolué de 28,5 milliards en 2020 à 31,3 milliards en 2022 soit une hausse moyenne de 4,7% sur la période.

Les dépenses d'acquisition de biens et services sont passées de 60,3 milliards en 2020 à 64,5 milliards en 2022, soit une hausse moyenne de 6,5%.

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement ont progressé en moyenne de 28,8%, passant de 6,2 milliards en 2020, 9,3 milliards en 2021 à 9,9 milliards en 2022. Elles représentent respectivement 6,5%, 10,5% et 9,4% du total des dépenses sur la période sous revue. En moyenne 8,8% des dépenses sont destinées aux investissements.

Tableau 28: Réalisations des dépenses des EPA de 2020-2022 (en milliards de francs CFA)

Postes	2020	2021	2022
Dépenses de personnel	28,5	29,5	31,3
Dépenses de biens et services	60,3	48,9	64,5
Dépenses d'investissement	6,2	9,3	9,9
Autres dépenses	0,4	0,5	0,2
Total	**95,4**	**88,1**	**105,9**

Source : DGTCP/DOFIPE

4.1.2. Perspectives

- **Ressources**

L'estimation des ressources en 2023 est de 118,5 milliards. Sur la période 2024-2026, elles seraient respectivement de 118,5 milliards, 121,8 milliards et 136,3 milliards. Les projections présentent une tendance haussière moyenne de 4,9% sur la période 2024-2026.

Les transferts de l'Etat en 2023 sont estimés à 58,7 milliards. Sur la période 2024-2026, elles seraient respectivement de 60,5 milliards, 64,2 milliards et 67,3 milliards. Elles connaissent une hausse de 3,2% entre 2023-2024, 6,1% entre 2024-2025 et 4,7% entre 2025-2026. Ces transferts représenteraient respectivement 51,1%, 52,7% et 49,3% du total des ressources sur la période 2024-2026.

L'estimation des appuis des PTF à fin 2023 est de 27,9 milliards. Sur la période 2024-2026, les projections seraient de 22 milliards par an.

Tableau 29: Projection des ressources des EPA sur la période 2023-2026 (en milliards de francs CFA)

Postes	2023	2024	2025	2026
Ressources propres	31,8	34,7	34,9	46,4
Transferts du budget de l'Etat	58,7	60,5	64,2	67,3
Subventions des PTF	27,9	22,7	22,3	22,3
Autres recettes	0,1	0,5	0,4	0,3
Total	**118,5**	**118,5**	**121,8**	**136,3**

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ **Dépenses**

Les dépenses des EPA à fin 2023 estimées à 112,6 milliards, sont composées de 98,1 milliards de dépenses de fonctionnement et 14,5 milliards de dépenses d'investissement. Le niveau des dépenses projeté sur la période 2024-2026 s'élèverait respectivement à 105,4 milliards, 111,5 milliards et 129,6 milliards. Les dépenses d'investissement sont projetées à 17,4 milliards en 2024; 17,1 milliards en 2025 et 18,2 milliards en 2026 et représenteraient respectivement 16,5%, 15,3% et 14% du total des dépenses sur la période.

Tableau 30: Projection des dépenses des EPA de 2023- 2026 (en milliards de francs CFA)

Postes	2023	2024	2025	2026
Dépenses de personnel	37,4	37,2	39,9	42,7
Dépenses de biens et services	60,2	50,2	53,9	68,0
Dépenses d'investissement	14,5	17,4	17,1	18,2
Autres dépenses	0,4	0,6	0,6	0,7
Total	112,6	105,4	111,5	129,6

Source : DGTCP/DOFIPE

4.2. Situation financière des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont, au sens de la loi n° 2007-001 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales et ses modifications subséquentes, constituées de régions et de communes.

L'analyse de la situation financière des collectivités territoriales porte sur l'ensemble des cent dix-sept (117) communes et le district autonome du Grand Lomé.

4.2.1. Évolution récente de la situation financière des collectivités territoriales de 2020-2022

❖ **Ressources**

Les ressources des collectivités territoriales sont constituées des ressources propres, des transferts de l'Etat et des appuis des partenaires techniques et financiers (PTF). Ces ressources s'élèvent à 31.7 milliards en 2020, 32,2 milliards en 2021 et 39,1 milliards en 2022, en progression moyenne de 11,6% sur la période.

Les ressources propres s'élèvent à 16 milliards en 2020, 16,6 milliards en 2021 et 18,5 milliards en 2022. En moyenne, elles connaissent une hausse de 7,4% sur la période.

Les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales sont réalisés à travers le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), qui est un mécanisme de financement des collectivités territoriales. Les transferts mis à la disposition des collectivités par le FACT s'élèvent à 12 milliards en 2022 contre 7,2 milliards en 2020. Cette progression est tirée par les dotations d'investissement qui sont passées de 2 milliards en 2020 à 5,1 milliards en 2022.

Les appuis des PTF aux collectivités territoriales sont passés de 0,4 milliard en 2020, 1,1 milliard en 2021 à 1,2 milliard en 2022, soit une hausse moyenne de 82,6% sur la période.

Tableau 31 : Evolution des recettes des collectivités territoriales de 2020 à 2022 (en milliards de FCFA)

Postes	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement			
Ressources propres	**16,0**	**16,6**	**18,5**
Transferts du budget de l'Etat	**5,2**	**2,2**	**6,9**
Subventions des PTF	**0,0**	**0,1**	**0,1**
Transferts reçus des autres collectivités	**0,1**	**-**	**-**
Autres recettes	**1,9**	**1,5**	**1,4**
Total Recettes de fonctionnement	**23,3**	**20,3**	**27,0**
Recettes d'investissement			
Dotations et subventions en capital	**2,0**	**5,0**	**5,1**
Excédent de fonctionnement capitalisé	**6,0**	**6,0**	**6,0**
Subventions d'investissement des PTF	**0,4**	**1,0**	**1,1**
Total Recettes d'investissement	**8,4**	**12,0**	**12,2**
Total Général	**31,7**	**32,2**	**39,1**

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ **Dépenses**

Les dépenses des collectivités territoriales sont constituées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Ces dépenses s'élèvent à 28 milliards en 2020, 28,5 milliards en 2021 et 33 milliards en 2022 en progression moyenne de 8,6%.

- **Dépenses de fonctionnement**

Constituées essentiellement des dépenses de personnel et de biens et services, les dépenses de fonctionnement sont passées de 24,1 milliards en 2020 à 21,6 milliards en 2021 et à 23,3 milliards en 2022 soit une baisse moyenne de 1,3%.

Les dépenses de personnel sont de 5,6 milliards en 2020, 6,6 milliards en 2021 et 7,4 milliards en 2022, soit une hausse moyenne de 14,9%.

Les dépenses de biens et services sont de 11,1 milliards en 2020, 11,5 milliards en 2021 et 12,7 milliards en 2022, soit une hausse moyenne de 7,1% sur la période.

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont passées de 3,9 milliards en 2020, à 6,9 milliards en 2021 et à 9,7 milliards en 2022 soit une progression moyenne de 58,3%.

Tableau 32: Evolution des dépenses des collectivités territoriales de 2020-2022 ((en milliards de francs CFA)

Postes	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement			
Charges de personnel	**5,6**	**6,6**	**7,4**
Achats de biens et services	**11,1**	**11,5**	**12,7**
Transferts aux autres budgets	**0,1**	**0,1**	**0,1**
Autres dépenses de fonctionnement	**7,4**	**3,3**	**3,1**
Total Dépenses de fonctionnement	**24,1**	**21,6**	**23,3**

Dépenses d'investissement			
Dépenses d'Investissement	**3,9**	**6,8**	**9,6**
Autres Dépenses d'Investissement	**0,0**	**0,0**	**0,1**
Total Dépenses d'investissement	**3,9**	**6,9**	**9,7**
Total	**28,1**	**28,5**	**33,0**

Source : DGTCP/DOFIPE

4.2.2. Perspectives

❖ **Les ressources**

L'estimation des ressources en 2023 est de 46,9 milliards. Sur la période 2024-2026, elles seraient respectivement de 46,5 milliards, 49,8 milliards et 55,9 milliards. Les projections de 2024 sont en baisse par rapport à l'estimation de 2023 tandis que les projections de 2025 à 2026, présenteraient une tendance haussière par rapport à 2023. Le niveau élevé des ressources en 2023 s'expliquerait par la hausse exceptionnelle des appuis des PTF portés à 93% par le district autonome du Grand Lomé.

Tableau 33: projections des ressources des collectivités territoriales de 2023-2026 (en milliards de francs CFA)

Postes	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement				
Ressources propres	**22,0**	**24,6**	**27,6**	**31,2**
Transferts du budget de l'Etat	**2,8**	**5,8**	**5,9**	**6,1**
Subventions des PTF	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,2**
Transferts reçus des autres collectivités	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**-**
Autres recettes	**1,8**	**1,8**	**1,7**	**2,1**
Total Recettes de fonctionnement	**26,6**	**32,3**	**35,4**	**39,6**
Recettes d'investissement				
Dotations et subventions en capital	**5,9**	**5,7**	**6,3**	**6,9**
Excédent de fonctionnement capitalisé	**5,8**	**5,4**	**6,1**	**7,4**
Subventions d'investissement des PTF	**8,6**	**3,1**	**2,0**	**2,0**
Total Recettes d'investissement	**20,3**	**14,2**	**14,5**	**16,3**
Total Recettes	**46,9**	**46,5**	**49,8**	**55,9**

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ **Les dépenses**

Les dépenses à fin 2023 sont estimées à 45,8 milliards reparties en 24,9 milliards de dépenses de fonctionnement et 20,9 milliards de dépenses d'investissement. Le niveau des dépenses projeté sur la période 2024-2026 s'élèverait respectivement à 45,9 milliards, 48,3 milliards et 53,4 milliards. Les projections de 2024 à 2026, présentent une tendance haussière par rapport à l'estimation de 2023.

Tableau 34: Projections des dépenses des collectivités territoriales de 2023- 2026 ***(en milliards de francs CFA)***

Postes	2023	2024	2025	2026
Dépenses de fonctionnement				
Charges de personnel	**8,8**	**9,7**	**10,5**	**11,6**
Achats de biens et services	**11,9**	**15,3**	**17,1**	**18,7**
Transferts aux autres budgets	**0,3**	**0,3**	**0,4**	**0,4**
Autres dépenses de fonctionnement	**3,8**	**5,6**	**5,0**	**5,4**
Total Dépenses de fonctionnement	**24,9**	**30,9**	**32,9**	**36,2**

Dépenses d'investissement				
Dépenses d'Investissement	**20,7**	**14,7**	**15,0**	**16,7**
Autres Dépenses d'Investissement	**0,2**	**0,3**	**0,3**	**0,5**
Total Dépenses d'investissement	**20,9**	**15,0**	**15,3**	**17,2**
Total	**45,8**	**45,9**	**48,3**	**53,4**

Source : DGTCP/DOFIPE

4.3. Situation financière des organismes de sécurité sociale

La sécurité sociale au Togo est assurée par trois (03) organismes à savoir la Caisse de retraite du Togo (CRT), l'Institut national d'assurance maladie (INAM) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). La situation financière des organismes de sécurité sociale présentée dans ce document porte sur la CRT[8] et l'INAM[9].

4.3.1. Evolution de l'effectif des pensionnés de la CRT 2020-2022

Les pensionnés de la CRT regroupent les retraités de l'Etat et les ayants droit. L'effectif des pensionnés est passé de 36 191 en 2020 à 38 720 en 2022, soit une hausse moyenne de 3,4%.

4.3.2. Evolution récente de la situation financière de la CRT 2020-2022

❖ **Ressources**

Les ressources de la CRT sont constituées des cotisations sociales, des recettes issues de la validation des services et autres recettes. Ces ressources s'élèvent à 41,8 milliards en 2020, 41,5 milliards en 2021 et 44,5 milliards en 2022, soit une progression moyenne de 3,3%.

Tableau 35: Evolution des produits de la CRT de 2020-2022 *(en milliards de francs CFA)*

Postes	2020	2021	2022
Cotisations sociales	35,2	34,7	37,2
Recettes issues de la validation des services	1,1	0,8	0,9
Autres recettes[10]	5,5	5,9	6,4
Total	**41,8**	**41,5**	**44,5**

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ **Dépenses**

Les dépenses de la CRT sont constituées des prestations sociales, des évacuations sanitaires, des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Elles s'élèvent à 41,9 milliards en 2020, 42,1 milliards en 2021 et 44,6 milliards en 2022. Elles ont augmenté de 0,6% en 2021 et 5,9% en 2022.

Tableau 36: Evolution des charges de la CRT de 2020-2022 *(en milliards de francs CFA)*

Postes	2020	2021	2022
Prestations sociales	38,9	40,0	43,4

[8] La loi n° 63-18 du 21 novembre 1963 fixant le régime des pensions civiles et militaires
[9] La loi N°2011-003 du 18 février 2011 a institué un régime obligatoire d'assurance maladie au profit des agents publics et assimilés
[10] Il s'agit essentiellement des produits financiers, des subventions et des récupérations des pensions à tort

Evacuations sanitaires	0,0	0,0	0,0
Dépenses de fonctionnement	3,0	2,1	1,2
Dépenses d'investissement	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0
Total Dépenses	**41,9**	**42,1**	**44,6**

Source : DGTCP/DOFIPE

4.3.3. Perspectives

❖ **Effectifs des pensionnés de la CRT 2023-2026**

L'effectif des pensionnés est estimé à 39 539 en 2023. Cet effectif passerait à 41 520 en 2024, 42 783 en 2025 et à 44 118 en 2026, soit une augmentation moyenne de 3,7% sur la période.
L'effectif des retraités est estimé à 26 913 en 2023. Cet effectif connaîtrait une augmentation de 5,2% sur la période, passant de 28 817 en 2024 à 30 059 en 2025, et à 31 330 en 2026.

En ce qui concerne l'effectif des ayants droit, il s'élève à 12 626 en 2023. Il s'établirait à 12 703 en 2024, 12 724 en 2025 et à 12 788 en 2026, enregistrant une hausse moyenne de 0,4% sur la période.

❖ **Les ressources**

L'estimation des ressources en 2023 est de 52,8 milliards. Sur la période 2024-2026, elles seraient respectivement de 56 milliards, 58,3 milliards et 60,6 milliards. Ces projections présenteraient une tendance haussière par rapport à l'estimation de 2023.

Tableau 37: Projection des produits de la CRT de 2023-2026 (en milliards de francs CFA)

Postes	2023	2024	2025	2026
Cotisations sociales	41,3	43,3	45,5	47,8
Recettes issues de la validation des services	0,9	0,9	0,9	0,9
Autres recettes	10,6	11,8	11,9	11,9
Total	**52,8**	**56,0**	**58,3**	**60,6**

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ **Dépenses**

L'estimation des dépenses à fin 2023 s'élève à 53 milliards. Le niveau des dépenses projeté sur la période 2024-2026 s'élèverait respectivement à 55,9 milliards, 58,3 milliards et 60,8 milliards. Ces projections enregistrent une hausse en moyenne de 4,7% sur la période.

Tableau 38: Projection des dépenses de la CRT de 2023-2026 (en milliards de francs CFA)

Postes	2023	2024	2025	2026
Prestations sociales	50,7	53,2	55,5	57,9
Evacuations sanitaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de fonctionnement	2,3	2,7	2,8	2,9
Dépenses d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**53,0**	**55,9**	**58,3**	**60,8**

Source : DGTCP/DOFIPE

4.3.4. Evolution des effectifs des assurés et employeurs de l'INAM 2020-2022

Les effectifs des assurés sont passés de 405 419 en 2020, 426 866 en 2021, à 450 652 en 2022 enregistrant une augmentation moyenne de 5,4% sur la période.

Les effectifs des employeurs de l'INAM s'accroissent d'année en année. De 420 en 2020, 616 en 2021, Ils ont atteint 726 en 2022.

4.3.5. Evolution récente de la situation financière de l'INAM 2020-2022.

❖ **Resources**

Les ressources de l'INAM sont constituées des cotisations sociales, des produits financiers et autres produits. Ces ressources se sont élevées à 14,1 milliards en 2020, 13,7 milliards en 2021 et 15,5 milliards en 2022.

Les cotisations sociales représentant la ressource principale de l'Institut (97,3% en moyenne) se sont élevées à 13,4 milliards en 2020, 13,3 milliards en 2021 et 15,1 milliards en 2022. Leur évolution est en dent de scie sur la période. En moyenne, elles connaissent une hausse de 6,5% entre 2020 et 2022.

Tableau 39 : Evolution des recettes de l'INAM de 2020-2022 (en milliards de francs CFA)

Postes	2020	2021	2022
Cotisations sociales	13,4	13,3	15,1
Produits financiers	0,7	0,4	0,3
Autres produits	0,1	0,1	0,1
Total Recettes	**14,1**	**13,7**	**15,5**

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ . **Dépenses**

Les dépenses de l'INAM sont constituées des prestations sociales (assurance maladie), des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement et autres dépenses.

Ces dépenses se sont établies à 13,8 ;13,4 et 14,9 milliards respectivement en 2020, 2021 et 2022. Elles ont progressé de 11% en 2022 après avoir enregistré une baisse de 2,7% en 2021.

Principal poste de dépenses (64,6% du total des dépenses sur la période), les prestations sociales ont enregistré une hausse moyenne de 13,9% entre 2020 et 2022 passant de 8,2 milliards à 10,6 milliards.

Les dépenses de fonctionnement ont peu évolué sur la période passant de 3,3 milliards en 2020 à 3,5 milliards en 2022 après avoir connu une hausse en 2021 (3,9 milliards). Elles représentent en moyenne 25,7% du total des dépenses sur la période 2020 à 2022. Les dépenses d'investissement sont faibles et ne représentent que 8,3% en moyenne des dépenses totales entre 2020 et 2022.

Tableau 40 : Evolution des dépenses de l'INAM de 2020-2022 (en milliards de francs CFA)

Postes	2020	2021	2022
Prestations sociales (Assurance maladie)	8,2	8,4	10,6
Dépenses de fonctionnement	3,3	3,9	3,5
Dépenses d'investissement	1,6	1,1	0,7
Autres dépenses	0,6	0,0	0,0
Total	**13,8**	**13,4**	**14,9**

Source : DGTCP/DOFIPE

4.3.6. Perspectives

❖ **Effectifs des assurés et des employeurs de l'INAM 2023-2026**

L'effectif des assurés s'élève à 3 802 446 en 2023, soit une augmentation de 743,8% par rapport à l'effectif de 2022. Cette augmentation exponentielle est due à l'élargissement du champ des bénéficiaires des services de l'INAM qui s'étend désormais à tous les agents du secteur parapublic. Cet effectif devrait passer à 4 522 883 en 2024, 5 456 886 en 2025 et à 6 128 404 en 2026, progressant respectivement de 18,9%, 20,7% et 12,3%.

L'effectif des employeurs quant à lui, enregistrerait une hausse de 15,4% en 2024, 13,3% en 2025 et 11,8%en 2026 par rapport à son niveau de 2023 qui s'élève à 858.

❖ **Les ressources**

Les ressources de l'INAM sont estimées à 40 milliards en 2023 en augmentation de 158,6% par rapport à leur niveau de réalisation de 2022. Cette augmentation remarquée des ressources s'expliquerait par une importante hausse de l'effectif des assurés sur la période sous revue en lien avec l'élargissement du champ de couverture de l'INAM a tous les agents du secteur public et parapublic. Sur la période 2024-2026, les ressources seraient respectivement de 47,7 milliards, 59,9 milliards et 73,8 milliards. Les projections de la période sous revue seraient en hausse moyenne de 22,7%.

Tableau 41 : Projection des recettes de l'INAM de 2023-2026 (en milliards de francs CFA)

Postes	2023	2024	2025	2026
Cotisations sociales	39,6	47,2	59,3	73,2
Produits financiers	0,4	0,4	0,5	0,5
Autres produits	0,1	0,1	0,1	0,1
Total Recettes	**40,0**	**47,7**	**59,9**	**73,8**

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ **Dépenses**

L'estimation des dépenses à fin 2023 s'élève à 36,7 milliards, soit une augmentation de 146,6% par rapport à leur niveau de réalisation de 2022. Cette augmentation remarquée des dépenses en 2023 serait due à une importante hausse de l'ensemble des dépenses relativement à l'évolution de l'effectif des assurés. Le niveau des dépenses projeté sur la période 2024-2026 s'élèverait respectivement à 42,4 milliards, 52,1 milliards et 62,7 milliards. Elles connaitraient une hausse moyenne de 19,6% entre 2024-2026.

Tableau 2 : Projection des dépenses de l'INAM 2023-2026 (en milliards de FCFA)

Postes	2023	2024	2025	2026
Prestations sociales (Assurance maladie)	25,6	30,6	38,4	47,3
Dépenses de fonctionnement	7,9	8,5	10,1	11,7
Dépenses d'investissement	3,2	3,3	3,6	3,7
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**36,7**	**42,4**	**52,1**	**62,7**

Source : DGTCP/DOFIPE

4.4. Situation financière des entreprises publiques

Les entreprises publiques sont, au sens de la loi n° 90-26 du 4 décembre 1990, portant réforme du cadre institutionnel et juridique des entreprises publiques, constituées des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte.

La situation financière décrite, concerne essentiellement les sociétés d'Etat qui sont celles dans lesquelles l'Etat détient la totalité du capital social. Compte tenu des difficultés de collecte d'informations, la prise en compte des sociétés d'économie mixte (sociétés dont le capital social est détenu à plus de 50% par l'Etat) sera faite progressivement. Le portefeuille de l'Etat, comporte à ce jour, des entreprises publiques relevant des domaines d'activité variés, notamment les mines, l'énergie, l'eau, le transport, l'industrie, le numérique, la manutention, l'hôtellerie et la prestation de service.

4.4.1. Situation du portefeuille de l'Etat

A fin 2022, le portefeuille de l'Etat est constitué de cinquante-trois (53) entités, réparties ainsi qu'il suit :

- dix-sept (17) sociétés d'Etat ;
- six (6) sociétés d'économie mixte ; et
- trente (30) sociétés à participation minoritaire de l'Etat.

Les sociétés à participation minoritaire de l'Etat comprennent l'ensemble des sociétés dans lesquelles l'Etat détient moins de cinquante pourcents (50%) du capital social y compris les institutions financières.

4.4.2. Capital social cumulé et quote-part de l'Etat

La capitalisation des entreprises publiques répertoriées à fin 2022 ressort à 89,8 milliards dont 86,1 milliards pour les sociétés d'Etat et 3,7 milliards pour les sociétés d'économie mixte. La quote-part de l'Etat dans cette capitalisation est de 88,7 milliards.

4.4.3. Principaux chiffres des entreprises publiques de 2020 à 2022

Les principaux chiffres dont l'évolution est décrite concernent seize (16) sociétés d'Etat sur les dix-sept (17) que compte le répertoire des entreprises publiques, soit un taux de réponse de 94,1%. Cette description porte sur les capitaux propres et le total actif, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, le résultat d'exploitation et le résultat net. L'évolution des dividendes encaissés par l'Etat au cours de la période sous revue est également présentée.

❖ **Capitaux propres et total actif**

Les capitaux propres sont passés respectivement de 165,5 milliards à fin 2020 à 177,3 milliards en 2021 puis à 197,2 milliards en 2022, soit une progression moyenne de 9,2% sur la période.

Le total actif, a également connu une hausse, passant de 1.047,6 milliards en 2020 à 1.235,8 milliards en 2021 puis à 1.418,8 milliards en 2022, soit un taux d'accroissement moyen de 16,4% entre 2020 et 2022.

❖ **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires global des seize (16) sociétés d'Etat à fin 2022 s'élève à 545,3 milliards contre 385,1 milliards en 2021, soit une hausse de 41,6%. En 2020 le chiffre d'affaires global s'élevait à 342,4 milliards, soit un accroissement de 12,5% entre 2020 et 2021 et une progression moyenne de 27% sur la période 2020-2022. La performance enregistrée en 2022 est propulsée par la hausse des chiffres d'affaires de cinq sociétés parmi les 16.

❖ **Valeur ajoutée**

La valeur ajoutée, richesse brute créée par les sociétés d'Etat, s'élève à 312,1 milliards en 2022 contre 198,2 milliards en 2021, soit une performance de 113,9 milliards en valeur absolue et 57,5% en valeur relative. Cette hausse est essentiellement soutenue par l'évolution de la valeur ajoutée des sociétés du secteurs extractif.

❖ **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation ou résultat issu des activités principales des sociétés d'Etat est passé de 26,9 milliards en 2020 à 34,3 milliards en 2021 puis à 74,6 milliards à fin 2022. Entre 2021 et 2022, il ressort une hausse de 117,3% résultant essentiellement de l'effet conjugué de la performance du secteur minier(60,1 milliards en 2022 contre 6,4 milliards en 2021) puis de la contreperformance du secteur de l'énergie (-19,2 milliards en 2022 contre -0,2 milliards en 2021).

❖ **Résultat net**

En termes de performance opérationnelle, le résultat net cumulé des sociétés d'Etat est bénéficiaire de 2,1 milliards en 2020, 16,6 milliards en 2021 et 27,1 milliards en 2022, soit une hausse moyenne annuelle de 369,7% entre 2020 et 2022. Tout comme le résultat d'exploitation, l'évolution du résultat net global s'explique essentiellement par l'effet conjugué de la performance du secteur minier et de la contreperformance du secteur de l'énergie.

Tableau 42: Chiffres clés des entreprises publiques de 2020 à 2022 (en milliards de francs CFA)

Postes	2020	2021	2022
Total actif	1 047,6	1 235,8	1 418,8
Capitaux propres	165,5	177,3	197,2
Chiffre d'affaires	342,4	385,1	545,3
Valeur ajoutée	149,3	198,2	312,1
Résultat d'exploitation	26,9	34,3	74,6
Résultat net	2,1	16,6	27,1

Source : DGTCP/DOFIPE

❖ **Dividendes**

Les dividendes effectivement encaissés par l'Etat, au titre de l'ensemble de ses participations financières s'élèvent à 15,5 milliards pour le compte de l'exercice 2022 contre un encaissement de 14,7 milliards en 2021, soit une hausse de 5,5%. En 2020, le montant des dividendes s'élevait à 18,9 milliards. La hausse enregistrée en 2022 impacte faiblement l'évolution des dividendes perçus par l'Etat ces dernières années, maintenant ainsi la tendance baissière observée depuis 2019 (baisse moyenne de 12,8%).

Tableau 43: Evolution des dividendes encaissés par l'Etat (en milliards de francs CFA)

Postes	2018	2019	2020	2021	2022
Total dividendes encaissés	27,9	25,5	19,0	14,7	15,5
Taux d'évolution	-	-8,6%	-25,5%	-22,6%	5,5%

Source: DGTCP/DOFIPE

4.4.4. Perspectives

En termes de perspectives, l'estimation à fin décembre 2023 de la situation financière des entreprises publiques dégage un résultat net positif de 24,2 milliards. Les projections sur la période 2024-2026,

dégageraientnt également des résultats nets positifs respectivement de 20,7 milliards, 23,4 milliards et 27 milliards, soit une hausse moyenne de 4,6% par rapport à l'estimation de 2023.

Au titre de la démarche de performance, il y a lieu d'évoquer l'audit stratégique et organisationnelle réalisé pour certaines sociétés et le processus en cours pour le recrutement de cabinets en vue d'auditer d'autres sociétés. La signature des contrats de performance avec certaines sociétés, participe également à la recherche de la performance des entreprises publiques. La révision en cours de la loi n° 90-26 du 4 décembre 1990, constitue une étape importance dans l'amélioration de la surveillance des entreprises publiques au Togo. Cette révision permettra de prendre en compte les nouvelles normes communautaires et les bonnes pratiques internationales en matière de gestion et de contrôle des entreprises publiques.

Toutes ces mesures contribueront efficacement à l'amélioration des rendements et des performances des entreprises publiques et de réduire par la même occasion, leur risque budgétaire.

Tableau 44: Chiffres clés des entreprises publiques 2023-2026 (en milliards de francs CFA)

Postes	2023	2024	2025	2026
Total actif	1 489,1	1 500,6	1 508,8	1 524,2
Capitaux propres	242,4	249,1	255,1	262,8
Chiffre d'affaires	538,7	493,7	512,7	538,0
Valeur ajoutée	289,0	230,0	237,8	243,5
Résultat d'exploitation	68,9	56,8	63,3	68,0
Résultat net	24,2	20,7	23,4	27,0

Source : DGTCP/DOFIPE

CHAPITRE V : ANALYSES DES RISQUES BUDGETAIRES

La gestion des finances publiques pourrait être influencée par des risques dont l'impact serait la contre-performance dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces risques sont inhérents aux événements pouvant influencer, entre autres, le cadre macroéconomique, la mobilisation des ressources, la production agricole et industrielle, la dette publique, le passif conditionnel. L'identification, l'analyse et l'évaluation de ces risques est nécessaire en vue de proposer des mesures de mitigation pour garantir une gestion budgétaire efficace.

5.1. Inventaire des risques budgétaires sur la période récente

Sur la période de 2019 à 2021, des risques majeurs ont affecté l'activité économique et ont impacté considérablement les prévisions et les réalisations budgétaires. Il s'agit notamment de (i) la pandémie de covid-19, (ii) la baisse de la production agricole (iii) le surendettement et (iv) les aléas climatiques. En vue d'assurer une gestion budgétaire rationnelle, le gouvernement a identifié, développé et mis en œuvre une série de mesures qui ont permis de mitiger ces risques. Le tableau ci-après résume l'ensemble des risques et les mesures d'atténuation mises en place sur la période.

Tableau 45: Risques et mesures d'atténuation

NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
La baisse de la production agricole	Promotion des chaînes de valeurs basées sur la maîtrise de l'eau ainsi que l'aménagement, la construction, la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des infrastructures de production halieutique,
	Gestion durable des bassins hydriques transfrontaliers permettra d'assurer la disponibilité des ressources en eau pour le développement du secteur agricole
	Diversification de la base des matières premières exportées ; Renforcement et élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ; Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures ;
Faible niveau de réalisation des investissements publics et privés	Renforcement des capacités des structures de l'Etat impliquées dans le programme d'investissement public et les procédures de passation des marchés publics en vue d'améliorer les taux d'absorption
	Renforcement des investissements de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports dont les transports aérien et maritime ;
	Suivi régulier auprès des coordonnateurs de projet ;
	Suivi régulier du taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
	Poursuite de l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers
	Responsabilisation, l'outillage et la formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.
Risque de refinancement	Adoption d'une gestion plus active des titres en privilégiant les nouveaux instruments de maturité longue à travers notamment la mobilisation des ressources concessionnelles et l'émission des titres publics de maturité allant jusqu'à 10 ans.

NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
Risque de taux d'intérêt lié à la variation des taux	Mobilisation des ressources d'emprunt à taux d'intérêt fixe sera privilégiée pour réduire le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de la dette
Risque de taux de change lié à la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique et à une dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises de libellé des emprunts.	Préférence pour les emprunts libellés en Euros et le recours à des ressources d'emprunt libellées en d'autres devises auprès des créanciers non classiques offrant des conditions financières favorables.
Risques climatiques : L'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie.	Intensification du reboisement; lutte contre l'abattage anarchique des arbres; modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ; (construire des retenues d'eau, mettre en place des systèmes d'irrigation moderne)
Erosion côtière	Renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables
Faible capacité d'adaptation aux changements climatiques	Renforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses
Risques sanitaires :	Poursuite de la sensibilisation sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19. Pérennisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques ; Surveillance des frontières
Risques sécuritaires :	Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières ; Coopération transfrontalière des services de sécurité Sensibilisation sur les menaces terroristes et Renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime

***Source:* CBMT**

Dans le souci du renforcement de la gestion budgétaire sur la période 2023-2025 marquée par des crises internationales d'envergure, quelques risques susceptibles d'influencer l'équilibre budgétaire ont été identifiés et analysés. Cela a permis de proposer des mesures idoines à prendre en vue de leur mitigation.

5.2. Analyse des risques macroéconomiques

En plus des risques survenus sur la période récente, notamment la pandémie de covid-19 et le ralentissement de la croissance économique issu de la baisse de la production agricole dû aux mauvaises conditions météorologiques ou aux difficultés d'approvisionnement en intrants agricoles, l'activité économique pourrait également être influencée par des risques macroéconomiques majeurs. Parmi ces risques macroéconomiques, on peut citer le faible niveau de réalisation des investissements privés ; le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement public, et les fluctuations des cours des matières premières et la baisse des exportations. Par ailleurs, l'économie mondiale sera fortement impactée par les effets de la crise russo-ukrainienne qui induit la flambée des prix des produits pétroliers et de première nécessité.

5.3. Analyse des risques spécifiques

Les finances publiques pourraient être affectées par des risques spécifiques dont l'impact serait la contre-performance dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces risques sont inhérents aux événements qui impacteraient entre autres, la mobilisation des ressources, la dette publique, le passif conditionnel.

❖ Risques liés à la mobilisation des recettes

La mobilisation optimale des ressources budgétaires sur la période 2023-2025 pourrait être affectée par la non mise en œuvre efficace des réformes envisagées dans le cadre de l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales, et de la non application des mesures en vue d'un meilleur décaissement des appuis des partenaires en développement. Ainsi, une veille stratégique devrait être observée de manière à garantir la mise en œuvre efficace de toutes ces réformes.

❖ Risque lié à l'endettement

Les indicateurs de risques liés au portefeuille de la dette publique sont notamment (i) le risque de refinancement, (ii) le risque de taux d'intérêt, (iii) le risque de taux de change et (iv) le risque de surendettement global.

Le risque de refinancement se réfère à une forte probabilité de renouveler une dette arrivant à échéance avec un coût supérieur aux conditions initiales. Il se réfère aussi au risque de liquidité sur le marché.

Le risque de taux d'intérêt est le risque de subir un coût supplémentaire sur une émission de dette. Le renouvellement de la dette sur le marché ou auprès des créanciers reste un facteur déterminant dans la gestion de la dette. Il peut se faire à des conditions financières favorables ou défavorables. Ce risque provient de la variation des taux. Lorsque le portefeuille est majoritairement à taux variable, chaque révision de taux à la hausse pourrait entrainer un coût budgétaire supplémentaire. Le refinancement du portefeuille peut également entrainer un risque de taux d'intérêt.

❖ Risque de surendettement global

Les résultats obtenus de l'analyse de viabilité de la dette publique, le portefeuille de la dette totale (dette extérieure et dette intérieure) ont présenté un risque de surendettement élevé entre 2021 et 2022. La Valeur Actualisée (VA) rapportée au PIB dont la norme est fixée à 55% est dépassée sur la période revue. Cette situation s'explique principalement par le solde budgétaire primaire déficitaire sur le moyen terme qui serait financé majoritairement par les titres publics.

En cas de choc portant sur la baisse du taux de croissance du PIB réel d'un écart type sur sa valeur historique en 2022, la VA/PIB passerait largement au-dessus de la norme de 55% jusqu'en 2024.

Au regard de tous ces risques identifiés pouvant impacter significativement l'équilibre budgétaire, il est nécessaire que des mesures d'atténuation soient formulées et mises en œuvre.

5.4. Mesure de mitigation des risques budgétaires

Pour faire face à ces chocs et facteurs de risque, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des politiques de réformes adaptées. De manière spécifique, l'atténuation de tous ces risques identifiés est contenue dans le plan de contingence présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 46: Synthèse des risques budgétaires et des mesures d'atténuation

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
Risques macroéconomiques	**Ralentissement de la croissance économique induit par la baisse de la production agricole**	Promotion des chaînes de valeurs basées sur la maîtrise de l'eau ainsi que l'aménagement, la construction, la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles et des infrastructures de production halieutique,
		Gestion durable des bassins hydriques transfrontaliers permettra d'assurer la disponibilité des ressources en eau pour le développement le secteur agricole
		Diversification de la base des matières premières exportées ; Renforcement et élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ; Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures ;
	Faible niveau de réalisation des investissements publics et privés	Renforcement des capacités des structures de l'Etat impliquées dans le programme d'investissement public et les procédures de passation des marchés publics en vue d'améliorer les taux d'absorption ;
		Renforcement des investissements de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports dont le transport aérien et maritime ; Diversification de la base des matières premières exportées ;
		Suivi régulier auprès des coordonnateurs de projet ;
		Suivi régulier du taux d'exécution des dépenses d'investissement ;
		Poursuite de l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers ;
		Responsabilisation, outillage et formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.
		Opérationnalisation de la Cellule PPP au sein du ministère chargé des finances
		Promotion de la création des unités de transformation des matières premières ;

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
	Fluctuations des cours des matières premières et baisse des exportations	Promotion et le développement des chaines de valeurs entre unités de transformations au niveau sous régional.
Risques liés à la mobilisation des ressources	**Risques liés à la mobilisation des ressources intérieures**	Poursuite des efforts de formalisation du secteur informel et le développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ;
	Prépondérance de l'économie informelle et croissance des activités de l'économie numérique	Poursuite des efforts de formalisation du secteur informel et le développement d'une stratégie de fiscalisation des activités numériques ;
	Accroissement des dépenses fiscales consécutives à la mise en œuvre des mesures fiscales dérogatoires	Prise des dispositions pour l'évaluation, la rationalisation et la maitrise des dépenses fiscales
	Manque de coopération de certaines structures en charge du recouvrement des recettes non fiscale	Renforcement de la coopération entre les différents acteurs impliqués dans la collecte des recettes non fiscales ;
	Pression sur la base taxable existante entrainant la baisse des ressources	Poursuite de la prospection des nouvelles recettes et la création de nouvelles régies de recettes
	Risques liés à la mobilisation des ressources extérieures :	Opérationnalisation de la plate-forme de gestion de l'aide (PGA) ;
	Non réalisation de certaines conditions convenues avec les PTF dans le cadre de certains programmes d'appuis budgétaires ;	Amélioration de la capacité d'absorption des ressources budgétaires par la formation et la sensibilisation des acteurs ;

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
	Faible maîtrise des procédures de décaissement des PTF conduisant à la mise en place tardive des financements extérieurs ;	Renforcement du cadre de dialogue entre le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers ; Renforcement du mécanisme de suivi de la mobilisation des ressources externes à tous les niveaux.
	Non application du principe « harmonisation » de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement par certains PTF.	Renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de décaissement des PTF ;
Risques liés à la dette publique	**Risque de refinancement** lié à une forte probabilité de renouveler une dette arrivant à échéance avec un coût supérieur aux conditions initiales et au risque de liquidité sur le marché.	Adoption d'une gestion plus active des titres en privilégiant les nouveaux instruments de maturité longue à travers notamment la mobilisation des ressources concessionnelles et l'émission des titres publics de maturité allant jusqu'à 10 ans.
	Risque de taux d'intérêt lié à la variation des taux	Priorité à la mobilisation des ressources d'emprunt à taux d'intérêt fixe
	Risque de taux de change lié à la vulnérabilité du portefeuille de la dette publique et à une dépréciation de la monnaie locale par rapport aux devises de libellé des emprunts.	Préférence pour les emprunts libellés en Euros et le recours à des ressources d'emprunt libellées en d'autres devises auprès des créanciers non classiques offrant des conditions financières favorables.

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
Risques liés aux passifs conditionnels	**Garanties souveraines émises par l'État** en cas de défaillance avérée de la structure étatique pour le compte de laquelle les garanties et avals ont été donnés	Mise en place, en collaboration avec les banques bénéficiaires de la garantie, d'un mécanisme de suivi permettant de minimiser le risque de non remboursement du crédit ;
	Prêts rétrocédés liés au non recouvrement éventuel des créances des entreprises bénéficiaires	Nomination, le cas échéant, des administrateurs provisoires pour les structures étatiques à risques avérés d'insolvabilité ;
		Prévision des mesures coercitives dans les accords de rétrocession pour éviter des défauts de paiement et mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de cette catégorie de prêt.
Risques liés aux évènements imprévus	**Risques climatiques :** L'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie. Ainsi, les aléas climatiques pourraient entraîner la baisse de sa production (sécheresses, Inondations, faible maîtrise de l'eau).	Intensification du reboisement de la flore ; lutte contre l'abattage anarchique des arbres; Modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ; (construire des retenues d'eau, mettre en place des systèmes d'irrigation moderne)
	Erosion côtière	Renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durables
	Faible capacité d'adaptation aux changements climatiques	Renforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses

TYPE DE RISQUES	NATURE DU RISQUE	MESURES D'ATTENUATION
	Risques sanitaires : Le Togo reste exposé à des menaces sanitaires, notamment la covid-19 et d'autres épidémies (Ebola, fièvre lassa, méningites, etc.).	Poursuite de la sensibilisation sur le respect des mesures barrières contre la Covid-19. Pérennisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques ; Surveillance des frontières
	Risques sécuritaires : La situation sécuritaire de la zone UEMOA est instable ; le Togo n'est pas donc exempté d'éventuelles attaques terroristes. En plus de ces menaces, il faut ajouter celle de la piraterie maritime dans le golfe de guinée. Contrecoups des crises politiques dans les pays voisins	Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières ; Coopération transfrontalière des services de sécurité Sensibilisation sur les menaces terroristes et Renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime
	Risques socio-politiques : Défaut de consensus dans la gestion des dossiers socio-politiques Les manifestations de rue engendrées par les crises socio-politiques impactent négativement l'activité économique.	Renforcement du dialogue social et promotion du dialogue politique

Source: ***CBMT***

CONCLUSION

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2024-2026 est élaboré dans un contexte économique mondial et national marqué par la persistance de la crise russo-ukrainienne et des poussées inflationnistes, avec ses conséquences néfastes sur l'activité économique. En dépit de ce contexte, sous l'hypothèse d'une maîtrise des prix, les perspectives économiques nationales restent prometteuses en lien avec la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2025, la poursuite des travaux de construction des infrastructures routières, la digitalisation de l'économie nationale et le dynamisme attendu dans le secteur industriel avec la poursuite des réalisations sur la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA).

Ainsi, sur la période 2024-2026, le dynamisme de l'activité économique se renforcerait. Il en résulterait une croissance économique moyenne de 6,8% sur la période sous revue. Le taux de croissance du PIB réel passerait de 6,6% en 2023 à 7% en 2025. Les secteurs porteurs de cette croissance seraient essentiellement l'agriculture et le secteur tertiaire. Le produit intérieur brut (PIB) passerait de 6071,2 milliards en 2024 à 6620,4 en 2025 et à 7229,5 milliards en 2026, soit une progression moyenne de 9,1%.

Au titre des finances publiques, le champ du DPBEP 2024-2026 est élargi et l'analyse porte désormais non seulement sur les opérations financières de l'administration centrale mais également sur celles des autres organismes publics.

En ce qui concerne l'administration centrale, les perspectives en matière de mobilisation de recettes et d'exécution des dépenses restent tributaires de l'évolution de l'environnement économique international et national. Les recettes budgétaires représenteraient 21,3% du PIB en 2024 et s'établiraient à 20,6 en 2026. S'agissant des dépenses budgétaires, elles passeraient de 25,8% du PIB en 2024 à 23,5% en 2026. Il en découlerait un déficit budgétaire dons compris de 4,5% du PIB en 2024, 3% en 2025 et 2,9% en 2026. Ces déficits seront financés par les excédents des opérations de trésorerie.

La bonne exécution budgétaires permettrait d'améliorer le profil des indicateurs de finances publiques et en particulier le taux d'endettement qui se situerait à 64,5% en 2025.

Au cours de la période, les priorités et choix stratégiques budgétaires des pouvoirs publics prendront en compte les dix (10) ambitions gouvernementales déclinées dans les trois (03) axes stratégiques de la feuille de route Togo 2025.

Le DPBEP 2024-2026 est révélateur de la volonté du gouvernement à mener des actions concrètes en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations, avec une attention particulière sur la budgétisation sensible au genre et au climat en même temps que le respect des engagements sous régionaux et internationaux.

Toutefois, des facteurs de risques persistent et peuvent entraver l'atteinte des objectifs du gouvernement. Le DPBEP a passé en revue ces risques susceptibles d'impacter négativement la mise en œuvre des politiques publiques à travers la gestion des finances publiques. Le degré de nuisance des risques étant évalué, des mesures pour les atténuer ont été proposées. Il s'avère important de veiller à la mise en œuvre des mesures d'atténuation afin d'accroître les chances d'atteinte effective des objectifs du gouvernement à moyen terme.

.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des plafonds de dépenses budgétaires par fonction de 2020-2026

CODE	FONCTIONS	RÉALISATION			ESTIMATION	PROJECTION		
		2020	2021	2022	2023 LFI	2024	2025	2026
01	Services généraux des administrations publiques	443,23	430,82	592,72	537,30	504,63	503,99	515,63
02	Défense	87,32	104,60	206,13	115,65	103,73	113,18	125,84
03	Ordre et sécurité publics	24,49	22,65	24,61	31,29	33,78	32,89	35,80
04	Affaires économiques	215,48	206,94	258,54	355,78	393,18	410,21	463,02
05	Protection de l'environnement	6,67	8,83	14,91	17,61	24,99	12,36	22,92
06	Logement et équipements collectifs	31,57	34,81	42,19	68,02	61,68	66,96	96,68
07	Santé	81,17	79,91	39,51	125,98	85,66	86,00	84,08
08	Loisirs, culture et culte	6,31	7,63	8,74	9,94	11,16	10,58	9,16
09	Enseignement	174,32	181,18	170,57	220,41	215,87	205,66	218,61
10	Protection sociale	59,81	59,87	111,95	72,73	62,37	54,78	67,25
	TOTAL	**1 130**	**1 137**	**1 470**	**1 555**	**1 497**	**1 497**	**1 639**

Annexe 2 : Cadre des dépenses à moyen terme : scenario retenu (-4,5%)

N°	RUBRIQUES DU CBMT	RÉALISATIONS			ESTIMATIONS	PROJECTIONS		
		2020	2021	2022	2023 LFI	2024	2025	2026
1	**I- RECETTES BUDGETAIRES**	**830 544 395**	**921 580 276**	**1 051 362 687**	**1 187 232 121**	**1 294 466 583**	**1 370 593 969**	**1 491 137 617**
2	*Recettes budgétaires liquides*	*706 899 263*	*788 914 630*	*912 588 838*	*1 040 275 715*	*1 147 588 995*	*1 213 113 945*	*1 319 133 889*
3	*Recettes budgétaires non liquides*	*123 645 132*	*132 665 646*	*138 773 849*	*146 956 406*	*146 877 588*	*157 480 024*	*172 003 728*
4	**A- RECETTES FISCALES**	**655 154 877**	**779 575 719**	**864 741 594**	**912 097 381**	**1 042 112 820**	**1 179 838 638**	**1 341 483 506**
5	*Recettes liquides*	*531 509 746*	*646 910 073*	*725 967 745*	*765 140 975*	*895 235 232*	*1 022 358 614*	*1 169 479 778*
6	*Recettes non liquides*	*123 645 132*	*132 665 646*	*138 773 849*	*146 956 406*	*146 877 588*	*157 480 024*	*172 003 728*
7	**1- COMMISSARIAT DES IMPÔTS**	**331 057 559**	**405 588 526**	**429 682 224**	**472 006 157**	**519 909 810**	**595 072 154**	**686 799 011**
8	*Recettes liquides*	*287 902 005*	*359 332 394*	*383 426 093*	*420 892 179*	*460 318 988*	*531 179 737*	*617 014 072*
9	*Recettes non liquides*	*43 155 554*	*46 256 132*	*46 256 132*	*51 113 978*	*59 590 822*	*63 892 417*	*69 784 940*
10	**2- COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**	**324 097 318**	**373 987 193**	**435 059 370**	**440 091 224**	**522 203 009**	**584 766 484**	**654 684 495**
11	*Recettes liquides*	*243 607 740*	*287 577 679*	*342 541 652*	*344 248 796*	*434 916 244*	*491 178 878*	*552 465 706*
12	*Recettes non liquides*	*80 489 578*	*86 409 514*	*92 517 717*	*95 842 428*	*87 286 766*	*93 587 607*	*102 218 788*
13	**B- RECETTES NON-FISCALES**	***72 910 049***	***58 031 676***	***59 215 303***	***60 067 946***	***61 977 344***	***63 898 344***	***65 923 185***
14	**C- DONS**	**102 479 469**	**83 972 881**	**127 405 791**	**215 066 794**	**190 376 419**	**126 856 987**	**83 730 926**
15	Dons projets	*62 008 241*	*82 972 881*	*97 444 325*	*203 095 579*	*106 976 419*	*54 256 987*	*21 930 926*
16	Fonds de concours	*3 276 169*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
17	Appuis budgétaires	*37 195 059*	*1 000 000*	*29 961 466*	*11 971 215*	*83 400 000*	*72 600 000*	*61 800 000*
18	**II- RESSOURCES DE TRESORERIE**	**820 307 745**	**622 092 918**	**902 869 904**	**766 244 711**	**689 404 599**	**714 306 198**	**776 819 757**
19	Titres publics	*445 205 870*	*545 965 946*	*663 312 442*	*574 615 098*	*482 880 658*	*474 415 788*	*476 954 524*
20	Emprunts - projets	*122 869 860*	*76 126 972*	*98 382 332*	*131 629 613*	*206 523 941*	*239 890 410*	*299 865 233*
21	Autres Emprunts	*229 637 413*	*0*	*29 452 469*	*60 000 000*	*0*	*0*	*0*
22	Droits de tirages spéciaux	*0*	*0*	*111 722 661*	*0*	*0*	*0*	*0*
23	Recettes des privatisation	*22 594 602*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
24	**TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL**	**1 650 852 140**	**1 543 673 193**	**1 954 232 591**	**1 953 476 832**	**1 983 871 182**	**2 084 900 167**	**2 267 957 374**
25	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	*1 027 701*	*2 306 076*	*3 022 851*	*4 444 083*	*3 403 412*	*3 624 145*	*3 874 224*
26	**TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT**	**1 651 879 841**	**1 545 979 269**	**1 957 255 442**	**1 957 920 915**	**1 987 274 594**	**2 088 524 312**	**2 271 831 597**
27	**I- DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 130 369 054**	**1 137 235 913**	**1 469 866 796**	**1 554 719 251**	**1 567 672 563**	**1 569 207 559**	**1 700 792 508**
28	*Dépenses budgétaires hors dépenses fiscales*	*736 181 858*	*757 408 970*	*976 219 515*	*945 118 665*	*1 420 794 975*	*1 411 727 535*	*1 528 788 780*
29	*Dépenses fiscales*	*123 645 132*	*132 665 646*	*138 773 849*	*146 956 406*	*146 877 588*	*157 480 024*	*172 003 728*
30	**A- DEPENSES ORDINAIRES**	**736 181 858**	**757 408 970**	**976 219 515**	**945 118 665**	**971 371 089**	**968 140 938**	**995 123 685**
31	**1- Dépenses ordinaires hors dépenses fiscales**	**612 536 726**	**624 743 324**	**837 445 666**	**798 162 259**	**824 493 501**	**810 660 914**	**823 119 957**
32	Charges financières de la dette publique	100 107 001	99 802 225	124 806 859	142 931 513	159 723 448	161 743 471	168 439 000
33	Dépenses de personnel	234 759 022	251 531 777	255 291 347	301 962 004	308 019 258	302 084 560	315 396 718
34	Dépenses d'acquisition de biens et services	132 067 883	131 511 783	191 958 139	155 008 768	148 606 541	148 688 629	141 139 985
35	Dépenses de transferts courants	145 602 820	141 897 539	265 389 321	198 259 974	208 144 254	198 144 254	198 144 254
36	**2- Dépenses en atténuation de recettes (dépenses fiscales)**	**123 645 132**	**132 665 646**	**138 773 849**	**146 956 406**	**146 877 588**	**157 480 024**	**172 003 728**
37	**B- DEPENSES EN CAPITAL**	**394 187 195**	**379 826 943**	**493 647 282**	**609 600 586**	**596 301 474**	**601 066 621**	**705 668 823**
38	Dépenses d'investissement (hors PIP)	11 992 251	63 191 938	114 725 113	31 378 042	15 000 000	15 450 000	15 913 500
39	**Projets d'investissement**	**382 194 944**	**316 635 005**	**378 922 169**	**578 222 544**	**581 301 474**	**585 616 621**	**689 755 323**
40	Sur ressources internes	197 316 843	157 535 152	183 095 513	243 497 352	267 801 114	291 469 224	367 959 164
41	Sur ressources externes	184 878 101	159 099 853	195 826 656	334 725 192	313 500 360	294 147 397	321 796 159
42	Emprunts	122 869 860	76 126 972	98 382 332	131 629 613	206 523 941	239 890 410	299 865 233
43	Dons	62 008 241	82 972 881	97 444 325	203 095 579	106 976 419	54 256 987	21 930 926
44	**II- CHARGES DE TRESORERIE**	**404 196 891**	**406 436 989**	**519 007 627**	**398 757 582**	**416 198 619**	**515 692 608**	**567 164 866**
45	Amortissement dette intérieure	362 249 999	382 359 559	333 240 127	329 039 590	290 809 632	378 278 108	408 954 107
46	Amortissement dette extérieure	19 352 290	24 077 430	74 044 839	69 717 992	125 388 987	137 414 500	158 210 759
47	Autres charges de trésorerie	22 594 602	0	111 722 661	0	0	0	0
48	**TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL**	**1 534 565 945**	**1 543 672 902**	**1 988 874 423**	**1 953 476 833**	**1 983 871 182**	**2 084 900 167**	**2 267 957 374**
49	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 027 701	993 620	3 022 851	4 444 083	3 403 412	3 624 145	3 874 224
50	**TOTAL CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT**	**1 535 593 646**	**1 544 666 522**	**1 991 897 274**	**1 957 920 916**	**1 987 274 594**	**2 088 524 312**	**2 271 831 597**
51	Solde budgétaire dons compris	-299 824 659	-215 655 637	-418 504 109	-367 487 129	-273 205 980	-198 613 590	-209 654 891
52	Epargne budgétaire	-8 116 932	80 198 425	-52 262 618	27 046 663	132 719 075	275 596 044	412 283 006
53	Solde de trésorerie	416 110 854	215 655 928	383 862 277	367 487 129	273 205 980	198 613 590	209 654 891
54	Solde global	116 286 195	291	-34 641 832	0	0	0	0
55	Déficit en % du PIB	-7,0	-4,6	-8,3	-6,6	-4,5	-3,0	-2,9
56	Pression fiscale	12,5	13,7	14,3	13,8	14,7	15,4	16,2
57	Masse salariale sur recettes fiscales	44,2	38,9	35,2	39,5	34,4	29,5	27,0
58	**PIB**	**4 253 191 000**	**4 720 387 000**	**5 068 944 000**	**5 563 545 000**	**6 071 244 000**	**6 620 453 000**	**7 229 479 000**

Annexe 3 : Cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 - scenario 1 (-4,2%)

N°	RUBRIQUE DU CBMT	RÉALISATION			ESTIMATION	SCENARIO OPTIMISTE		
		2020	2021	2022	2023 LFI	2024	2025	2026
1	**RECETTES BUDGETAIRES**	**830 544 395**	**921 580 276**	**1 051 362 687**	**1 187 232 121**	**1 322 046 273**	**1 394 914 288**	**1 523 655 573**
2	**RECETTES FISCALES**	**655 154 877**	**779 575 719**	**864 741 594**	**912 097 381**	**1 062 382 910**	**1 196 559 358**	**1 366 600 162**
3	Recettes liquides	531 509 746	646 910 073	725 967 745	765 140 975	906 603 650	1 026 965 486	1 181 365 378
4	Recettes non liquides	123 645 132	132 665 646	138 773 849	146 956 406	155 779 260	169 593 872	185 234 784
5	**COMMISSARIAT DES IMPÔTS**	**331 057 559**	**405 588 526**	**429 682 224**	**472 006 157**	**540 250 995**	**615 770 572**	**717 043 761**
6	Recettes liquides	287 902 005	359 332 394	383 426 093	420 892 179	477 048 608	546 963 354	641 890 749
7	Recettes non liquides	43 155 554	46 256 132	46 256 132	51 113 978	63 202 387	68 807 219	75 153 012
8	**COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**	**324 097 318**	**373 987 193**	**435 059 370**	**440 091 224**	**522 131 915**	**580 788 786**	**649 556 401**
9	Recettes liquides	243 607 740	287 577 679	342 541 652	344 248 796	429 555 042	480 002 132	539 474 629
10	Recettes non liquides	80 489 578	86 409 514	92 517 717	95 842 428	92 576 873	100 786 653	110 081 772
11	**RECETTES NON-FISCALES**	**72 910 049**	**58 031 676**	**59 215 303**	**60 067 946**	**69 286 944**	**71 497 944**	**73 324 485**
12	**DONS**	**102 479 469**	**83 972 881**	**127 405 791**	**215 066 794**	**190 376 419**	**126 856 987**	**83 730 926**
13	Dons projets	62 008 241	82 972 881	97 444 325	203 095 579	106 976 419	54 256 987	21 930 926
14	Fonds de concours	3 276 169	0	0	0	0	0	0
15	Appuis budgétaires	37 195 059	1 000 000	29 961 466	11 971 215	83 400 000	72 600 000	61 800 000
16	**RESSOURCES DE TRESORERIE**	**820 307 745**	**622 092 918**	**902 869 904**	**766 244 711**	**671 190 867**	**713 581 608**	**769 602 066**
17	Titres publics	445 205 870	545 965 946	663 312 442	574 615 098	463 378 107	544 866 559	506 843 345
18	Emprunts - projets	122 869 860	76 126 972	98 382 332	131 629 613	207 812 760	168 715 049	262 758 721
19	Autres Emprunts	229 637 413	0	29 452 469	60 000 000	0	0	0
20	Droits de tirages spéciaux	0	0	111 722 661	0	0	0	0
21	Recettes des privatisation	22 594 602	0	0	0	0	0	0
22	**TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL**	**1 027 701**	**2 306 076**	**3 022 851**	**4 444 083**	**3 484 176**	**3 727 588**	**4 004 279**
23	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 027 701	2 306 076	3 022 851	4 444 083	3 484 176	3 727 588	4 004 279
24	**TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT**	**1 651 879 841**	**1 545 979 269**	**1 957 255 442**	**1 957 920 915**	**1 996 721 315**	**2 112 223 485**	**2 297 261 918**
25	**DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 130 369 054**	**1 137 235 913**	**1 469 866 796**	**1 554 719 251**	**1 577 038 521**	**1 592 803 288**	**1 726 092 773**
26	**DEPENSES ORDINAIRES**	**736 181 858**	**757 408 970**	**976 219 515**	**945 118 665**	**975 379 237**	**981 374 798**	**991 206 672**
27	Charges financières de la dette publique	100 107 001	99 802 225	124 806 859	142 931 513	150 000 000	143 105 759	134 596 240
28	Dépenses de personnel	234 759 022	251 531 777	255 291 347	301 962 004	303 019 258	312 084 560	325 396 718
29	Dépenses d'acquisition de biens et services	132 067 883	131 511 783	191 958 139	155 008 768	158 370 745	148 380 633	137 768 957
30	Dépenses de transferts courants	145 602 820	141 897 539	265 389 321	198 259 974	208 209 974	208 209 974	208 209 974
31	Dépenses en atténuation de recettes	123 645 132	132 665 646	138 773 849	146 956 406	155 779 260	169 593 872	185 234 784
32	**DEPENSES EN CAPITAL**	**394 187 195**	**379 826 943**	**493 647 282**	**609 600 586**	**601 659 284**	**611 428 490**	**734 886 101**
33	Dépenses d'investissement (hors PIP)	11 992 251	63 191 938	114 725 113	31 378 042	17 000 000	17 510 000	18 035 300
34	**Projets d'investissement**	**382 194 944**	**316 635 005**	**378 922 169**	**578 222 544**	**584 659 284**	**593 918 490**	**716 850 801**
35	Sur ressources internes	197 316 843	157 535 152	183 095 513	243 497 352	269 870 105	370 946 454	432 161 154
36	**Sur ressources externes**	**184 878 101**	**159 099 853**	**195 826 656**	**334 725 192**	**314 789 179**	**222 972 036**	**284 689 647**
37	Emprunts	122 869 860	76 126 972	98 382 332	131 629 613	207 812 760	168 715 049	262 758 721
38	Dons	62 008 241	82 972 881	97 444 325	203 095 579	106 976 419	54 256 987	21 930 926
39	**CHARGES DE TRESORERIE**	**381 602 289**	**406 436 989**	**407 284 966**	**398 757 582**	**416 198 619**	**515 692 608**	**567 164 866**
40	Amortissement dette intérieure	362 249 999	382 359 559	333 240 127	329 039 590	290 809 632	378 278 108	408 954 107
41	Amortissement dette extérieure	19 352 290	24 077 430	74 044 839	69 717 992	125 388 987	137 414 500	158 210 759
42	Autres charges de trésorerie	22 594 602	0	111 722 661	0	0	0	0
43	**TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL**	**1 511 971 343**	**1 543 672 902**	**1 877 151 762**	**1 953 476 833**	**1 993 237 140**	**2 108 495 896**	**2 293 257 639**
44	**TOTAL DES DEPENSES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE**	**1 027 701**	**993 620**	**3 022 851**	**4 444 083**	**3 484 176**	**3 727 588**	**4 004 279**
45	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 027 701	993 620	3 022 851	4 444 083	3 484 176	3 727 588	4 004 279
46	**TOTAL CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT**	**1 512 999 044**	**1 544 666 522**	**1 880 174 613**	**1 957 920 916**	**1 996 721 315**	**2 112 223 485**	**2 297 261 918**
47	Solde budgétaire dons compris	-299 824 659	-215 655 637	-418 504 109	-367 487 130	-254 992 248	-197 889 000	-202 437 200
48	Solde de trésorerie	438 705 456	215 655 928	495 584 938	367 487 129	254 992 248	197 889 000	202 437 200
49	Solde global	138 880 797	1 312 747	77 080 829	-1	0	0	0
50	Déficit en % du PIB	-7,0	-4,6	-8,3	-6,6	-4,2	-3,0	-2,8
51	Pression fiscale	12,5	13,7	14,3	13,8	14,9	15,6	16,3
52	Masse salariale sur recettes fiscales	44,2	38,9	35,2	39,5	33,4	30,4	27,5
53	**PIB**	**4 253 191 000**	**4 720 387 000**	**5 068 944 000**	**5 563 545 000**	**6 071 244 000**	**6 596 300 000**	**7 229 900 000**

Annexe 4 : Cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 - scenario 2 (-4,7%)

N°	RUBRjQUE DU CBMT	RÉALISATION			ESTIMATION	SCENARIO PESSIMISTE		
		2020	2021	2022	2023 LFI	2024	2025	2026
1	**RECETTES BUDGETAIRES**	**830 544 395**	**921 580 276**	**1 051 362 687**	**1 187 232 121**	**1 251 180 063**	**1 286 375 480**	**1 359 583 024**
2	**RECETTES FISCALES**	**655 154 877**	**779 575 719**	**864 741 594**	**912 097 381**	**1 003 854 086**	**1 101 107 935**	**1 215 614 999**
3	Recettes liquides	531 509 746	646 910 073	725 967 745	765 140 975	855 558 652	940 182 117	1 040 999 216
4	Recettes non liquides	123 645 132	132 665 646	138 773 849	146 956 406	148 295 435	160 925 819	174 615 783
5	**COMMISSARIAT DES IMPÔTS**	**331 057 559**	**405 588 526**	**429 682 224**	**472 006 157**	**497 845 292**	**537 005 986**	**583 810 475**
6	Recettes liquides	287 902 005	359 332 394	383 426 093	420 892 179	442 942 378	477 750 060	519 866 653
7	Recettes non liquides	43 155 554	46 256 132	46 256 132	51 113 978	54 902 914	59 255 927	63 943 822
8	**COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**	**324 097 318**	**373 987 193**	**435 059 370**	**440 091 224**	**506 008 794**	**564 101 949**	**631 804 524**
9	Recettes liquides	243 607 740	287 577 679	342 541 652	344 248 796	412 616 273	462 432 057	521 132 564
10	Recettes non liquides	80 489 578	86 409 514	92 517 717	95 842 428	93 392 521	101 669 892	110 671 960
11	**RECETTES NON-FISCALES**	**72 910 049**	**58 031 676**	**59 215 303**	**60 067 946**	**56 949 558**	**58 410 558**	**60 237 099**
12	**DONS**	**102 479 469**	**83 972 881**	**127 405 791**	**215 066 794**	**190 376 419**	**126 856 987**	**83 730 926**
13	Dons projets	62 008 241	82 972 881	97 444 325	203 095 579	106 976 419	54 256 987	21 930 926
14	Fonds de concours	3 276 169	0	0	0	0	0	0
15	Appuis budgétaires	37 195 059	1 000 000	29 961 466	11 971 215	83 400 000	72 600 000	61 800 000
16	**RESSOURCES DE TRESORERIE**	**820 307 745**	**622 092 918**	**902 869 904**	**766 244 711**	**699 444 119**	**713 284 608**	**784 112 866**
17	Titres publics	445 205 870	545 965 946	663 312 442	574 615 098	545 680 427	557 832 116	656 648 379
18	Emprunts - projets	122 869 860	76 126 972	98 382 332	131 629 613	153 763 692	155 452 492	127 464 487
19	Autres Emprunts	229 637 413	0	29 452 469	60 000 000	0	0	0
20	Droits de tirages spéciaux	0	0	111 722 661	0	0	0	0
21	Recettes des privatisation	22 594 602	0	0	0	0	0	0
22	**TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL**	**1 027 701**	**2 306 076**	**3 022 851**	**4 444 083**	**3 322 574**	**3 437 950**	**3 559 682**
23	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 027 701	2 306 076	3 022 851	4 444 083	3 322 574	3 437 950	3 559 682
24	**TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT**	**1 651 879 841**	**1 545 979 269**	**1 957 255 442**	**1 957 920 915**	**1 953 946 756**	**2 003 098 038**	**2 147 255 572**
25	**DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 130 369 054**	**1 137 235 913**	**1 469 866 796**	**1 554 719 251**	**1 534 425 564**	**1 483 967 480**	**1 576 531 024**
26	**DEPENSES ORDINAIRES**	**736 181 858**	**757 408 970**	**976 219 515**	**945 118 665**	**1 043 810 918**	**1 075 305 653**	**1 107 105 866**
27	Charges financières de la dette publique	100 107 001	99 802 225	124 806 859	142 931 513	159 723 446	161 743 470	168 439 003
28	Dépenses de personnel	234 759 022	251 531 777	255 291 347	301 962 004	333 019 258	342 084 560	355 396 718
29	Dépenses d'acquisition de biens et services	132 067 883	131 511 783	191 958 139	155 008 768	204 628 526	212 407 550	210 510 109
30	Dépenses de transferts courants	145 602 820	141 897 539	265 389 321	198 259 974	198 144 254	198 144 254	198 144 254
31	Dépenses en atténuation de recettes	123 645 132	132 665 646	138 773 849	146 956 406	148 295 435	160 925 819	174 615 783
32	**DEPENSES EN CAPITAL**	**394 187 195**	**379 826 943**	**493 647 282**	**609 600 586**	**490 614 646**	**408 661 827**	**469 425 158**
33	Dépenses d'investissement (hors PIP)	11 992 251	63 191 938	114 725 113	31 378 042	5 000 000	5 150 000	5 304 500
34	**Projets d'investissement**	**382 194 944**	**316 635 005**	**378 922 169**	**578 222 544**	**485 614 646**	**403 511 827**	**464 120 658**
35	Sur ressources internes	197 316 843	157 535 152	183 095 513	243 497 352	224 874 535	193 802 348	314 725 245
36	**Sur ressources externes**	**184 878 101**	**159 099 853**	**195 826 656**	**334 725 192**	**260 740 111**	**209 709 479**	**149 395 413**
37	Emprunts	122 869 860	76 126 972	98 382 332	131 629 613	153 763 692	155 452 492	127 464 487
38	Dons	62 008 241	82 972 881	97 444 325	203 095 579	106 976 419	54 256 987	21 930 926
39	**CHARGES DE TRESORERIE**	**404 196 891**	**406 436 989**	**519 007 627**	**398 757 582**	**416 198 619**	**515 692 608**	**567 164 866**
40	Amortissement dette intérieure	362 249 999	382 359 559	333 240 127	329 039 590	290 809 632	378 278 108	408 954 107
41	Amortissement dette extérieure	19 352 290	24 077 430	74 044 839	69 717 992	125 388 987	137 414 500	158 210 759
42	Autres charges de trésorerie	22 594 602	0	111 722 661	0	0	0	0
43	**TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL**	**1 534 565 945**	**1 543 672 902**	**1 988 874 423**	**1 953 476 833**	**1 950 624 183**	**1 999 660 088**	**2 143 695 890**
44	**TOTAL DES DEPENSES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE**	**1 027 701**	**993 620**	**3 022 851**	**4 444 083**	**3 322 574**	**3 437 950**	**3 559 682**
45	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 027 701	993 620	3 022 851	4 444 083	3 322 574	3 437 950	3 559 682
46	**TOTAL CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT**	**1 535 593 646**	**1 544 666 522**	**1 991 897 274**	**1 957 920 916**	**1 953 946 756**	**2 003 098 038**	**2 147 255 572**
47	Solde budgétaire dons compris	-299 824 659	-215 655 637	-418 504 109	-367 487 130	-283 245 500	-197 592 000	-216 948 000
48	Solde de trésorerie	416 110 854	215 655 928	383 862 277	367 487 129	283 245 500	197 592 000	216 948 000
49	Solde global	116 286 195	1 312 747	-34 641 832	-1	0	0	0
50	Déficit en % du PIB	-7,0	-4,6	-8,3	-6,6	-4,7	-3,0	-3,0
51	Pression fiscale	12,5	13,7	14,3	13,8	14,2	14,3	14,4
52	Masse salariale sur recettes fiscales	44,2	38,9	35,2	39,5	38,9	36,4	34,1
53	**PIB**	**4 253 191 000**	**4 720 387 000**	**5 068 944 000**	**5 563 545 000**	**6 026 500 000**	**6 586 400 000**	**7 231 600 000**

Annexe 5 : Cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 – scenario 3 (-4,5%)

N°	RUBRIQUE DU CBMT	RÉALISATION			ESTIMATION	SCENARIO MOYEN		
		2020	2021	2022	2023 LFI	2024	2025	2026
1	**RECETTES BUDGETAIRES**	**830 544 395**	**921 580 276**	**1 051 362 687**	**1 187 232 121**	**1 294 466 583**	**1 370 593 969**	**1 491 137 617**
2	**RECETTES FISCALES**	**655 154 877**	**779 575 719**	**864 741 594**	**912 097 381**	**1 042 112 820**	**1 179 838 638**	**1 341 483 506**
3	Recettes liquides	531 509 746	646 910 073	725 967 745	765 140 975	895 235 232	1 022 358 614	1 169 479 778
4	Recettes non liquides	123 645 132	132 665 646	138 773 849	146 956 406	146 877 588	157 480 024	172 003 728
5	**COMMISSARIAT DES IMPÔTS**	**331 057 559**	**405 588 526**	**429 682 224**	**472 006 157**	**519 909 810**	**595 072 154**	**686 799 011**
6	Recettes liquides	287 902 005	359 332 394	383 426 093	420 892 179	460 318 988	531 179 737	617 014 072
7	Recettes non liquides	43 155 554	46 256 132	46 256 132	51 113 978	59 590 822	63 892 417	69 784 940
8	**COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS**	**324 097 318**	**373 987 193**	**435 059 370**	**440 091 224**	**522 203 009**	**584 766 484**	**654 684 495**
9	Recettes liquides	243 607 740	287 577 679	342 541 652	344 248 796	434 916 244	491 178 878	552 465 706
10	Recettes non liquides	80 489 578	86 409 514	92 517 717	95 842 428	87 286 766	93 587 607	102 218 788
11	**RECETTES NON-FISCALES**	**72 910 049**	**58 031 676**	**59 215 303**	**60 067 946**	**61 977 344**	**63 898 344**	**65 923 185**
12	**DONS**	**102 479 469**	**83 972 881**	**127 405 791**	**215 066 794**	**190 376 419**	**126 856 987**	**83 730 926**
13	Dons projets	62 008 241	82 972 881	97 444 325	203 095 579	106 976 419	54 256 987	21 930 926
14	Fonds de concours	3 276 169	0	0	0	0	0	0
15	Appuis budgétaires	37 195 059	1 000 000	29 961 466	11 971 215	83 400 000	72 600 000	61 800 000
16	**RESSOURCES DE TRESORERIE**	**820 307 745**	**622 092 918**	**902 869 904**	**766 244 711**	**689 404 599**	**714 306 198**	**776 819 757**
17	Titres publics	445 205 870	545 965 946	663 312 442	574 615 098	482 880 658	474 415 788	476 954 524
18	Emprunts - projets	122 869 860	76 126 972	98 382 332	131 629 613	206 523 941	239 890 410	299 865 233
19	Autres Emprunts	229 637 413	0	29 452 469	60 000 000	0	0	0
20	Droits de tirages spéciaux	0	0	111 722 661	0	0	0	0
21	Recettes des privatisation	22 594 602	0	0	0	0	0	0
22	**TOTAL DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL**	**1 650 852 140**	**1 543 673 193**	**1 954 232 591**	**1 953 476 832**	**1 983 871 182**	**2 084 900 167**	**2 267 957 374**
23	RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 027 701	2 306 076	3 022 851	4 444 083	3 403 412	3 624 145	3 874 224
24	**TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT**	**1 651 879 841**	**1 545 979 269**	**1 957 255 442**	**1 957 920 915**	**1 987 274 594**	**2 088 524 312**	**2 271 831 597**
25	**DEPENSES BUDGETAIRES**	**1 130 369 054**	**1 137 235 913**	**1 469 866 796**	**1 554 719 251**	**1 567 672 563**	**1 569 207 559**	**1 700 792 508**
26	**DEPENSES ORDINAIRES**	**736 181 858**	**757 408 970**	**976 219 515**	**945 118 665**	**971 371 089**	**968 140 938**	**995 123 685**
27	Charges financières de la dette publique	100 107 001	99 802 225	124 806 859	142 931 513	159 723 448	161 743 471	168 439 000
28	Dépenses de personnel	234 759 022	251 531 777	255 291 347	301 962 004	308 019 258	302 084 560	315 396 718
29	Dépenses d'acquisition de biens et services	132 067 883	131 511 783	191 958 139	155 008 768	148 606 541	148 688 629	141 139 985
30	Dépenses de transferts courants	145 602 820	141 897 539	265 389 321	198 259 974	208 144 254	198 144 254	198 144 254
31	Dépenses en atténuation de recettes	123 645 132	132 665 646	138 773 849	146 956 406	146 877 588	157 480 024	172 003 728
32	**DEPENSES EN CAPITAL**	**394 187 195**	**379 826 943**	**493 647 282**	**609 600 586**	**596 301 474**	**601 066 621**	**705 668 823**
33	Dépenses d'investissement (hors PIP)	11 992 251	63 191 938	114 725 113	31 378 042	15 000 000	15 450 000	15 913 500
34	**Projets d'investissement**	**382 194 944**	**316 635 005**	**378 922 169**	**578 222 544**	**581 301 474**	**585 616 621**	**689 755 323**
35	Sur ressources internes	197 316 843	157 535 152	183 095 513	243 497 352	267 801 114	291 469 224	367 959 164
36	**Sur ressources externes**	**184 878 101**	**159 099 853**	**195 826 656**	**334 725 192**	**313 500 360**	**294 147 397**	**321 796 159**
37	Emprunts	122 869 860	76 126 972	98 382 332	131 629 613	206 523 941	239 890 410	299 865 233
38	Dons	62 008 241	82 972 881	97 444 325	203 095 579	106 976 419	54 256 987	21 930 926
39	**CHARGES DE TRESORERIE**	**381 602 289**	**406 436 989**	**407 284 966**	**398 757 582**	**416 198 619**	**515 692 608**	**567 164 866**
40	Amortissement dette intérieure	362 249 999	382 359 559	333 240 127	329 039 590	290 809 632	378 278 108	408 954 107
41	Amortissement dette extérieure	19 352 290	24 077 430	74 044 839	69 717 992	125 388 987	137 414 500	158 210 759
42	Autres charges de trésorerie	22 594 602	0	111 722 661	0	0	0	0
43	**TOTAL DES CHARGES DU BUDGET GENERAL**	**1 511 971 343**	**1 543 672 902**	**1 877 151 762**	**1 953 476 833**	**1 983 871 182**	**2 084 900 167**	**2 267 957 374**
44	**TOTAL DES DEPENSES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE**	**1 027 701**	**993 620**	**3 022 851**	**4 444 083**	**3 403 412**	**3 624 145**	**3 874 224**
45	DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	1 027 701	993 620	3 022 851	4 444 083	3 403 412	3 624 145	3 874 224
46	**TOTAL CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT**	**1 512 999 044**	**1 544 666 522**	**1 880 174 613**	**1 957 920 916**	**1 987 274 594**	**2 088 524 312**	**2 271 831 597**
47	Solde budgétaire dons compris	-299 824 659	-215 655 637	-418 504 109	-367 487 130	-273 205 980	-198 613 590	-209 654 891
48	Solde de trésorerie	438 705 456	215 655 928	495 584 938	367 487 129	273 205 980	198 613 590	209 654 891
49	Solde global	138 880 797	1 312 747	77 080 829	-1	0	0	0
50	Déficit en % du PIB	-7,0	-4,6	-8,3	-6,6	-4,5	-3,0	-2,9
51	Pression fiscale	12,5	13,7	14,3	13,8	14,7	15,4	16,2
52	Masse salariale sur recettes fiscales	44,2	38,9	35,2	39,5	34,4	29,5	27,0
53	**PIB**	**4 253 191 000**	**4 720 387 000**	**5 068 944 000**	**5 563 545 000**	**6 071 244 000**	**6 620 453 000**	**7 229 479 000**

Annexe 6: Quelques agrégats macroéconomiques

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB nominal (en milliards FCFA)	4 230,5	4 363,8	4 720,4	5 117,9	5 563,5	6 056,9	6 615,5
PIB par tête (en FCFA)	555 404	559 747	591 750	627 234	666 772	710 032	758 836
	variation en %						
PIB réel	5,5	1,8	5,5	5,9	6,5	6,7	7,0
Consommation des ménages	4,6	-0,5	11,6	4,4	9,1	7,6	6,7
Importations	2,4	3,8	13,1	2,9	5,7	6,4	6,8
Exportations	3,1	1,6	9,8	5,1	8,3	7,3	7,7
Formation brute de capital fixe (FBCF)	21,5	18,7	2,3	21,2	4,1	11,0	14,0
	en % du PIB						
Solde global de la balance des paiement	4,0	5,5	2,4	_	_	_	_
Créances sur l'économie	30,8	29,9	30,2	_	_	_	_
Masse monétaire	42,6	46,1	47,8	_	_	_	_
Taux d'investissement brut	20,5	23,6	22,4	25,0	23,9	24,4	25,4
dont Investissement privé	15,0	14,6	14,3	14,5	15,0	15,8	16,4
dont Investissement public	5,5	9,0	8,0	10,5	8,9	8,6	9,0

Annexe 7: Liste des collectivités territoriales

N° D'ORDRE		COLLECTIVITES
Général	Particulier	
Région des Savanes		
1	1	Commune de Cinkassé 1
2	2	Commune de Cinkassé 2
3	3	Commune de Tône 1
4	4	Commune de Tône 2
5	5	Commune de Tône 3
6	6	Commune de Tône 4
7	7	Commune de Kpendjal 1
8	8	Commune de Kpendjal 2
9	9	Commune de Kpendjal-Ouest 1
10	10	Commune de Kpendjal-Ouest 2
11	11	Commune de Oti 1
12	12	Commune de Oti 2
13	13	Commune de Oti-Sud 1
14	14	Commune de Oti-Sud 2
15	15	Commune de Tandjouaré 1
16	16	Commune de Tandjouaré 2
Région de la Kara		
17	1	Commune de Kéran 1
18	2	Commune de Kéran 2
19	3	Commune de Kéran 3
20	4	Commune de Bassar 1
21	5	Commune de Bassar 2
22	6	Commune de Bassar 3
23	7	Commune de Bassar 4
24	8	Commune de Dankpen 1
25	9	Commune de Dankpen 2
26	10	Commune de Dankpen 3
27	11	Commune de Kozah 1
28	12	Commune de Kozah 2
29	13	Commune de Kozah 3
30	14	Commune de Kozah 4
31	15	Commune de Binah 1
32	16	Commune de Binah 2
33	17	Commune de Doufelgou 1
34	18	Commune de Doufelgou 2
35	19	Commune de Doufelgou 3

N° D'ORDRE		COLLECTIVITES
Général	Particulier	
Région des Savanes		
36	**20**	Commune d'Assoli 1
37	**21**	Commune d'Assoli 2
38	**22**	Commune d'Assoli 3
Région Centrale		
39	**1**	Commune de Tchaoudjo 1
40	**2**	Commune de Tchaoudjo 2
41	**3**	Commune de Tchaoudjo 3
42	**4**	Commune de Tchaoudjo 4
43	**5**	Commune de Sotouboua 1
44	**6**	Commune de Sotouboua 2
45	**7**	Commune de Sotouboua 3
46	**8**	Commune de Tchamba 1
47	**9**	Commune de Tchamba 2
48	**10**	Commune de Tchamba 3
49	**11**	Commune de Mô 1
50	**12**	Commune de Mô 2
51	**13**	Commune de Blitta 1
52	**14**	Commune de Blitta 2
53	**15**	Commune de Blitta 3
Région des Plateaux		
54	**1**	Commune d'Anié 1
55	**2**	Commune d'Anié 2
56	**3**	Commune de l'Est-Mono 1
57	**4**	Commune de l'Est-Mono 2
58	**5**	Commune de l'Est-Mono 3
59	**6**	Commune de Moyen-Mono 1
60	**7**	Commune de Moyen-Mono 2
61	**8**	Commune d'Agou 1
62	**9**	Commune d'Agou 2
63	**10**	Commune de Danyi 1
64	**11**	Commune de Danyi 2
65	**12**	Commune d'Akébou 1
66	**13**	Commune d'Akébou 2
67	**14**	Commune de Kpélé 1
68	**15**	Commune de Kpélé 2
69	**16**	Commune de Kloto 1
70	**17**	Commune de Kloto 2
71	**18**	Commune de Kloto 3

N° D'ORDRE		COLLECTIVITES
Général	Particulier	
Région des Savanes		
72	**19**	Commune de l'Ogou 1
73	**20**	Commune de l'Ogou 2
74	**21**	Commune de l'Ogou 3
75	**22**	Commune de l'Ogou 4
76	**23**	Commune d'Amou 1
77	**24**	Commune d'Amou 2
78	**25**	Commune d'Amou 3
79	**26**	Commune de Wawa 1
80	**27**	Commune de Wawa 2
81	**28**	Commune de Wawa 3
82	**29**	Commune de Haho 1
83	**30**	Commune de Haho 2
84	**31**	Commune de Haho 3
85	**32**	Commune de Haho 4
Région Maritime et District du Grand Lomé		
86	**1**	Commune d'Avé 1
87	**2**	Commune d'Avé 2
88	**3**	Commune de Bas-Mono 1
89	**4**	Commune de Bas-Mono 2
90	**5**	Commune de Yoto 1
91	**6**	Commune de Yoto 2
92	**7**	Commune de Yoto 3
93	**8**	Commune de Vo 1
94	**9**	Commune de Vo 2
95	**10**	Commune de Vo 3
96	**11**	Commune de Vo 4
97	**12**	Commune des Lacs 1
98	**13**	Commune des Lacs 2
99	**14**	Commune des Lacs 3
100	**15**	Commune des Lacs 4
101	**16**	Commune de Zio 1
102	**17**	Commune de Zio 2
103	**18**	Commune de Zio 3
104	**19**	Commune de Zio 4
105	**20**	Commune d'Agoè-Nyivé 1
106	**21**	Commune d'Agoè-Nyivé 2
107	**22**	Commune d'Agoè-Nyivé 3

N° D'ORDRE		COLLECTIVITES
Général	Particulier	
Région des Savanes		
108	**23**	Commune d'Agoè-Nyivé 4
109	**24**	Commune d'Agoè-Nyivé 5
110	**25**	Commune d'Agoè-Nyivé 6
111	**26**	Commune de Golfe 1
112	**27**	Commune de Golfe 2
113	**28**	Commune de Golfe 3
114	**29**	Commune de Golfe 4
115	**30**	Commune de Golfe 5
116	**31**	Commune de Golfe 6
117	**32**	Commune de Golfe 7
118	**33**	District Autonome du Grand Lomé

Annexe 8 : Liste des établissements publics nationaux

N° D'ORDRE	ETABLISSEMENTS
1	HAUT COMMISSARIAT AUX RAPATRIES ET A L'ACTION HUMANITAIRE (HCRAH)
2	HAUTE AUTORITE DE PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILEES (HAPLUCIA)
3	HAUT COMMISSARIAT A LA RECONCILIATION ET AU RENFORCEMENT DE L'UNITE NATIONALE (HCRRUN)
4	ORGANISME NATIONAL CHARGE DE L'ACTION DE L'ETAT EN MER (ONAEM)
5	AUTORITE DE COORDINATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU GUICHET UNIQUE DE LA PLATEFORME INDUSTRIELLE INTEGREE D'ADETIKOPE
6	CHU-SYLVANUS OLYMPIO
7	CHU-CAMPUS
8	CHU-KARA
9	CHR- DAPAONG
10	CHR- SOKODE
11	CHR-ATAKPAME
12	CHR-TSEVIE
13	CHR-LOME COMMUNE
14	CHR TOMDE-KARA
15	CHP NOTSE
16	CHP TCHAMBA
17	CHP SOTOUBOUA
18	CHP-ANEHO
19	HP-ZEBE
20	CHP-KPALIME
21	HOPITAL-BE
22	CHP BASSAR
23	CHP PAGOUDA
24	CHP MANGO

N° D'ORDRE	ETABLISSEMENTS
25	CHP BADOU
26	CHP VOGAN
27	CHP TOHOUN
28	CENTRE NATIONAL D'APPAREILLAGE ORTHOPEDIQUE ET DE REEDUCATION (CNAO-R)
29	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE DE SOKODE (CRTS-SOKODE)
30	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)
31	PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES IST (PNLS/IST)
32	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE (INH)
33	CENTRE NATIONAL DE RECHERCHE ET DES SOINS AUX DREPANOCYTAIRES (CNRSD)
34	CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA ET LES IST (CNLS-IST)
35	AGENCE NATIONALE DE PROTECTION CIVILE (ANPC)
36	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES DE LOME (EPAM)
37	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)
38	INSTITUT TOGOLAIS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (ITRA)
39	INSTITUT DE CONSEIL ET D'APPUI TECHNIQUE (ICAT)
40	CENTRE D'APPROVISSIONNEMENT ET DE GESTION DES INTRAS AGRICOLES (CAGIA)
41	AGENCE NATIONALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DU TOGO (ANSAT)
42	OFFICE NATIONAL DES ABATTOIRS ET FRIGORIFIQUES (ONAF)
43	UNIVERSITE DE LOME (UL)
44	UNIVERSITE DE KARA (UK)
45	OFFICE DU BAC
46	ECOLE NATIONAL SUPERIERE (ENS-ATAKPAME)
47	CENTRE DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT (CCL)
48	AGENCE NATIONALE D'ASSAINISSEMENT ET DE SALUBRITE PUBLIQUE (ANASAP)

N° D'ORDRE	ETABLISSEMENTS
49	AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION (ANID)
50	CENTRE DE FORMATION DES PROFESSIONS DE JUSTICE (CFPJ)
51	ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)
52	INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DE LA TECHNOLOGIE et CONSEIL NATIONAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ((INPIT/CNPI)
53	AGENCE NATIONALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (ANGE)
54	COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)
55	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES (INSEED)
56	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AGRICOLE (INFA DE TOVE)
57	AGENCE TOGO DIGITAL (ATD)
58	AGENCE NATIONALE DE LA CYBERSECURITE (ANCy)